

Cahier n°13-52

Grand Genève
AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GÉNEVOISE



**Etude de base pour
l'élaboration d'un
contrat corridors**

Secteur Salève-Voirons

Etude complémentaire et actualisée

Décembre 2013





.....

Cahier n°13-52

.....

Etude de base pour l'élaboration d'un contrat corridors

Secteur Salève-Voirons

Auteur :

FRAPNA Haute-Savoie

Avec l'appui de :

L'équipe du Grand Genève, le Comité technique et les partenaires, le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords, la Communauté de Communes Faucigny- Glières, la Communauté de Communes des 4 Rivières, Annemasse Agglo, la Communauté de Communes du Pays Rochois, la Communauté de Communes Arve et Salève, les communes d'Evires et de Menthonnex-en-Bornes, la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie, la Fédération Départementale des Pêcheurs de Haute-Savoie, Asters – Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie, la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général de Haute-Savoie, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques et l'ensemble des participants aux ateliers techniques

Validation :

Les membres du Comité de pilotage des contrats corridors dans la Vallée de l'Arve



Table des matières

1.	Introduction.....	5
1.1.	L'historique et le contexte (2007/2009)	5
1.2.	La première étude préalable (2009/2010)	5
1.3.	L'étude complémentaire (2013).....	6
2.	Corridors et réseaux écologiques.....	9
2.1.	Réseaux écologiques et préservation de la biodiversité	9
2.2.	Les réseaux écologiques: du concept aux applications concrètes	9
2.2.1.	Structure des réseaux écologiques.....	9
2.2.2.	Applications concrètes du concept de réseau écologique à différents niveaux de territoire- Focus sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique et sur le SDAGE Rhône-Méditerranée	11
2.3.	Les contrats corridors.....	13
3.	Le secteur Salève-Voirons	15
3.1.	Description et valeur patrimoniale du secteur	15
3.2.	Corridors, barrières et obstacles écologiques	20
4.	Les enjeux majeurs du secteur Salève-Voirons	25
4.1.	Améliorer la connaissance des espaces de valeur patrimoniale et protéger les espaces reconnus prioritaires	25
4.2.	Assurer le franchissement des infrastructures linéaires.....	25
4.3.	Assurer les continuités et les connexions des cours d'eau et de leurs milieux périphériques.....	26
4.4.	Assurer les principales connexions biologiques terrestres.....	26
4.5.	Mieux connaître et gérer les secteurs accidentogènes	26
4.6.	Animer, sensibiliser et valoriser	26
5.	Les mesures proposées sur le secteur.....	27
6.	Quelques exemples de mesures	42
7.	Siggles et abréviations.....	46
8.	Bibliographie.....	48
9.	Annexes.....	51



1. Introduction

1.1. L'histoire et le contexte (2007/2009)

L'agglomération franco-valdo-genevoise, aujourd'hui rebaptisée Grand Genève, est née de démarches transfrontalières engagées depuis plusieurs décennies. Une étape importante a été franchie en 2007 par la signature de la Charte du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PAFVG) qui a permis l'élaboration d'un schéma s'articulant autour de trois grands volets complémentaires : l'urbanisation, la mobilité et l'environnement. Cette Charte insiste sur le fait que *"tous les territoires partenaires de l'agglomération ont conscience de ces enjeux et font de la préservation de l'environnement, des espaces agricoles et naturels sensibles une première priorité de leur planification."* Dans cette perspective, le Projet d'agglomération s'est fixé plusieurs objectifs spécifiques et a défini des engagements vis-à-vis de la préservation des espaces naturels et paysagers ainsi que de leurs interconnexions.

Cette volonté exprimée par les partenaires du Projet d'agglomération s'inscrit dans une prise en compte globale de perte de biodiversité qui a fait évoluer les stratégies et méthodes de protection de la nature. Cette logique s'appuie sur la construction de réseaux écologiques aussi appelés trames vertes et bleues. Leur prise en compte est ainsi prévue par la loi Grenelle pour les partenaires français et est inscrite dans le programme de législature pour le Canton de Genève. Côté vaudois, les corridors biologiques sont pris en compte dans la deuxième adaptation du plan directeur cantonal vaudois, entrée en vigueur en 2012.

Lors du dépôt du projet d'agglomération en 2007 pour accéder aux fonds d'infrastructure, le plan paysage avait fait une première analyse des corridors à préserver et à rétablir. Ce plan a été reconnu comme *« une bonne base pour la préservation des espaces ouverts et naturels »*. Il avait contribué à la bonne évaluation du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et, de ce fait, contribué de manière significative au bon taux de cofinancement accepté par le Parlement fédéral suisse. Néanmoins, le rapport d'évaluation demandait également des éclaircissements sur le traitement des points de frottement.

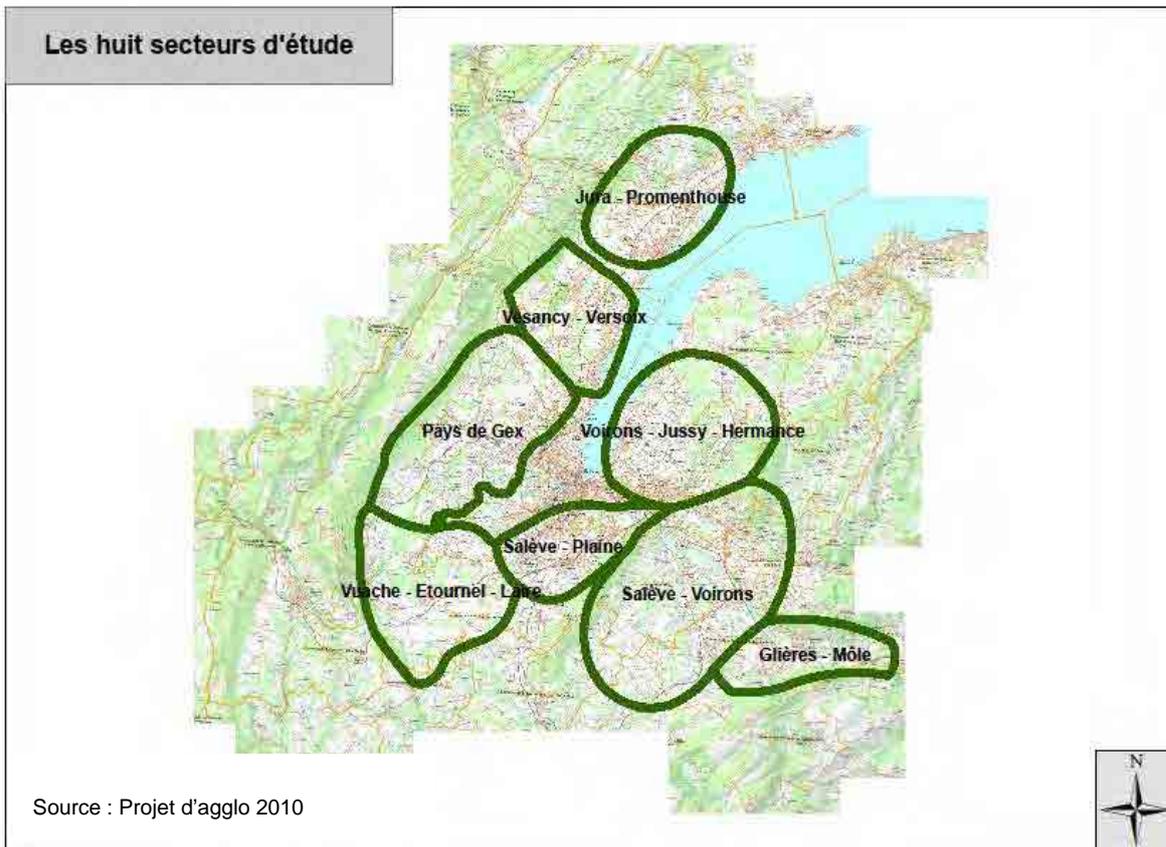
1.2. La première étude préalable (2009/2010)

Afin d'atteindre les objectifs fixés dans la Charte signée en 2007, les partenaires du Projet d'agglomération ont validé en mars 2009, le lancement d'une étude de faisabilité pour l'élaboration de contrats de territoire corridors biologiques. Cette étude fait suite à plusieurs démarches déjà menées sur le périmètre du Projet d'agglomération, parmi lesquelles, et sans être exhaustif, on peut citer : le plan vert-bleu du CRFG (Comité Régional franco-genevois), le REN (Réseau écologique national suisse) et sa déclinaison sur le territoire cantonal genevois, la cartographie des réseaux écologiques de Rhône Alpes, le projet INTERREG *"Les corridors biologiques : Pourquoi et comment les prendre en compte"*, les documents de planification (plans directeurs, SCOT, PLU), etc.

La réalisation de cette première étude de faisabilité a été confiée à un groupement d'associations piloté par Pro Natura Genève et la FRAPNA Haute-Savoie. Elle était soutenue par la Région Rhône-



Alpes, les cantons de Genève et Vaud, les Conseils généraux de la Haute-Savoie et de l'Ain. La première étude de faisabilité a donc été réalisée entre 2009 et 2010 sur huit grands secteurs qui ont été jugés prioritaires au vu du développement de l'agglomération et des enjeux en termes de connexions biologiques.



Le secteur Salève-Voiron, objet de ce présent rapport, comprenait alors une quinzaine de communes ayant fait l'objet d'un diagnostic préalable pour l'élaboration d'un contrat corridors : La Muraz, Monnetier-Mornex, Arthaz Pont-Notre-Dame, Reignier-Esery, Arenthon, Nangy, Contamine-sur-Arve, Scientrier, Pers-Jussy, La Chapelle-Rambaud, Cornier, Eteaux, Arbusigny, La Roche-sur-Foron, Cranves-Sales. Vétraz-Monthoux.

Le cahier d'étude n°13-52, publié en novembre 2010 et consacré au secteur Salève-Voiron, est toujours consultable sur le site du Grand Genève : <http://www.grand-geneve.org/enjeux-strategie/nature-paysage>

1.3. L'étude complémentaire (2013)

En 2012, plusieurs autres collectivités (intercommunalités, communes) intéressées par la démarche ont souhaité bénéficier à leur tour d'une étude préalable à l'élaboration de contrat de territoire

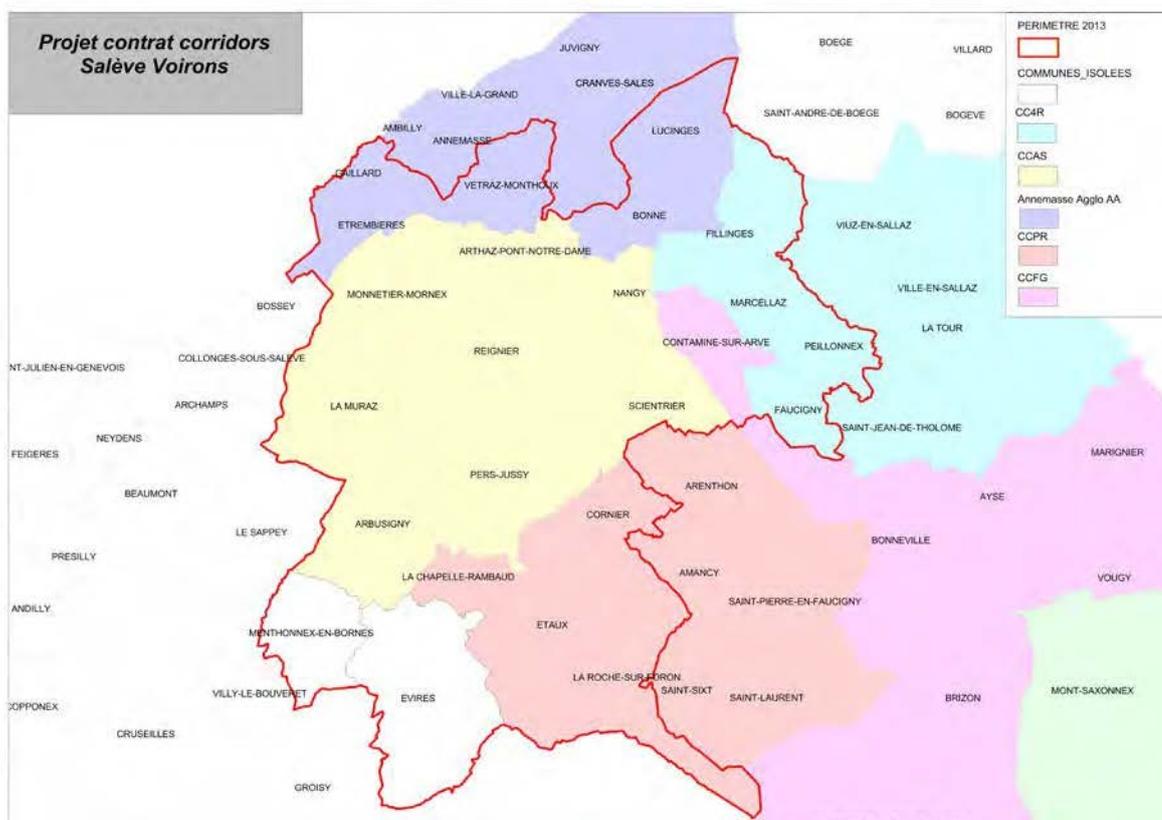


corridors biologiques. Ainsi, les communes d'Evires, de Menthonnex-en-Bornes, Gaillard, Etrembières, Lucinges, Fillinges, Bonne, Marcellaz, Faucigny, Peillonex ont intégré à leur tour le périmètre d'étude dès le début 2013.

Une étude préalable complémentaire devenait alors nécessaire afin de bien cerner les enjeux, d'identifier les menaces et de proposer des mesures cohérentes et ciblées destinées à maintenir et restaurer la fonctionnalité écologique du territoire ainsi étendu. Cette étude complémentaire a été lancée au printemps 2013 pour s'achever en automne de cette même année.

Le présent document présente donc le travail effectué sur près de 25 communes du secteur Salève-Voirons durant les années 2009 à 2010 et en 2013. Précisons que, sur certaines communes (La Roche-sur-Foron, Arthaz Pont-Notre-Dame,...), les diagnostics effectués en 2010 ont été actualisés et complétés en 2013 dans un souci d'harmonisation des données et de cohérence globale sur l'ensemble du secteur. Par ailleurs, la commune d'Arenthon diagnostiquée en 2009/2010 dans les deux secteurs de la vallée de l'Arve (Salève-Voirons et Bargy-Glières-Môle) a intégralement intégré en 2013 le secteur Bargy-Glières-Môle. Enfin, d'autres communes diagnostiquées aussi à l'époque sur deux secteurs d'études préalables ont pu entre temps incorporer un périmètre voisin (Cranves-Sales inclus dans le contrat Arve-Lac aujourd'hui).

L'étude préalable de 2010 concernant le secteur Bargy-Glières-Môle et les études préalables de 2010 concernant le contrat Arve-lac sont consultables sur le site du Grand Genève : <http://www.grand-geneve.org/enjeux-strategie/nature-paysage>



Les communes et intercommunalités du périmètre Salève-Voirons en 2013 (source : SM3A - 2013)



Ce rapport accompagne la carte de synthèse et le tableau de mesures qui lui est associé (en annexes 1 et 2).

Il permet d'appréhender la problématique générale des corridors écologiques (structure, fonctionnement, outils et politiques), de proposer une synthèse sur la valeur écologique du secteur (espèces et habitats), de comprendre le fonctionnement général du réseau écologique sur le secteur (réservoirs, connexions, obstacles), d'identifier les enjeux globaux sur le secteur, d'identifier les enjeux propres à chaque commune et de déterminer les composantes de la Trame Verte et Bleue (corridors, zone réservoir, zone relais,...) qui méritent un plan d'actions pour les rendre le plus fonctionnel possible.

Avertissement :

Cette étude de base pour l'élaboration de contrats corridors fait état du diagnostic du territoire à l'instant présent et a été "validée" sur un plan technique par les partenaires du Grand Genève (composantes de l'étude discutée lors des comités techniques, différentes versions des cartes et des tableaux diffusées aux élus des collectivités et aux partenaires techniques pour avis, remarques, compléments et validation). Cet état des lieux est toutefois susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution des connaissances complémentaires et des actions menées sur le secteur dans les mois à venir. Certaines actions impactant, favorablement ou non, le fonctionnement des corridors écologiques devront alors être intégrées au fur et à mesure dans le diagnostic du territoire.

Les acteurs du territoire, dans les diagnostics qu'ils réaliseront et les démarches qu'ils initieront, sont vivement invités à l'actualisation de cette étude de base pour une meilleure prise en compte des espaces naturels et de leurs connexions.



2. Corridors et réseaux écologiques

2.1. Réseaux écologiques et préservation de la biodiversité

Le paysage est constitué d'un ensemble de milieux plus ou moins naturels. La faune sauvage utilise tout ou partie des habitats pour ses activités quotidiennes (zones d'alimentation, dortoir,...) ou saisonnières (reproduction, dispersion, migration,...). Quant à la flore sauvage, son maintien et sa dissémination passent obligatoirement par la présence de réseaux d'habitats correctement répartis à l'échelle d'un paysage. La conservation de l'ensemble de ces milieux et de leurs connexions est donc indispensable au maintien de la biodiversité d'un territoire. Or, ces mêmes territoires sont aujourd'hui profondément et rapidement modifiés par les activités et infrastructures humaines. Agriculture intensive et déprise agricole, développement incontrôlé, voire anarchique, de l'urbanisation et multiplication des voies de circulation entraînent une réduction de la taille des habitats naturels et une rupture des connexions entre ces habitats. A terme, la plupart des populations animales ou végétales isolées sur un espace restreint finissent par se fragiliser génétiquement puis disparaître. Les réseaux écologiques ont donc pour objectifs le maintien et la restauration des habitats et de leurs connexions afin de permettre les déplacements de la faune sauvage, l'accomplissement de la totalité de son cycle de vie, les échanges génétiques indispensables à la pérennisation de toute espèce, mais aussi la possibilité pour ces espèces sauvages de se déplacer pour pouvoir s'adapter aux changements climatiques.

2.2. Les réseaux écologiques : du concept aux applications concrètes

2.2.1. Structure des réseaux écologiques

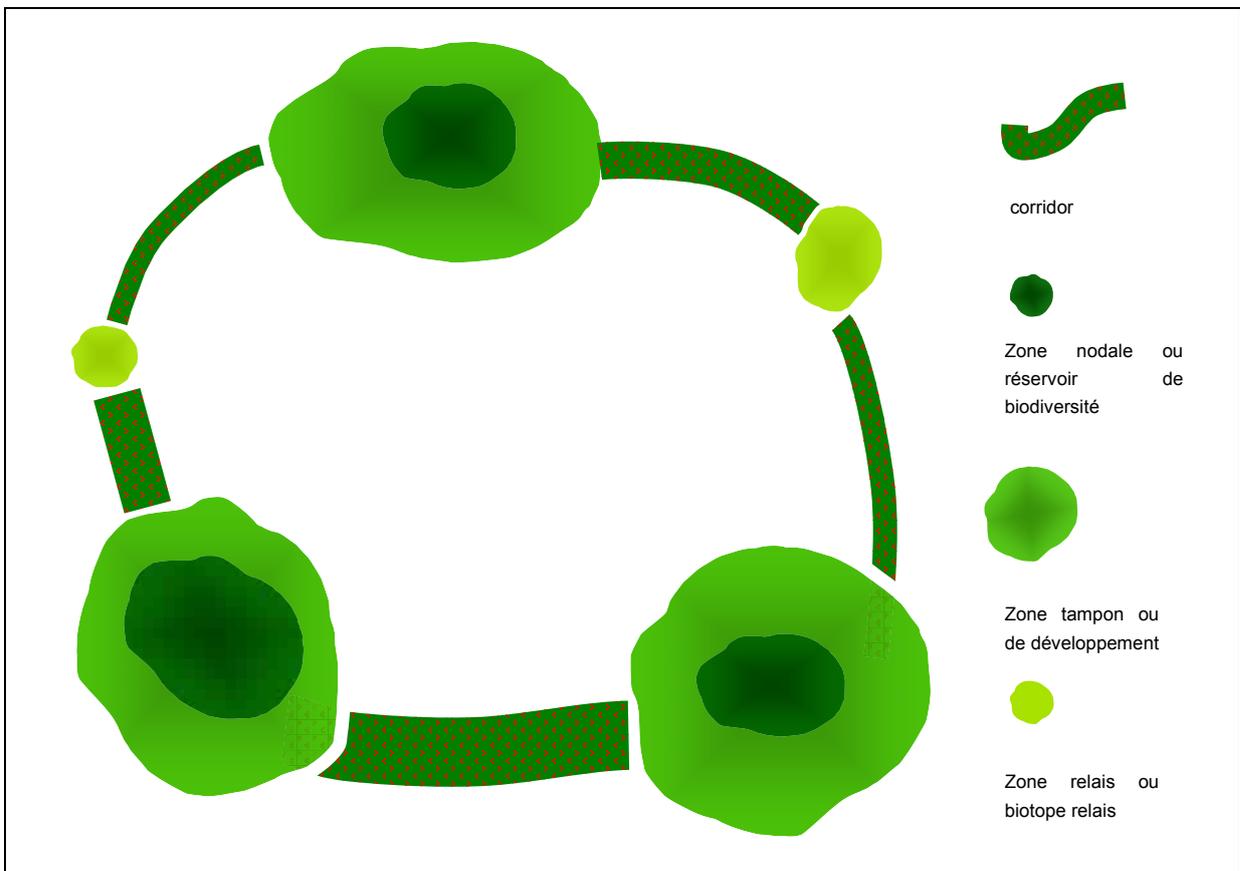
Un réseau écologique est composé de différentes zones :

- les zones nodales ou zones réservoirs de biodiversité : milieux naturels de qualité permettant le maintien des espèces sauvages. C'est un réservoir d'espèces et d'individus pouvant potentiellement coloniser d'autres espaces.
- les zones tampons ou zones de développement : habitats de qualité moindre mais permettant néanmoins le déplacement des espèces. Ces zones sont en périphérie des zones nodales et assurent de ce fait leur protection.
- les zones relais (ou biotopes relais) : espaces restreints, éloignés des zones nodales, pouvant accueillir les espèces au cours de leurs déplacements (fonctions de refuge, de repos).
- les corridors : espaces linéaires continus ou non (bandes boisées, chapelet de parcelles agricoles extensives, haies, ripisylves, cours d'eau,...) reliant les zones précédemment citées et permettant les



déplacements d'espèces sur de larges secteurs. Les corridors sont donc indispensables à la connectivité biologique des paysages et au fonctionnement des réseaux écologiques d'un territoire.

- les continuums écologiques englobent l'ensemble des milieux utilisés par la faune au cours de ses déplacements. Ces continuums peuvent être « aquatiques » ou bleus (cours d'eau et complexes de zones humides), forestiers ou verts (forêts, bois, complexes de bosquets, maillage bocager dense, ripisylves), agricoles ou jaunes (prairies sèches ou humides, vergers, espaces agricoles extensifs, maillage bocager lâche,...).



Structuration d'un réseau écologique (source : FRAPNA 74 - 2010)



2.2.2. Applications concrètes du concept de réseau écologique à différents niveaux de territoire - Focus sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et sur le SDAGE Rhône-Méditerranée

La mise en application concrète du concept de réseaux écologiques connaît aujourd'hui un dynamisme sans précédent, en France et en Suisse, et cela, quel que soit l'échelon territorial concerné.

En Suisse, la Confédération a établi son Réseau écologique national (REN-CH) qui identifie les zones importantes pour la nature et leurs interconnexions. A l'échelon cantonal suisse, Genève a décliné en 2004 le REN-CH en réseau écologique genevois (REC-ge) à l'échelle 1/75000^{ème}. Quant aux communes helvétiques, elles intègrent désormais de plus en plus les thématiques « réseau et corridors écologiques » dans l'élaboration de leur document d'urbanisme. Le canton de Vaud affine le réseau écologique national dans un cadastre cantonal des corridors à faune, en étroite collaboration avec les cantons voisins. Dans un second temps, ce cadastre fera l'objet d'un plan de mesures et sera intégré à la carte du Plan directeur cantonal.

En France, le Grenelle de l'Environnement (2007) a donné une définition juridique à la Trame Verte et Bleue (TVB) que les régions ont dû décliner sur leur territoire sous la forme de Schéma Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE). En Rhône-Alpes, la démarche SRCE, portée conjointement par la DREAL et le Conseil Régional, a été officiellement lancée en mai 2011 et s'est construite tout au long de la période 2011/2013 pour aboutir au projet de SRCE arrêté par le Préfet et le Président de Région le 18 juillet 2013. Le SRCE se présente aujourd'hui sous la forme d'un rapport comportant le diagnostic du territoire régional, les enjeux régionaux relatifs aux continuités écologiques, les différentes composantes TVB régionales (réservoirs de biodiversité, corridors, trame bleue et espaces perméables) et d'un plan d'actions organisé en 7 grandes orientations. Résultat d'une construction collective entre les acteurs de la biodiversité et de l'aménagement du territoire en Rhône-Alpes, ce document est également constitué d'un atlas cartographique du réseau régional au 1/100 000^{ème}. L'article L. 371-3 du Code de l'environnement prévoit que les collectivités concernées par ces composantes TVB devront les « *prendre en compte* » (au sens juridique du terme) dans le cadre de l'élaboration ou de la révision de leurs documents d'urbanisme.

Précisons que l'élaboration du SRCE Rhône-alpin a été alimentée par bon nombre d'outils préexistants (RERA ou Réseau Ecologique Rhône-Alpes, REDI ou Réseau Ecologique Départemental de l'Isère, Cartographie des continuums boisés de la DDT 74,...) et par les contributions techniques et scientifiques des collectivités, des associations de protection de la Nature, des organismes spécialisés, des naturalistes locaux,...

Après le lancement de la consultation réglementaire, suivie de l'enquête publique, le processus d'élaboration est en voie de finalisation, avant l'adoption définitive du schéma prévue à l'horizon du printemps 2014.

Sur le secteur Salève-Voirons, plusieurs corridors d'intérêts régionaux (à préserver ou restaurer) ont ainsi été identifiés dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Rhône-Alpes :

- Salève/Glières, via le franchissement de l'A410 et la traversée du plateau des Bornes



- Plateau des Bornes/espaces agricoles et boisés du sud de la Roche-sur-Foron, via le franchissement de l'A410
- Plaine des Rocailles/Eponge d'Arenthon, via le franchissement de l'A410
- Nord Salève/Menoge, via le franchissement de l'A40 au niveau du viaduc de l'Arve
- Plateau de Loëx/bords de l'Arve, via le franchissement de l'A40
- Bords de l'Arve/Voirons, via les traversées de la D903 et de la D907
- Foron de Fillings/Menoge/Voirons, via la traversée de la D907

Le SRCE Rhônealpin a aussi identifié les réservoirs de biodiversité sur le secteur : le massif du Salève, le massif des Voirons, la plaine des Rocailles, certains milieux annexes ou connexes de l'Arve (coteaux d'Arthaz Pont-Notre-Dame, marais du pont neuf, bois de Vernaz, étangs d'Etrembières, linéaire amont depuis le pont de Bellecombe), réseau de zones humides du plateau des Bornes. A noter que ces réservoirs de biodiversité sont tous issus de zonages réglementaires ou d'inventaires reconnus (ZNIEFF de type 1, NATURA 2000, APPB...).

Enfin, plusieurs cours d'eau du secteur Salève-Voirons ont aussi été retenus tout ou partie comme composantes de la trame bleue du SRCE : l'Arve, La Menoge, le Viaizon, le Foron de Reignier-Esery, ou bien encore les ruisseaux de Ferraty, de Corson, de Vuarapan, ... Il est important de rappeler que l'objectif de préservation de la trame bleue identifiée dans le SRCE s'inscrit dans les objectifs fixés par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

En ce qui concerne le SDAGE, le Schéma actuel (2010-2015) a pour orientation fondamentale d'agir sur la morphologie et le décroisement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques (orientation fondamentale N°6A). Il insiste entre autre sur la nécessité d'une restauration de la continuité biologique et des flux sédimentaires (disposition 6A-08 *Restaurer la continuité des milieux aquatiques*). Le critère "*pression de continuité*" est identifié comme facteur déterminant pour l'atteinte ou la non atteinte du bon état de l'eau demandé dans le cadre de la Directive européenne cadre sur l'eau. Ainsi, sur le secteur Salève-Voirons, plusieurs tronçons en liste 1 (en réservoir biologique ou en très bon état écologique avec pour objectif la non dégradation des milieux aquatiques), en liste 2 (nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique à l'horizon 2018) et différents ouvrages Grenelle ont été identifiés comme devant faire l'objet du maintien ou d'un rétablissement de continuité : Arve aval, Foron de Reignier-Esery, Foron de la Roche, Foron de Gaillard aval, seuil sur la Menoge (pont de Fillings),...



2.3. Les contrats corridors

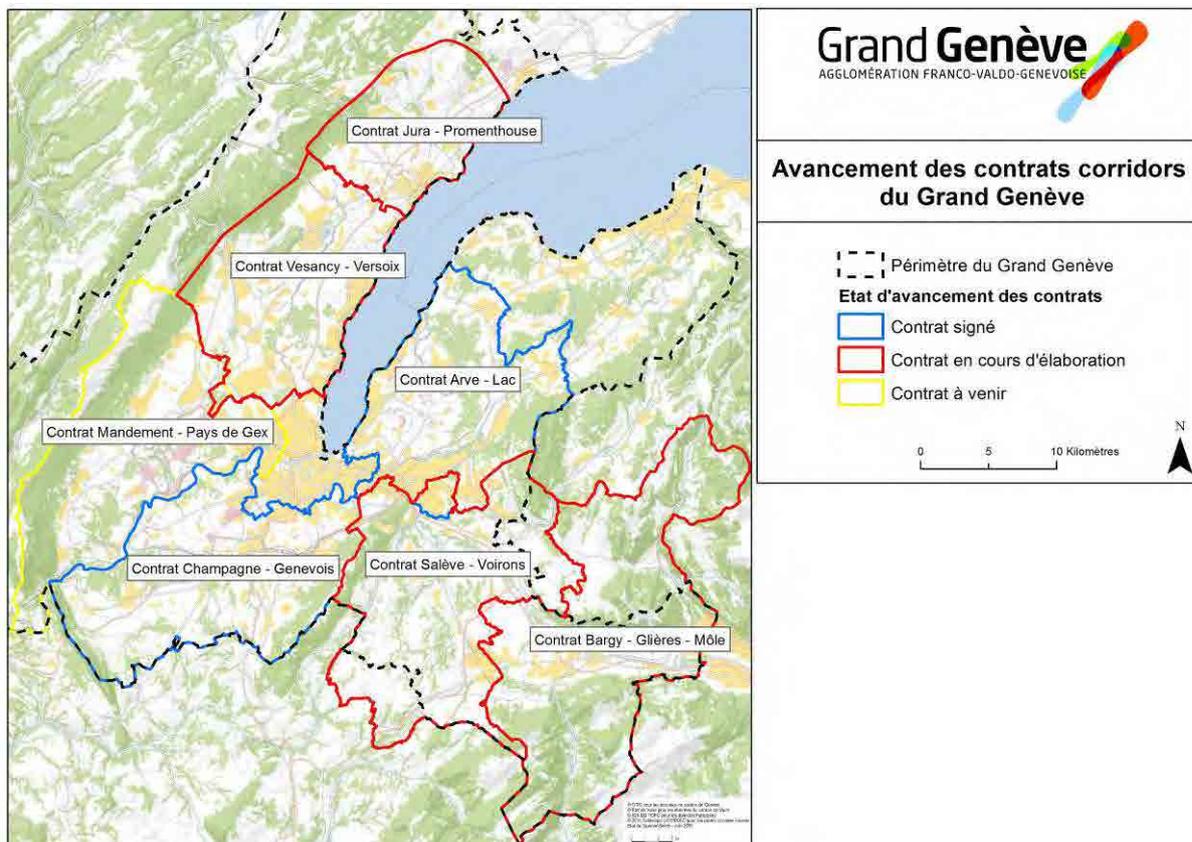
L'outil « contrat corridors biologiques », comparable à l'outil « contrat de rivières », nécessite avant tout la conduite d'une étude préalable telle que présentée dans ce rapport. Celle-ci s'articule en plusieurs étapes :

- le diagnostic de la connectivité écologique du territoire : ateliers de travail réunissant les acteurs de terrain du territoire (collectivités, naturalistes, organismes spécialisés et associations de protection de la nature), recueil des données traitant des corridors, des réseaux écologiques et des obstacles aux déplacements d'espèces sur les secteurs concernés, recueil des informations concernant l'aménagement du territoire dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU,...), contrôle et validation des points de conflit sur le terrain.
- La réalisation d'un document cartographique au 1/25 000ème comprenant les continuums jaunes, bleus et verts, les corridors à enjeux, les ruptures de corridors et les principaux points de mesures.
- La détermination et l'analyse des enjeux majeurs concernant le maintien et la restauration des connectivités écologiques du territoire.
- Un tableau de mesures synthétisant les actions préconisées pour maintenir ou restaurer la fonctionnalité des réseaux écologiques.

A l'issue de l'étude préalable, le contrat corridors peut être conclu sur la base d'un programme quinquennal d'actions concerté entre tous les acteurs. Une collectivité territoriale (commune, intercommunalité, syndicat mixte,...) est alors identifiée comme structure porteuse du contrat chargée de mettre en œuvre le plan d'actions. Celui-ci comprend un tableau synthétique des objectifs et des actions envisagées pour le territoire, des fiches descriptives par action et un tableau synthétique de financement. Les mesures proposées seront hiérarchisées et priorisées après discussions et concertation avec les élus du territoire. Le montage financier s'établira auprès des structures compétentes et concernées (Région Rhône-Alpes, Agence de l'eau, Conseil général,...).

Début 2014, voici l'état d'avancement des contrats corridors du Grand Genève :

- 2 contrats ont été signés fin 2012 : *Champagne-Genevois, Arve-Lac*
- 1 contrat est en passe d'être signé : *Vesancy-Versoix*
- 4 contrats sont en cours d'élaboration : *Jura-Promenthouse, Mandement Pays de Gex, Salève-Voirons* et *Bargy-Glières-Môle*.



Source : Grand Genève - 2013



3. Le secteur Salève-Voirons

3.1. Description et valeur patrimoniale du secteur

Le secteur Salève-Voirons s'étend sur un axe sud-ouest/nord-est, entre le plateau des Bornes et le massif des Voirons. De nombreuses grandes unités écologiques structurent le secteur : les massifs du Salève et des Voirons, le plateau des Bornes, la plaine des Rocailles, l'éponge d'Arenthon, les vallées de l'Arve et de la Menoge, le plateau de Loëx.

Le massif du Salève, s'étendant sur plus de quinze kilomètres entre Annemasse et Cruseilles, se caractérise par un versant est boisé et en pente douce et un versant ouest rocheux et quasi-vertical. Les principales formations forestières sont des hêtraies, des hêtraies-sapinières et des chênaies. Le sommet du Salève est occupé par un plateau recouvert de prairies pour le pâturage, essentiellement, mais aussi de prairies de fauche et de quelques bâtiments d'alpage. Une grande partie de ces prairies sont engagées en Mesures Agroenvironnementales Territorialisées (MAET) Plan de gestion pastorale dans le cadre de NATURA 2000. Les habitats diversifiés du Salève accueillent, entre autres, le chamois, le lynx, le chat forestier, un peuplement de chiroptères riche et de grand intérêt patrimonial (grand murin, barbastelle, murin de Bechstein,...) et, sporadiquement, le loup. Quant aux barres rocheuses, elles sont utilisées comme sites de nidification par le faucon pèlerin, le hibou grand duc ou le grand corbeau. De nombreuses espèces végétales remarquables y ont aussi été recensées : œillets, pyroles et orchidées du genre *Epipactis*. Le massif du Salève bénéficie d'ailleurs, en plus d'une délimitation NATURA 2000, d'une ZNIEFF de type 1, d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) et d'une Directive sur la protection et la mise en valeur des paysages.



Versants boisés et sommets maintenus ouverts par l'activité agricole caractérisent la diversité d'habitats du Salève (crédit photo : C. Gilles).





Le massif des Voirons, culminant à 1480 m, est principalement couvert par des formations forestières de type hêtraie, hêtraie-sapinière et pessière (formation d'épicéas). On y recense principalement le chamois, le cerf et le lynx pour les mammifères. L'avifaune des Voirons est représentée notamment par la gélinotte des bois, le pic noir et la chouette de Tengmalm. Le massif est aussi l'habitat privilégié de plusieurs centaines d'espèces végétales, dont certaines protégées : oeillet superbe, sabot de Vénus et bien d'autres encore. Les Voirons sont couverts par une délimitation NATURA 2000, une ZNIEFF de type 2, une ZNIEFF de type 1 et un APPB.

Le chamois et le sabot de Vénus sont quelques uns des nombreux représentants de la biodiversité du massif des Voirons (crédit photo : C. Gilles / C. Gur).



Le plateau des Bornes, vaste complexe de zones humides, est constitué d'une succession de buttes et de dépressions marécageuses. Etangs, tourbières, marais, prairies humides, saulaies, aulnaies hébergent un grand nombre d'espèces animales et végétales remarquables et protégées : papillons azurés, sonneur à ventre jaune ou liparis de Loesel, une espèce d'orchidée rare et menacée. Citons aussi un odonate, le sympètre jaune, qui trouve sur le plateau sa plus belle station départementale. De nombreuses ZNIEFF et un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope jalonnent ce territoire. A noter, un projet de territoire sur le plateau des Bornes porté conjointement par le Syndicat Mixte du Salève et par les élus de 10 communes du plateau, actuellement en cours de construction, comprend plusieurs volets destinées à améliorer la connaissance écologique du secteur : amélioration des



connaissances naturalistes, identification des corridors pour la petite et moyenne faune, plan d'actions pour la préservation et la restauration des habitats d'intérêt et des espaces de déplacement,...



Le plateau des Bornes accueille le rare et menacé azuré des paluds (crédit photo : C. Gilles / K. Gurcel).



La plaine des Rocailles est un paysage unique en Haute-Savoie avec ses secteurs de zones humides tourbeuses qui cohabitent avec des boisements et des espaces ras à végétation sèche. On y dénombre plusieurs espèces végétales protégées et la présence du crapaud sonneur à ventre jaune. Une ZNIEFF de type 1, une ZNIEFF de type 2 et le site classé des blocs erratiques soulignent l'intérêt biologique et paysager de la plaine. De nombreux inventaires complémentaires, organisés notamment par la FRAPNA Haute-Savoie lors des 24h naturalistes en juin 2011, ont permis de confirmer le réel intérêt écologique et biologique de la plaine des Rocailles.



Boisements rocailleux et prairies humides participent à la mosaïque de milieux de la plaine des Rocailles (crédit photo : C. Gilles).



L'éponge d'Arenthon, vaste étendue agricole délimitée par l'Arve, la plaine des Rocailles et les communes de Cornier et d'Amancy, est parcourue par un réseau hydrographique dense. Ce territoire, à cheval sur Salève-Voirons et Bargy-Glières-Môle, abrite des biotopes d'intérêt écologique : prairies bocagères, vergers et autres espaces agricoles extensifs. Ces habitats abritent de remarquables cortèges d'insectes et d'oiseaux. Le secteur est d'ailleurs reconnu comme le bastion départemental de la chevêche d'Athéna.



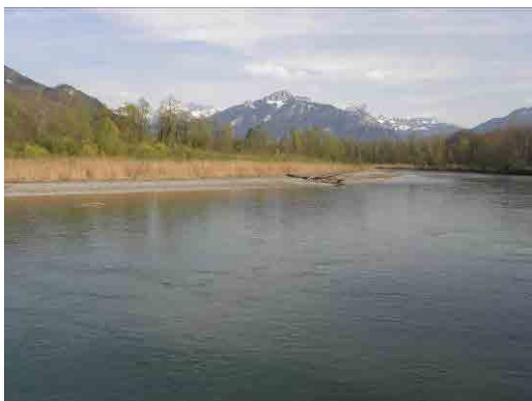
Les prairies humides préservées sont des milieux très favorables aux oiseaux des espaces agricoles extensifs et notamment, à la chevêche d'Athéna (*crédit photo : C. Gilles / Y. Fol*).



La vallée de l'Arve, notamment entre le pont de Bellecombe et sa confluence avec le Borne (en partie sur Salève-Voirons), présente encore bon nombre d'habitats naturels de qualité : cours d'eau, îles, étangs, boisements humides. La diversité de ses milieux et de ses espèces justifie la reconnaissance par des ZNIEFF de types 1 et 2, la protection par un APPB et la délimitation NATURA 2000 du secteur. Le castor d'Europe y est bien représenté tout comme chevaine, blageon et vairon pour le peuplement piscicole. Les bords de l'Arve et les annexes du cours d'eau (étangs, roselières,...) sont des habitats privilégiés pour les oiseaux (fauvettes aquatiques, diverses espèces de canards et blongios nain, petit héron de valeur patrimoniale), les odonates (nombreuses espèces de libellules) et les amphibiens (grenouille rousse, crapaud commun). La flore se distingue par la présence d'espèces d'intérêt communautaire et d'espèces protégées, parmi lesquelles la petite massette, une espèce de roseau, et la petite utriculaire, une plante aquatique carnivore.



Plus en aval, l'Arve et ses milieux annexes proposent aussi quelques habitats d'intérêt. Le marais du Pont Neuf, classé en APPB, abrite la bécassine des marais, le bruant des roseaux ou bien encore le castor d'Europe. Citons encore l'APPB du complexe bois de Vernaz/étang des Iles, sur les communes de Gaillard et d'Etrembières, qui accueille lui aussi le castor et un peuplement ornithologique riche et diversifié (notamment parmi les Ardéidés-hérons-). Enfin, la zone NATURA 2000 incluant les coteaux à brome érigé d'Arthaz Pont-Notre-Dame, en rive droite de l'Arve, restent d'intéressants refuges pour une flore et une faune à tendance thermophile (orchidées, reptiles, insectes, passereaux,...).



L'Arve et une de ses espèces emblématiques : le castor d'Europe (crédit photo : C. Gilles / R. Banziger).



La Menoge abrite une bonne densité piscicole de type salmonicole. L'ombre commun s'y reproduit dans son lit et la truite fario y est bien représentée. Ses berges, même si parfois envahies par d'impressionnantes stations d'espèces exotiques envahissantes (renouées géantes), représentent souvent d'excellents couloirs de déplacement pour tout un cortège faunistique terrestre.



La Menoge, ici en aval du pont de Fillinges, représente un important corridor aquatique pour la faune *piscicole* (crédit photo : C. Gilles / E. Dürr).

Le plateau de Loëx, corridor prioritaire reconnu entre Salève et Voiron via les bords de la Menoge, est caractérisé par une mosaïque de milieux ouverts/fermés et humides/secs. Ce secteur est réputé pour héberger une bonne densité de grands mammifères forestiers (chevreuils, sangliers). Le plateau est aussi caractérisé par la présence d'espaces agricoles, notamment de coteaux secs, abritant bon nombre d'espèces animales et végétales inféodées à ce type d'habitat : orchidées, reptiles, papillons, oiseaux des milieux ouverts (pie-grièche écorcheur, tairiers,...). Enfin, les zones humides du secteur accueillent différentes espèces d'amphibiens. Parmi celles-ci, le sonneur à ventre jaune, petit crapaud de grande valeur patrimoniale, a été localisé dans les bois de Bœuf, de l'Enfer et sur les bords de la Menoge et de l'Arve.



La pie-grièche écorcheur et le crapaud sonneur à ventre jaune sont des hôtes privilégiés du plateau de Loëx (crédit photo : C. Gilles / J. Bisetti).



3.2. Corridors, barrières et obstacles écologiques

Les principaux corridors terrestres identifiés par les différentes études locales, départementales ou régionales, ainsi que les travaux des experts de terrain sur le secteur Salève-Voirons concernent la connexion Salève/Menoge, la connexion plateau de Loëx/Arve, les connexions Glières/plateau des Bornes/Salève, la connexion Plaine des Rocailles/Voirons, la connexion éponge d'Arenthon/Mont Vouan (ce dernier étant sur le périmètre du secteur Bargy/Glières-Môle). Il est ici important de préciser que d'autres corridors terrestres, moins connus, moins visibles mais tout aussi importants, participent aussi largement au fonctionnement global du réseau écologique du secteur. Enfin, les principaux continuums aquatiques sont représentés par les cours d'eau majeurs et leurs milieux connexes : l'Arve, la Menoge, le Foron de Reignier-Esery, le Foron de Gaillard, le Foron de Fillinges, le Foron de la Roche (et affluents) ainsi que certains affluents du Sion (ce dernier étant situé dans le secteur voisin Bargy-Glières-Môle). Là encore, d'autres cours d'eau moins étudiés ou semblant moins problématiques, ainsi que différents complexes de zones humides, contribuent aussi pleinement au fonctionnement écologique global de la trame bleue (le Viaizon, au pied du Salève, ou bien encore le réseau de zones humides du plateau des Bornes, par exemple).

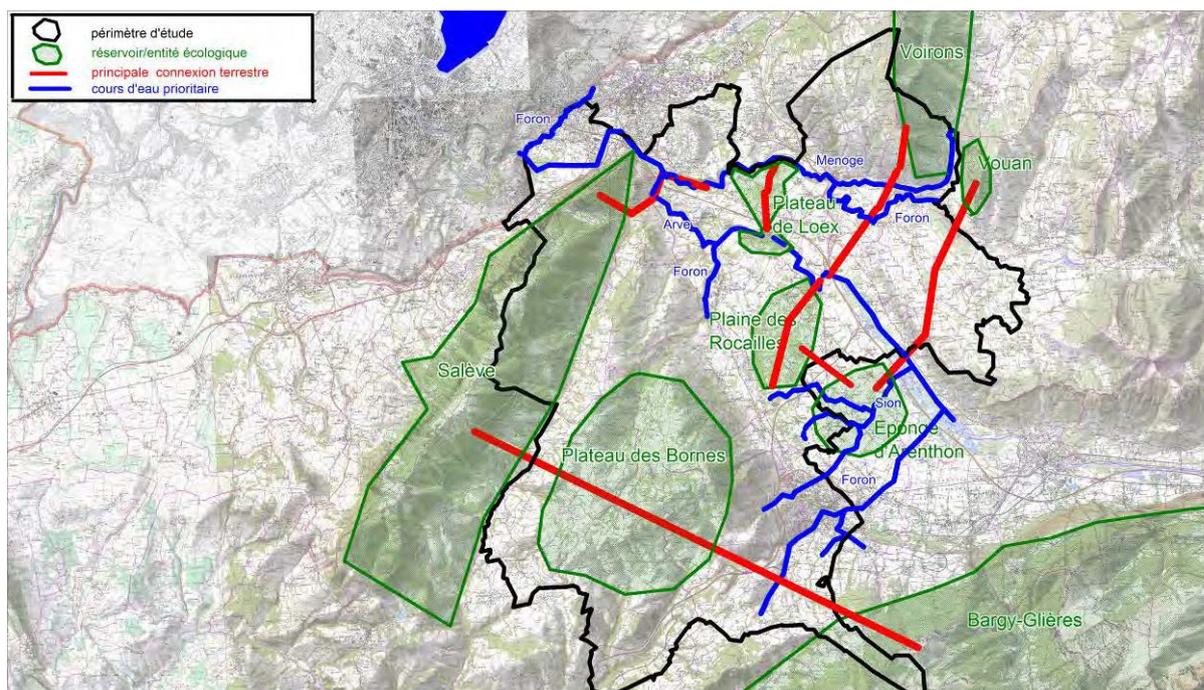


Schéma général simplifié des grandes connexions terrestres et aquatiques sur le secteur Salève-Voirons (source : FRAPNA 74 - 2013)

Le secteur est par ailleurs fortement fragmenté par les infrastructures autoroutières A 40 et A 410. Ainsi, la plaine des Rocailles et l'éponge d'Arenthon sont particulièrement déconnectées par l'A 410, alors que l'A 40 isole largement la partie nord-est (Voirons, plateau de Loëx,...) de la partie sud-ouest du secteur (plateau des Bornes, massif du Salève, plaine des Rocailles et éponge d'Arenthon).



Les autoroutes sillonnant le secteur Salève-Voirons ont entraîné une importante fragmentation paysagère et écologique (*crédit photo : C. Gilles*).

L'urbanisation peut aussi être problématique pour certaines connexions biologiques, comme par exemple pour la connectivité entre les bords de la Menoge et le bois de Rosses (zone de Borly, entres autres). L'hôpital de Contamine-sur-Arve et ses aménagements périphériques (nouvelles routes), quant à eux, ont largement coupé un important couloir de déplacement permettant à la grande faune de se déplacer entre bords de Foron de Fillinges et bords de l'Arve.



La zone d'activités de Borly et son extension engendrent un véritable effet de coupure entre bords de Menoge et bois de Rosses, au nord du secteur (*crédit photo : C. Gilles*).



L'hôpital de Findrol (ici en cours de travaux) et ses aménagements annexes sont situés sur un axe de déplacement de la grande faune (*crédit photo : C. Gilles*).



Les corridors aquatiques sont aussi parfois mis à mal par certains aménagements hydrauliques entravant la libre circulation des espèces (seuil de la Menoge sous le pont de Fillinges, par exemple) ou par des ripisylves absentes, discontinues ou colonisées par des espèces végétales invasives (le long de la Menoge, de l'Arve et de certains de leurs affluents).

Seuil sous le pont de Fillinges, infranchissable pour toute faune terrestre, amphibie et aquatique (crédit photo : C. Gilles).



Les vastes continuums agricoles du secteur (plaine des Rocailles, éponge d'Arenthon, plateau des Bornes, plateau de Loëx, coteaux d'Arthaz Pont-Notre-Dame) peuvent aussi localement s'embroussailler et être menacés par l'extension de l'urbanisation.



Coteau du plateau de Loëx s'embroussaillant localement (crédit photo : C. Gilles).



A terme, les espèces inféodées aux milieux ouverts, comme cette mante religieuse, risquent de disparaître (crédit photo : C. Gilles).



Enfin, plusieurs routes départementales à fort trafic et particulièrement accidentogènes (D1205, D1203, D19, D907...) fragilisent un peu plus le fonctionnement des corridors, des continuums agricoles et forestiers et engendrent de nombreuses collisions avec la faune sauvage ainsi que d'importants risques pour les usagers de la route.

La D1203, longeant l'A410 au niveau d'Evires, est un des nombreux tronçons accidentogènes du secteur
(crédit photo : C. Gilles).



Quelques espèces (fouine, chevreuil) souvent victimes de collisions routières *(crédit photo : L. Mérv / C. Gilles).*



4. Les enjeux majeurs du secteur

L'analyse fine du territoire sur le terrain et différentes concertations entre les acteurs du projet ont permis de soulever six enjeux majeurs et prioritaires (discutés et validés lors du comité de pilotage des contrats corridors en vallée de l'Arve le 28 novembre 2011) pour maintenir, optimiser et valoriser la fonctionnalité du réseau écologique du secteur Salève-Voirons.

4.1. Améliorer la connaissance des espaces de valeur patrimoniale et protéger les espaces reconnus prioritaires

Le plateau des Bornes, l'éponge d'Arenthon et le plateau de Loex constituent chacun un vaste assemblage de zones naturelles, souvent humides, dans un contexte agricole. C'est d'ailleurs le travail des agriculteurs, depuis des générations, qui a bien souvent permis la préservation de ces espaces de qualité. Malgré tout, les richesses biologiques et le fonctionnement écologique et hydraulique de ces secteurs ne sont pas toujours bien connus alors que des menaces pèsent sur certains de ces milieux (défaut d'entretien, assèchement, dégradations diverses,...). La plaine des Rocailles, quant à elle, demeure un îlot d'espaces agricoles et forestiers encore relativement peu perturbé. D'autres espaces, plus petits, parfois peu connus et pourtant de valeur patrimoniale participent aussi largement au réseau de zones réservoirs du secteur Salève-Voirons (complexe bois de Vernaz/iles d'Etrembières, marais du pont neuf,...). Mieux connaître ces grandes entités écologiques et le réseau de petites zones nodales est un préalable nécessaire à une gestion conservatoire à grande échelle.

4.2. Assurer le franchissement des infrastructures linéaires

Les autoroutes A 40 et A 410, en fragmentant le secteur Salève-Voirons, provoquent un véritable effet de coupure pour la connectivité biologique des espèces animales. Quant aux voies ferrées, leur véritable impact sur les déplacements d'espèces reste relativement peu connu. Enfin, les routes départementales à fort trafic peuvent aussi s'avérer particulièrement problématiques pour le franchissement routier. Les ouvrages routiers, agricoles et hydrauliques présents le long des deux infrastructures autoroutières doivent être aménagés pour permettre le franchissement sécurisé des autoroutes. Le rôle des infrastructures ferroviaires dans le fonctionnement global des réseaux écologiques doit par ailleurs être pris en compte. Les routes les plus problématiques pour les déplacements faunistiques (ruptures de connexion, collisions) doivent faire l'objet d'une attention particulière et les projets de nouvelles routes départementales devront intégrer en amont la problématique des franchissements routiers. Plus précisément, sur la thématique du franchissement autoroutier, un diagnostic complémentaire a été réalisé sur le linéaire des deux autoroutes. Ce focus sur la franchissabilité autoroutière est consultable en annexe 4.



4.3. Assurer les continuités et les connexions des cours d'eau et de leurs milieux périphériques

Urbanisation en bord de cours d'eau, ripisylve absente, trop éparse ou inadaptée, berges parfois largement enrochées, seuils infranchissables, ouvrages hydrauliques non équipés pour le passage des faunes aquatiques, amphibiens et terrestres, déconnexion des cours d'eau principaux de leurs habitats annexes (zones humides, petits affluents,...), dégradation des habitats annexes sont autant de contraintes qui réduisent ou empêchent les connexions longitudinale et latérale des cours d'eau et de leurs milieux périphériques (ripisylve, marais,...). Il s'agit ici de restaurer l'ensemble des connectivités aquatiques des principaux cours d'eau et de leurs milieux associés sur le secteur Salève-Voirons.

4.4. Assurer les principales connexions biologiques terrestres

Les espaces agricoles extensifs, les petits espaces naturels préservés, les ripisylves et bandes boisées longeant les cours d'eau,... sont autant de corridors utilisés par la faune sauvage pour relier les zones relais ou les réservoirs de biodiversité nécessaires à leur survie et leur pérennisation. Connaître, préserver, optimiser et restaurer ces espaces de déplacement est indispensable pour le maintien et/ou la restauration du réseau écologique global du secteur Salève-Voirons.

4.5. Mieux connaître et gérer les secteurs accidentogènes

Un certain nombre de routes départementales (D907, D1203, D1205,...) s'avèrent, au moins localement, être des routes particulièrement accidentogènes, pour la grande faune notamment. Certains tronçons peuvent par ailleurs s'avérer extrêmement préjudiciables pour les peuplements d'amphibiens. Des mesures anticollisions et anti-écrasement efficaces, appropriées et diversifiées doivent être mises en place sur les tronçons les plus problématiques afin de garantir la sécurité de la faune et des automobilistes.

4.6. Animer, sensibiliser et valoriser

La préservation et la restauration du réseau écologique du secteur Salève-Voirons ne peuvent s'envisager sans un volet « animation ». Animations foncières, animations auprès des acteurs du territoire, notamment avec le monde agricole et forestier, mais aussi actions de veille (sur des projets d'urbanisation, sur des menaces réelles ou potentielles), sensibilisation des élus, des urbanistes, du grand public et des scolaires, valorisation pédagogique de sites naturels, formations des techniciens territoriaux sont autant de mesures à préconiser afin de garantir de manière pérenne la fonctionnalité des réseaux écologiques et de valoriser les actions menées.



5. Les mesures proposées sur le secteur

Afin de répondre aux enjeux majeurs du secteur, un cortège de mesures est proposé afin de maintenir ou de rétablir les réseaux écologiques du territoire. Ces mesures concernent les corridors et continuums agricoles, forestiers et aquatiques et peuvent être déclinées en plusieurs volets:

- Réglementation (REG): inscription de zones Naturelles et Agricoles dans les documents d'urbanisme, mise en place d'un outil juridique de protection,...
- Travaux (TRA): renaturation, restauration, aménagement, entretien d'ouvrages et de milieux, actions sur le foncier,...
- Etudes (ETU): inventaires complémentaires, études spécifiques, suivi de l'efficacité des mesures,...
- Animation (ANI): animation auprès des acteurs du territoire (monde agricole, notamment), veille (sur projets, risques de menaces,...), mise en place d'une valorisation pédagogique sur certains secteurs, éducation et sensibilisation aux corridors écologiques,...

Le détail de ces mesures (types de composantes trame verte et bleue concernés, volets associés, localisation des actions préconisées, évaluation des niveaux de priorité,...) peut être consulté dans le tableau de mesures, en annexe 2.

Les fiches synthétiques suivantes, quant à elles, reprennent par enjeu majeur les éléments clés du diagnostic, les mesures préconisées et classées par volet, les points de la carte de synthèse concernés par les actions proposées, les espèces ou groupes d'espèces auxquels s'adressent ces mesures, la liste non exhaustive des acteurs concernés par les actions et des mesures d'ores et déjà en cours d'application sur les secteurs à enjeux.



Enjeu N°1	<i>Améliorer la connaissance des espaces de valeur patrimoniale et protéger les espaces reconnus prioritaires</i>
Diagnostic	<p>De nombreux secteurs concernés : plateau des Bornes, coteaux d'Arthaz Pont-Notre-Dame, plaine des Rocailles, marais du Pont neuf, bois d'Yvre, zones humides d'Etrembières, APPB des Iles, bois de Rosses, étang de la Gouille aux morts, zone humide des Tattes, zones humides de Faucigny, ruisseau à écrevisses autochtones d'Evires, étang de la Glacière, zones humides de la Roche-sur-Foron, éponge d'Arenthon (aussi sur le périmètre Bargy-Glières-Môle).</p> <p>Des secteurs prioritaires pour leur biodiversité réelle ou supposée et pour leurs fonctions de zones réservoirs, de biotope relais.</p> <p>Parfois des manques de connaissances : lacunes naturalistes (espèces faunistiques et floristiques), écologiques (fonctionnement, dysfonctionnement, connexions),...</p> <p>Certains secteurs gérés et entretenus, notamment par l'activité agricole, alors que d'autres sont en mauvais état de conservation.</p> <p>Plusieurs menaces recensées : absence d'entretien, fermeture de milieux d'intérêt, dégradation d'habitats, dérangement, projets impactants, isolement des espaces, écrasements d'espèces,...</p> <p>Des possibilités de valorisation pédagogique sur certains secteurs.</p>
Mesures	<p><u>Volet Réglementation</u></p> <p>Préservation durable (voire acquisition foncière) des zones tampons autour des zones réservoirs.</p> <p>Préservation dans les PLU, les SCoT des espaces agricoles et naturels importants pour le maintien des corridors et préservation sur le long terme de certains secteurs par des outils tels que la ZAP ou le PEAN</p> <p><u>Volet Travaux</u></p> <p>Acquisition foncière et protection des secteurs les plus remarquables avec élaboration et mise en œuvre de plans de gestion.</p>



	<p>Valorisation des modes d'entretien favorables à la biodiversité (pratiques extensives à l'aide de mesures agri-environnementales ou par le biais de conventions, par exemple), restauration ou recréation d'habitats le cas échéant.</p> <p><u>Volet Etudes</u></p> <p>Etudes des fonctionnements biologiques et écologiques au sein de ces secteurs et entre les différents secteurs (entre le plateau des Bornes et l'éponge d'Arenthon, par exemple).</p> <p>Priorisation des secteurs en fonction de leurs intérêts biologiques et des degrés de menaces.</p> <p>Inventaires floristiques et faunistiques sur les secteurs peu ou pas connus.</p> <p><u>Volet Animation</u></p> <p>Valorisation de certains secteurs à intérêt pédagogique (signalétique, animations,...).</p>
Espèces cibles	Espèces liées aux milieux agricoles extensifs, chauve-souris, odonates, lépidoptères (dont les espèces du genre <i>Maculinea</i>), amphibiens (dont le sonneur à ventre jaune), écrevisses à pattes blanches, flore remarquable des zones humides et des milieux secs.
Points sur la carte	3, 8, 10, 11, 14, 15, 20, 38, 51, 61, 63, 64, 77, 78, 91.
Acteurs concernés	Communes et intercommunalités, agriculteurs, chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, groupes de développement agricoles (AFA, SICA des Bornes), Direction Départementale des Territoires de Haute-Savoie, Conseil général de Haute-Savoie, Fédération Départementale des Pêcheurs de Haute-Savoie, Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie, associations de protection de la Nature.
Actions en cours	<p>Projet de territoire sur le plateau des Bornes.</p> <p>Procédures ENS sur le secteur.</p> <p>Inventaire départemental des zones humides.</p> <p>Etude d'opportunité du bassin versant de la Menoge.</p>



Enjeu N°2	<i>Assurer le franchissement des infrastructures linéaires</i>
Diagnostic	<p>Plusieurs corridors d'intérêt régional traversés par l'A40 et l'A410.</p> <p>Aucun passage spécifique faune pour le franchissement de l'A40 et de l'A410.</p> <p>Quelques larges ouvrages néanmoins fonctionnels pour l'ensemble de la faune : viaduc du Cerset (A410), viaduc de l'Arve (A40).</p> <p>De nombreux ouvrages routiers (ponts supérieurs et inférieurs), agricoles et hydrauliques (de la buse de petit diamètre au viaduc) pouvant potentiellement améliorer la franchissabilité de l'A410 et l'A40 après requalification.</p> <p>Des secteurs propices à l'implantation d'un passage autoroutier spécifique pour la faune sauvage.</p> <p>Des secteurs dont la perméabilité ne doit surtout pas être rétablie (cul-de-sac faunistiques, risques de collisions,...).</p> <p>Des tronçons autoroutiers parfois perméables (grillages non hermétiques).</p> <p>Un important linéaire ferroviaire, au sud du secteur, dont on ne connaît pas l'impact sur les déplacements de la faune sauvage.</p> <p>Des routes départementales à fort trafic particulièrement problématiques pour les déplacements faunistiques (effet barrière, collisions,...).</p> <p>Des projets de nouvelles routes départementales sur des secteurs à fort enjeu de connectivité écologique.</p>
Mesures	<p><u>Volet Réglementation</u></p> <p>Préservation durable des espaces de déplacements nécessaires pour l'accès aux ouvrages.</p> <p><u>Volet Travaux</u></p> <p>Aménagement de certains ouvrages routiers pour la faune (renaturation des trottoirs, mise en place d'écrans de végétation ou de parapet d'occultation, amélioration de l'attractivité des abords,...).</p> <p>Aménagement des abords pour améliorer l'attractivité des ouvrages agricoles.</p>



	<p>Aménagement des ouvrages busés pour la petite faune (amélioration de l'accessibilité aux ouvrages).</p> <p>Aménagement des ouvrages hydrauliques (installation de banquettes pieds secs, restauration de berges, consolidation de ripisylves pour la faune terrestre et amphibie, mise en place d'aménagements pour optimiser l'écoulement hydraulique nécessaire à la faune piscicole).</p> <p>Imperméabilisation des grillages autoroutiers.</p> <p>Mise en place de mesures visant à concilier déplacements de la faune (minimiser l'effet barrière) et sécurité des automobilistes sur les routes départementales problématiques (à fort trafic, coupant des voies de traversée, accidentogènes,...).</p> <p>Intégration de la problématique des déplacements faunistiques en amont des projets de routes départementales.</p> <p><u>Volet Etudes</u></p> <p>Suivi de l'utilisation des ouvrages (pièges photos, pièges à traces, relevés des indices de passages,...).</p> <p>Bilan annuel des collisions sur les infrastructures autoroutières (espèces concernées, nombre d'individus collectés, périodes d'écrasement, tronçons identifiés,...).</p> <p>Suivi et bilan des collisions sur le linéaire ferroviaire.</p> <p><u>Volet Animation</u></p> <p>Animations auprès d'ATMB, d'AREA, de Réseau Ferré de France (RFF), du Conseil général de Haute-Savoie.</p>
<p>Espèces cibles</p>	<p>Chevreaux, sangliers, cerfs, lynx, moyens et petits mammifères, amphibiens, reptiles, mammifères semi-aquatiques, faune piscicole (ombres communs, truites fario, notamment).</p>
<p>Points sur la carte</p>	<p>1, 2, 23, 24, 35, 44, 57, 83, 84, 85, 88, 93, 101, 102, 103, 108.</p>
<p>Acteurs concernés</p>	<p>Sociétés autoroutières (ATMB, AREA), Réseau Ferré de France, communes et intercommunalités, Conseil général de Haute-Savoie, Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie et ACCA, Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, agriculteurs, Fédération Départementale des Pêcheurs de Haute-Savoie, associations de protection de la Nature.</p>



Actions en cours	<p>Projet d'écopont sur l'A40 (à Viry).</p> <p>Diagnostic 2012 « <i>étude d'intégration environnementale sur l'A40</i> » (avec volet franchissement autoroutier).</p> <p>Diagnostic 2013 « <i>focus sur la franchissabilité des ouvrages de l'A40 et de l'A410</i> » (FRAPNA 74/FDC 74). Les éléments les plus importants de ce diagnostic sont consultables en annexe 4.</p>
-------------------------	---



Enjeu N°3	<i>Assurer les continuités et les connexions des cours d'eau et de leurs milieux périphériques</i>
Diagnostic	<p>Des cours d'eau et des zones humides de grand intérêt (parfois d'intérêt régional) : l'Arve, la Menoge, le Foron de Reignier-Esery, le Foron de Fillinges, l'APPB des Iles, l'APPB du marais du pont neuf, le réseau de zones humides de la Roche,...</p> <p>Présence d'espèces faunistiques aquatiques et amphibiens de grande valeur patrimoniale : loutre d'Europe, castor d'Europe, ombre commun, truite fario, sonneur à ventre jaune, écrevisse à pattes blanches,...</p> <p>Plusieurs seuils infranchissables pour la faune aquatique, notamment piscicole.</p> <p>Des ouvrages hydrauliques entravant ou empêchant les déplacements de la faune terrestre et amphibie le long des ripisylves.</p> <p>Diverses autres menaces affectant les cours d'eau et les zones humides du secteur : pollutions, espèces exotiques envahissantes, artificialisation des berges,...</p> <p>Des connexions entre les composantes de la trame bleue (zones humides) parfois peu connues, dysfonctionnelles ou nécessitant d'être optimisées.</p> <p>Des tronçons à enjeux mais s'inscrivant dans une échelle de perception et dans un plan d'actions bien plus larges (à l'échelle du bassin versant).</p>
Mesures	<p><u>Volet Réglementaire</u></p> <p>Préservation durable des espaces nécessaires au fonctionnement de la trame bleue.</p> <p>Inscription des zones humides non officiellement référencées dans l'inventaire départemental des zones humides.</p> <p><u>Volet Travaux</u></p> <p>Acquisition foncière des secteurs prioritaires.</p> <p>Equipement des ouvrages infranchissables par des dispositifs de franchissement piscicole.</p> <p>Aménagement des berges, consolidation des ripisylves et mise en place de</p>



	<p>banquettes pieds secs pour les déplacements de la faune terrestre ou amphibie.</p> <p>Gestion, restauration, création de composantes trame bleue (cours d'eau et zones humides) pour une meilleure fonctionnalité du réseau écologique.</p> <p>Programme de renaturation de berges artificialisées par végétalisation.</p> <p><u>Volet Etudes</u></p> <p>Suivi de la fonctionnalité des dispositifs de franchissement existants ou à créer (inventaires et suivis piscicoles, pièges photos ou vidéo).</p> <p>Suivi de l'utilisation des ouvrages, une fois équipés, et des ripisylves.</p> <p>Amélioration de la connaissance des espèces inféodées à la trame bleue (cours d'eau et zones humides).</p> <p>Approche indispensable de la qualité physicochimique de l'eau (veille, études, restauration,...) à articuler nécessairement avec les autres actions préconisées.</p> <p>Suivi à prévoir et systématiser sur la trame bleue identifiée comme prioritaire : comme par exemple la confluence Arve/Menoge (d'autres secteurs peuvent aussi être concernés).</p> <p><u>Volet Animation</u></p> <p>Animations autour de la trame bleue.</p> <p>Sensibilisation, veille, suivi et lutte contre la dissémination des espèces exotiques envahissantes (y compris l'ambrosie).</p>
<p>Espèces cibles</p>	<p>Ombre commun, truite fario et autres espèces piscicoles, loutre, castor, grands, moyens et petits mammifères terrestres, amphibiens, écrevisses à pieds blancs, oiseaux et insectes inféodées, au moins en partie, aux milieux humides/aquatiques.</p>
<p>Points sur la carte</p>	<p>6, 11, 15, 19, 20, 21, 25, 26, 27, 32, 33, 34, 40, 41, 47, 49, 50, 51, 54, 55, 59, 60, 67, 68, 69, 70, 71, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 84, 91, 97, 98, 99.</p>



Acteurs concernés	Communes et intercommunalités, Fédération Départementale des Pêcheurs de Haute-Savoie, Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, syndicats de rivière et de bassin versant, Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords, Conseil général de Haute-Savoie, Direction Départementale des Territoires de Haute-Savoie, associations de protection de la Nature.
Actions en cours	Projet de mise en place d'un aménagement pour le franchissement piscicole sous le pont de Fillinges (Conseil général 74). Projet INTERREG ESPACE Arve et Rhône (FDP 74). Inventaire départemental des zones humides. Etude d'opportunité du bassin versant de la Menoge.



Enjeu N°4	<i>Assurer les principales connexions biologiques terrestres</i>
Diagnostic	<p>Des connexions terrestres (trame jaune et trame verte), entre les réservoirs de biodiversité ou les zones relais, indispensables au fonctionnement du réseau écologique global.</p> <p>Certaines connexions dont la fonctionnalité est peu ou pas connue.</p> <p>Des connexions parfois dysfonctionnelles ou fortement menacées : ruptures de corridors (urbanisation, infrastructures linéaires), tronçons accidentogènes, clôtures pouvant limiter ou empêcher les déplacements, risques d'embroussaillage de milieux ouverts d'intérêt, déficit de couloirs boisés pour les déplacements de la faune, ripisylves dégradées, absence de passages pieds-secs dans les ouvrages hydrauliques, présence massive d'espèces végétales invasives,...</p>
Mesures	<p><u>Volet Réglementaire</u></p> <p>Préservation durable des voies de déplacement.</p> <p><u>Volet Travaux</u></p> <p>Valorisation et promotion des modes de gestion et d'entretien favorables au déplacement d'espèces (notamment par le biais de mesures agro-environnementales ou de convention de gestion, sur la base du volontariat pour les espaces agricoles).</p> <p>Implantation de couloirs arborés pour le déplacement d'espèces terrestres et volantes (oiseaux et chiroptères).</p> <p>Restauration de ripisylves et aménagement de banquettes pour un passage pieds-secs sous les ouvrages hydrauliques.</p> <p>Mise en œuvre de mesures destinées à la petite faune mobile et anthropophile dans les secteurs contraints par l'urbanisation.</p> <p>Gestion des clôtures les plus problématiques.</p> <p><u>Volet Etudes</u></p> <p>Amélioration de la connaissance de certains espaces de déplacement et de leur</p>



	<p>utilisation par la faune.</p> <p>Suivi des voies de déplacement à fort enjeu.</p> <p><u>Volet Animation</u></p> <p>Veille sur les projets pouvant affecter les espaces de déplacement.</p>
Espèces cibles	Grande, moyenne et petite faune terrestres (y compris petite faune mobile/anthropophile), chiroptères, passereaux, insectes, reptiles.
Points sur la carte	8, 9, 12, 13, 16, 17, 18, 19, 22, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 35, 36, 37, 38, 39, 42,43, 44, 45, 46, 47, 48, 52, 53, 55, 57, 58, 61, 62, 65, 66, 73, 74, 75, 76, 86, 89, 90, 92, 95, 96, 101, 102, 103, 104, 106, 107.
Acteurs concernés	Communes et intercommunalités, Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc et agriculteurs, groupes de développement agricoles (Arve Faucigny Agriculture et SICA des Bornes), Conseil général de Haute Savoie, Fédération Départementale des Chasseurs de Haute Savoie et ACCA, associations de protection de la Nature.
Actions en cours	



Enjeu N°5	<i>Mieux connaître et gérer les secteurs accidentogènes</i>
Diagnostic	<p>Plusieurs tronçons bien identifiés : D907, D903, D19, D215, D2, D19, D3, D20, D102, D6, D1203, D1205.</p> <p>D'autres secteurs accidentogènes ou potentiellement accidentogènes restant malgré tout peu, voire pas, connus.</p> <p>Des tronçons coupant des voies de migration batrachologique et engendrant des écrasements d'amphibiens.</p>
Mesures	<p><u>Volet Réglementation</u></p> <p>Préservation durable des espaces reconnus comme couloirs de déplacement de la grande faune dans les documents d'urbanisme.</p> <p><u>Volet Travaux</u></p> <p>Mise en place de mesures d'aménagement et de gestion des abords routiers (dégagement des abords, installation de réflecteurs,...).</p> <p>Mise en place de mesures de sensibilisation des automobilistes (installation de panneaux « traversée de faune sauvage » couplée à une limitation de vitesse).</p> <p>Mesures de sécurisation des voies de traversée d'amphibiens.</p> <p><u>Volet Etudes</u></p> <p>Mise en œuvre d'un suivi des collisions sur l'ensemble du réseau routier.</p> <p><u>Volet Animation</u></p> <p>Animation auprès du Conseil général pour la mise en place de mesures anticollisions.</p>
Espèces cibles	Chevreuils, sangliers, cerfs, renards, blaireaux, lièvres mustélidés, amphibiens,...



Points sur la carte	4, 5, 9, 10, 46, 57, 65, 66, 78, 86, 87, 100, 101, 105, 106, 107.
Acteurs concernés	Communes et intercommunalité, Conseil général de Haute-Savoie, Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie et Associations Communales de Chasse Agréée, Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc et agriculteurs, groupes de développement agricoles (Arve Faucigny Agriculture et SICA des Bornes, associations de protection de la Nature.
Actions en cours	Programme d'équipement de réflecteurs sur certains tronçons (convention FDC 74/ACCA/CG74).



Enjeu N°6	<i>Animer, sensibiliser et valoriser</i>
Diagnostic	<p>Des secteurs d'intérêt écologique encore préservés, mais aussi à entretenir ou restaurer par le travail des acteurs de terrain (agriculteurs, notamment).</p> <p>Des fonctionnalités écologiques réellement ou potentiellement menacées par des projets d'urbanisation, d'infrastructures,...</p> <p>Plusieurs secteurs avec de bons potentiels pédagogiques pour le grand public, les scolaires,...</p> <p>Des espaces privés dont la fonctionnalité écologique pourrait être améliorée (ex : carrières, bords de cours d'eau,...).</p> <p>Deux autoroutes dont l'effet de coupure pourrait être minimisé, un linéaire ferroviaire aux impacts non connus sur la faune, de nombreuses départementales accidentogènes.</p> <p>Une nécessité de communiquer auprès d'un large panel de publics pour une réelle sensibilisation aux corridors écologiques.</p>
Mesures	<p><u>Volet Animation</u></p> <p>Veille quant aux projets pouvant impacter les espaces de déplacement, vigilance sur la qualité des milieux aquatiques et sur les risques de pollutions, veille sur la bonne prise en compte des voies de déplacement lors de travaux d'aménagement.</p> <p>Animations auprès du monde agricole pour l'entretien courant des milieux, l'aménagement d'espaces de déplacement, la gestion des clôtures les plus problématiques.</p> <p>Animations auprès des exploitants de carrières et gravières pour optimiser le réseau écologique (en bords d'Arve, notamment).</p> <p>Animation auprès des urbanistes et aménageurs pour minimiser les risques de ruptures de corridors et les dérangements, pour intégrer la trame verte et bleue dans les aménagements (mesures petites faune mobile et anthropophile, aménagements de zones relais,...).</p>



	<p>Animation auprès des gestionnaires d'infrastructures linéaires : AREA, ATMB, RFF, Conseil général de Haute-Savoie pour améliorer la franchissabilité des infrastructures, limiter les collisions, suivre l'utilisation des ouvrages de franchissement.</p> <p>Animation auprès des communes limitrophes pour une action concertée.</p> <p>Mise en œuvre de signalétique sur certains espaces à enjeux.</p> <p>Mise en œuvre d'actions de sensibilisation, auprès de différents publics, sur certaines thématiques liées aux corridors : espèces végétales invasives, clôtures,...</p> <p>Programme de sensibilisation et d'animations auprès du grand public (conférences, expositions, sorties,...).</p> <p>Publication d'une lettre d'information sur les actions du contrat corridors.</p>
Espèces cibles	Ensemble des espèces.
Points sur la carte	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 19, 20, 22, 23, 25, 28, 29, 30, 32, 35, 39, 42, 44, 47, 49, 50, 52, 53, 57, 64, 65, 66, 72, 75, 77, 78, 83, 85, 86, 87, 88, 89, 93, 94, 96, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108.
Acteurs concernés	Communes et intercommunalités, Conseil général de Haute-Savoie, Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc et agriculteurs, groupes de développement agricoles (Arve Faucigny Agriculture et SICA des Bornes), AREA, ATMB, RFF, exploitants de carrières, professionnels de l'aménagement et urbanistes, grand public, scolaires, associations de protection de la Nature.
Actions en cours	



6. Quelques exemples de mesures

Les photographies suivantes illustrent des exemples d'aménagement d'ouvrages, de gestion et de protection de milieux afin de maintenir ou rétablir la fonctionnalité de réseaux écologiques sur le territoire du Grand Genève ou dans d'autres régions.

Assurer le franchissement des infrastructures linéaires



Banquette aménagée dans un passage à petite et moyenne faune sous l'A41, près de Neydens, et plantations à l'aide d'essences locales pour en améliorer l'accessibilité (crédit photo : C. Gilles).





Assurer les continuités et les connexions des cours d'eau et de leurs milieux périphériques

Passer à poissons sur l'Arve, au niveau du barrage d'Arthaz Pont-Notre-Dame, en Haute-Savoie (crédit photo : C. Gilles).

Ce type d'ouvrage est indispensable pour le franchissement de seuils trop importants (crédit photo : C. Gilles).



Améliorer la connaissance des espaces de valeur patrimoniale et protéger les espaces reconnus prioritaires



Inventaires faunistiques et floristiques sur les zones d'intérêt biologique, comme ici lors des 24H naturalistes de la FRAPNA sur le plateau de Véry, en Savoie (crédit photo : C. Gilles).



Le Bois de Vernaz, en Haute-Savoie, fait partie du réseau d'APPB du département. Les APPB sont aussi considérés comme des réservoirs de biodiversité par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (crédit photo : C. Gilles).



Assurer les principales connexions biologiques terrestres



Taille des arbres têtards dans les prairies humides du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, en Haute-Normandie, afin de favoriser les espèces cavicoles : chevêche, moineau friquet, chiroptères,... (crédit photo : C. Gilles)



Fauche de prairies sèches dans la commune de Marnaz, en Haute-Savoie, permettant le maintien d'espèces inféodées aux milieux ouverts : flore, papillons, orthoptères, araignées,... (crédit photo : C. Gilles).

Mieux connaître et gérer les secteurs accidentogènes

Réflecteurs, installés sur certains tronçons de la D1203, à proximité de Groisy en Haute-Savoie, à généraliser sur l'ensemble des points problématiques (crédit photo : C. Gilles).





Panneau A15b à disposer en complément d'une réduction de vitesse (crédit photo : C. Gilles).



Animer, sensibiliser et valoriser



Animation scolaire autour de la trame bleue, comme ici à Viry, commune du contrat corridors Champagne Genevois (crédit photo : Luc Hamon).



7. Sigles et abréviations

AA	Annemasse Agglo
AAPPMA	Association Agréé de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
ACCA	Association Communale de Chasse Agréée
AERMC	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
APPB	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
AREA	Société des Autoroutes Rhône-Alpes
ASTERS	Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie
ATMB	Autoroute et Tunnel du Mont-Blanc
CCAS	Communauté de communes Arve et Salève
CCFG	Communauté de communes Faucigny-Glières
CC4R	Communauté de communes des 4 Rivières
CCPR	Communauté de communes du Pays Rochois
CG 74	Conseil général de Haute-Savoie
CREN	Conservatoire Régional des Espaces Naturels
CRFG	Comité Régional Franco-genevois
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
CRRA	Conseil Régional Rhône-Alpes
DDT 74	Direction Départementale des Territoires de Haute-Savoie
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
FDC 74	Fédération des Chasseurs de Haute-Savoie
FDP 74	Fédération des pêcheurs de Haute-Savoie
FRAPNA	Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature
LPO74	Ligue pour la Protection des Oiseaux de Haute-Savoie



ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF	Office National des Forêts
PA	Projet d'Agglo
PAEN	Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains
PLU	Plan Local d'urbanisme
REDI	Réseau Ecologique de l'Isère
REC-ge	Réseau Ecologique Genevois
RFF	Réseau Ferré de France
ROE	Référentiel Obstacle à l'Écoulement
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
TVB	Trame Verte et Bleue
ZAP	Zone Agricole Protégée
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique



8. Bibliographie

Bibliographie utilisée lors des études de 2010 et de 2013

APOLLON 74, FRAPNA 74, Pro Natura Genève, 2006. Les corridors biologiques : pourquoi et comment les prendre en compte ? Actes des journées de formation franco/suisse à destination des élus et techniciens, 39 p

APOLLON 74, FRAPNA 74, Pro Natura Genève, 2005. Feu vert pour les corridors biologiques, 15 p

APOLLON 74, FRAPNA 74, Pro Natura Genève, 2008. Les corridors biologiques : pourquoi et comment les prendre en compte ? Guide à l'attention des personnes chargées de l'aménagement du territoire.

APOLLON 74, FRAPNA 74, Pro Natura Genève, 2008. Les corridors biologiques : pourquoi et comment les prendre en compte ? Dossier pédagogique franco/suisse, 65 p

BERTHOUD, G. & al, 2004. Réseau écologique national REN, rapport final. Cahier de l'environnement no 373. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, Berne, 132p.

Canton de Genève, 2013. Carte : Corridors grande faune de la région genevoise, Genève.

Communauté de communes d'Arve et Salève, 2009. Schéma de cohérence territoriale. Rapport de présentation et Document d'orientation générale et cartographies, Reignier-Esery, France, 124 p

Communauté de communes Faucigny Glières, 2009. SCOT Faucigny-Glières. Schéma de cohérence territoriale. Un projet de territoire durable pour les communes de la CCFG, Bonneville, France, 72 p

Commune de Marignier, 2011, Etude urbaine de Marignier cœur de ville, 29 p

CORA FS, 2012. Les chiroptères du massif du Salève - rapport final, 90 p

Direction Générale de la Nature et du Paysage, 2008. Sites de reproduction de batraciens d'importance nationale du canton de Genève, 103 p

Directive de protection et de mise en valeur des paysages du Salève, Orientations générales, principes fondamentaux et cahiers de recommandations, 2007.

Etat de Genève, 2010. Nature dans le canton de Genève. Bilan de 10 ans d'actions et perspectives (1999-2009), 142 p



FDC 74. Commune d'Eteaux : complément d'études corridors et zones nodales pour la faune sauvage, 2 p

Grand Genève/FRAPNA 74, 2013. Diagnostic franchissabilité autoroutière A40. Cahier n°13-51/52 ATMB, 76 p

Grand Genève/FDC 74, 2013. Diagnostic franchissabilité autoroutière A 410. Cahier n°13-51/52 AREA.

LUGRIN, B. & al. 2003. Atlas des oiseaux nicheurs du canton de Genève, 383 p

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, 2008. SCOT et corridors biologiques. Exemples d'intégration dans quelques schémas de cohérence territoriale, Lyon, France, 47 p

Ministère de l'Environnement, Ministère de l'Équipement, 1993. Passage pour la grande faune. Guide technique S.E.T.R.A (Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes), Bagnex France, 121 p

Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, 2005. Aménagements et mesures pour la petite faune. Guide technique S.E.T.R.A (Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes), Bagnex, France, 264 p

Plan directeur du canton de Genève, 2013.

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, 2011. Notice technique ATMB-Etude de rétablissement de connexions biologiques pour la faune et la flore dessous et dessus l'A40, Genève, Suisse, 28p

REG, réseau écologique genevois. Cartes des continuums verts, jaunes et bleus.

Région Rhône-Alpes, 2009. *Cartographie des réseaux écologiques de Rhône-Alpes. Pourquoi et comment décliner localement la cartographie régionale ? Guide à l'attention des porteurs de projet*, Lyon, France, 121 p

Région Rhône-Alpes/DREAL/UrbA3, 2013. SRCE Rhône-Alpes, le rapport, Lyon, France, 250p

Région Rhône-Alpes/DREAL./UrbA3, 2013, SRCE, Rhône-Alpes l'atlas cartographique, Lyon, France, 82p

Syndicat d'Etudes du Genevois Haut-Savoyard, 2007. SCOT de la région d'Annemasse. Des Voirons au Salève, 12 communes pour un projet de territoire, Ambilly, France, 351 p

Syndicat mixte du Salève, 2009. DOCOB du site NATURA 2000 « Salève », Archamps, 89 p



Données faune-flore (bases de données et listes d'espèces)

Base de données ASTERS

Base de données LPO Haute Savoie

Base de données FDC74

Liste d'espèces déterminantes SRCE pour la Région Rhône-Alpes (MNHN)

Liste d'espèces par continuum (FRAPNA/Asters)

Sites internet (cartographies en ligne)

www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr (cartographie des continuums boisés)

<http://www.cartorera.rhonealpes.fr/> (cartographie du SRCE)



9. Annexes

Annexe 1 : cartes de synthèse du secteur Salève-Voirons

Annexe 2 : tableau de mesures accompagnant les cartes de synthèse

Annexe 3 : documents cartographiques utilisés lors des ateliers techniques

Annexe 4 : focus sur la franchissabilité autoroutière

Annexe 5 : structures et personnes ayant participé aux études complémentaires Vallée de l'Arve en 2013





Annexe 1

Cartes de synthèse du secteur Salève-Voirons

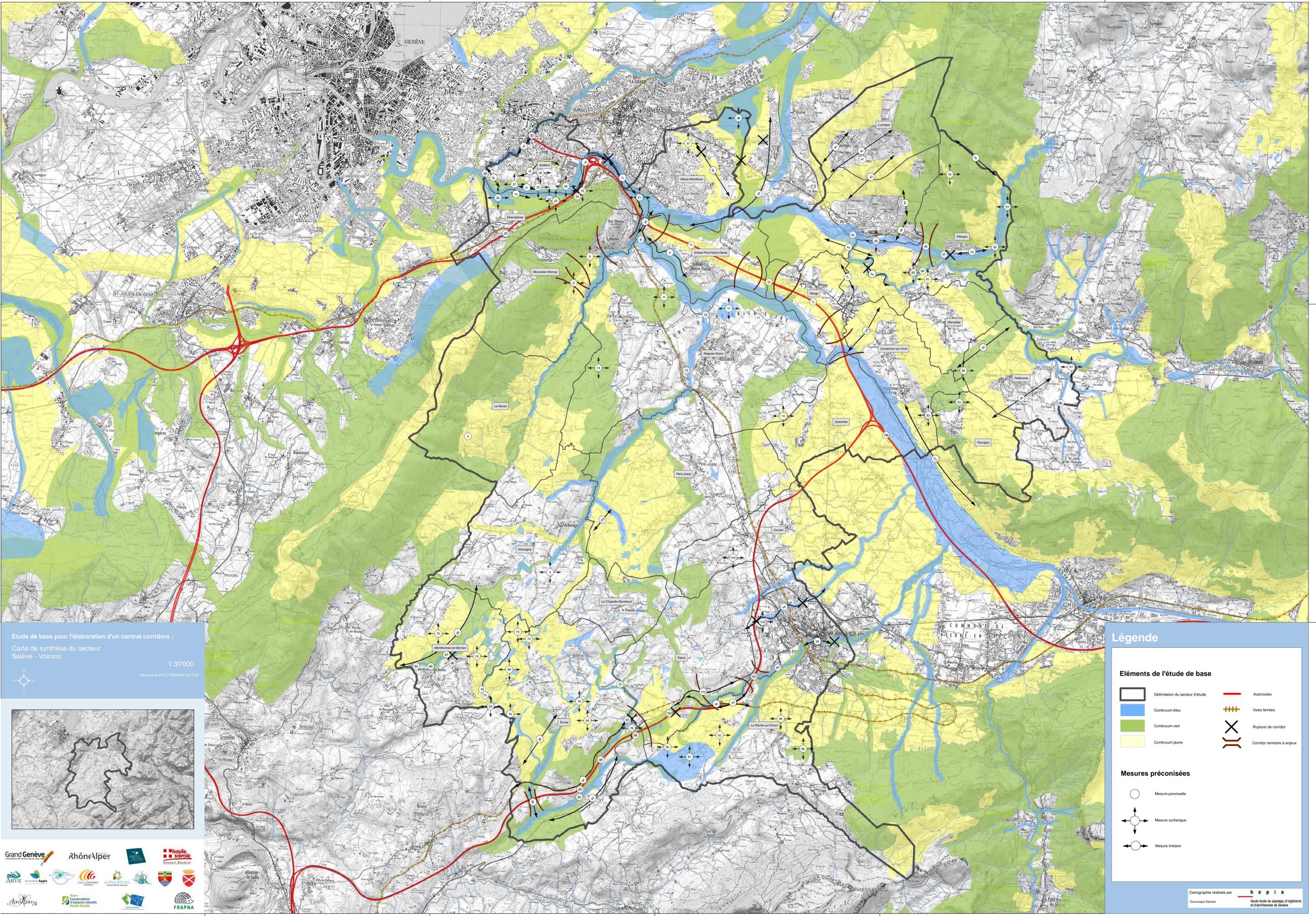
Les documents suivants sont les synthèses cartographiques élaborées à l'issue de plusieurs versions dynamiques et évolutives (V0, V1 et V2) débutées dès les ateliers techniques participatifs, discutées en comité technique de suivi et soumises systématiquement aux collectivités pour avis, remarques et compléments.

La carte globale du secteur Salève-Voirons présente le réseau écologique du territoire, ses continuums verts (boisés, forestiers, arborés), jaunes (espaces agricoles, milieux ouverts), bleus (cours d'eau, plans d'eau, réseau de zones humides), ses corridors terrestres à enjeu, ses ruptures de corridors (aquatiques et terrestres) et les points de diagnostic/mesures identifiés, discutés et validés tout au long de l'étude préalable. NB : Ces continuum et corridors n'ont pas été définis à l'échelle parcellaire.

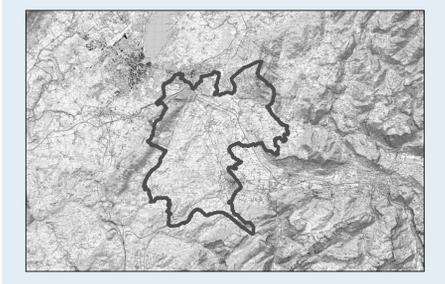
Les cartes focus sud et nord du secteur Salève-Voirons présentent en plus le type de rupture de corridors (artificielle ou naturelle), les points diagnostics/mesures susceptibles d'être pris en charge par d'autres outils que le contrat corridors (contrat de rivière, par exemple) ou n'amenant pas d'actions concrètes, une évaluation du niveau de priorité (faible, moyen, fort) pour chacun de ces points, ainsi que les points dédiés en partie ou en totalité à la problématique des franchissements autoroutiers.

Cet état des lieux est toutefois susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution des connaissances complémentaires et des actions menées sur le secteur dans les mois à venir. Certaines actions impactant, favorablement ou non, le fonctionnement des corridors écologiques devront alors être intégrées au fur et à mesure dans le diagnostic du territoire.





Etude de base pour l'élaboration d'un contrat corridors :
 Carte de synthèse du secteur
 Salève - Voirons
 1:30'000
 Décembre 2013, FRAPNA 74, CHG



Légende

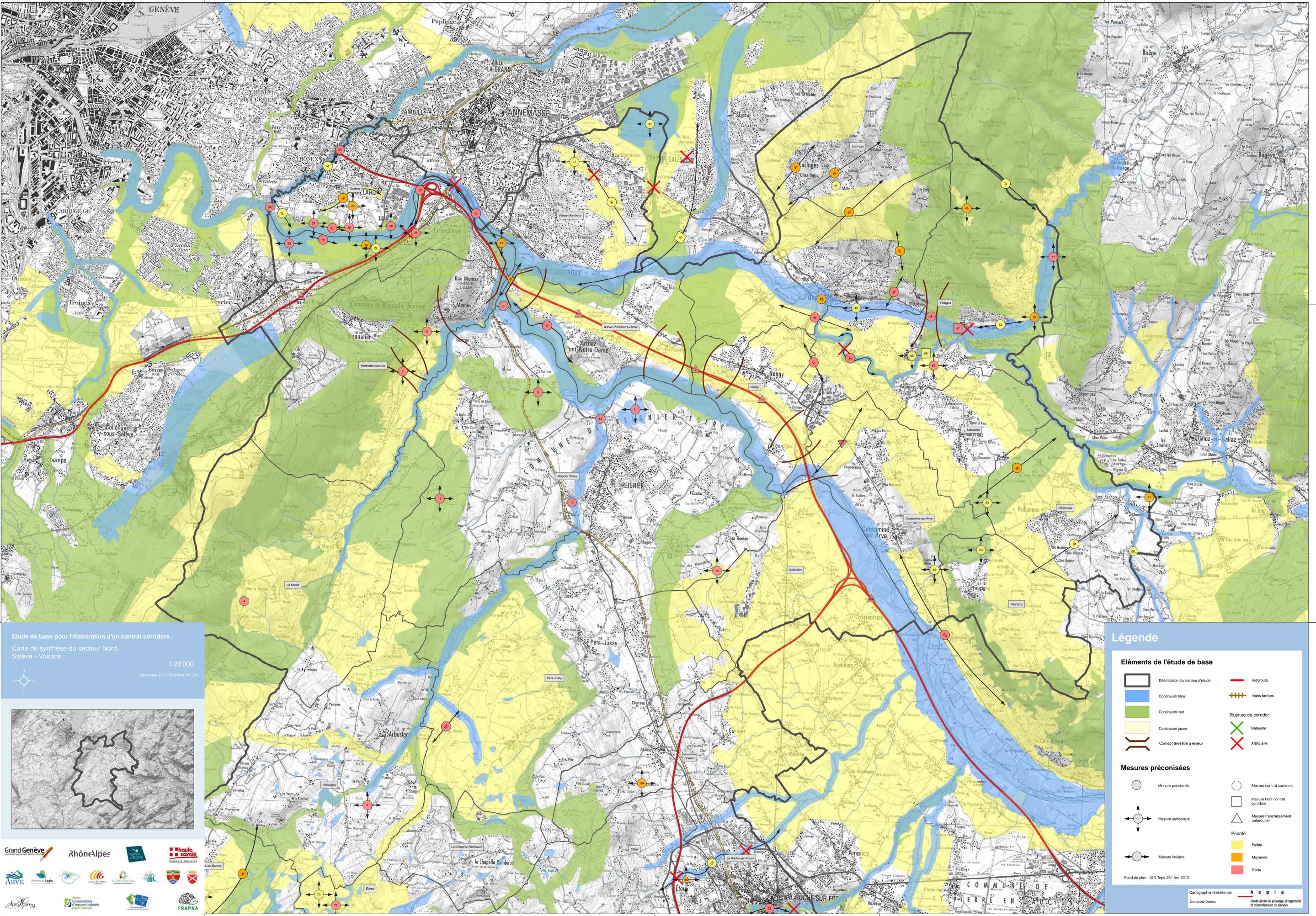
Eléments de l'étude de base

	Délimitation du secteur d'étude		Autoroutes
	Continuum bleu		Voies ferrées
	Continuum vert		Rupture de corridor
	Continuum jaune		Corridor terrestre à enjeu

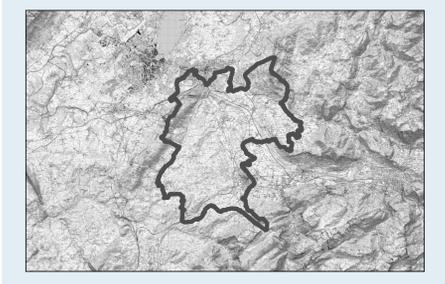
Mesures préconisées

	Mesure ponctuelle
	Mesure surfacique
	Mesure linéaire





Etude de base pour l'élaboration d'un contrat corridors :
 Carte de synthèse du secteur Nord
 Saleve - Voirons
 1:20'000
 Décembre 2011, FRAPNA 74, CHG



Légende

Eléments de l'étude de base

- Delimitation du secteur d'étude
- Continuum bleu
- Continuum vert
- Continuum jaune
- Corridor terrestre à enjeux
- Autoroute
- Voies ferrées
- Rupture de corridor
 - Naturelle
 - Artificielle

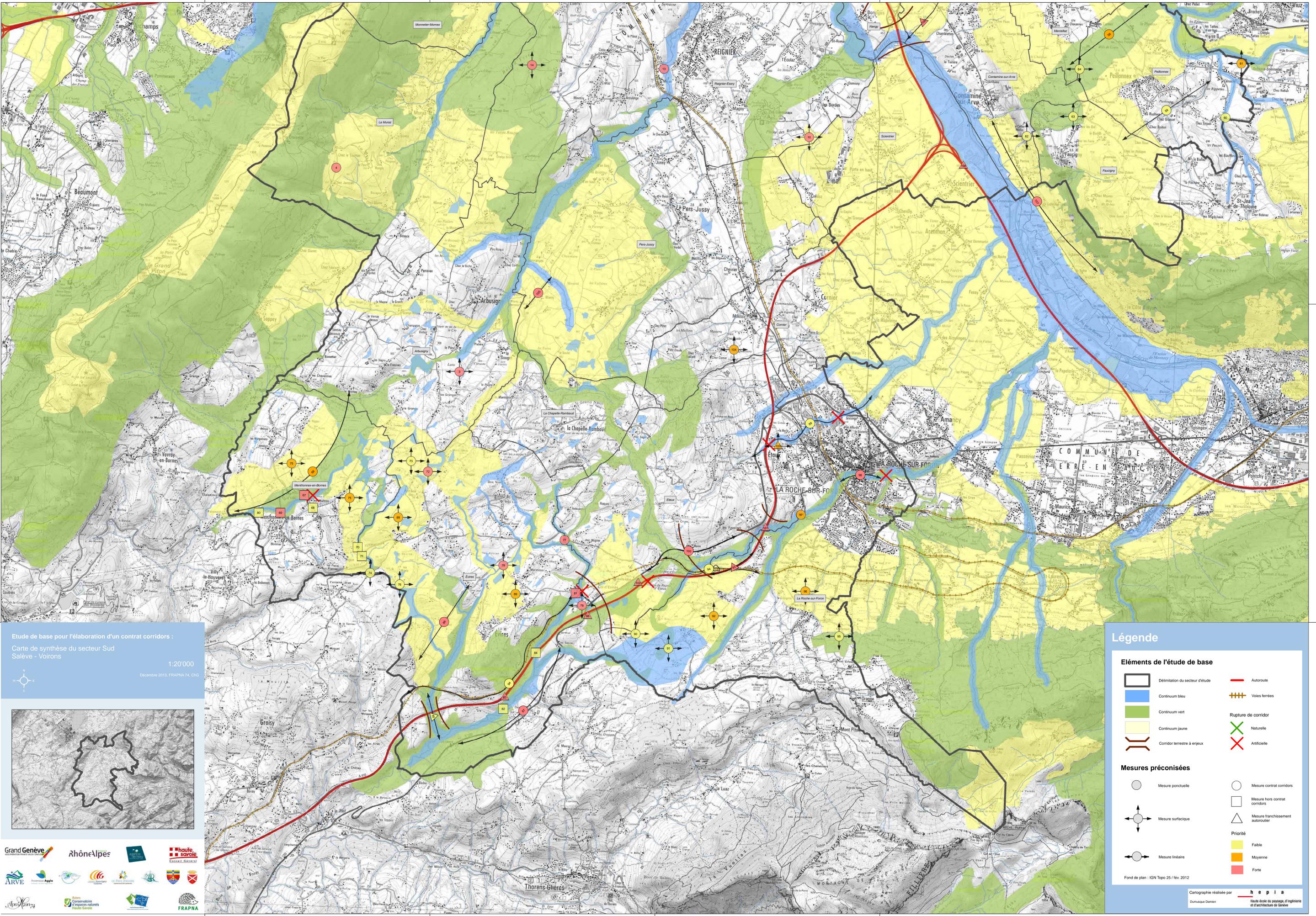
Mesures préconisées

- Mesure ponctuelle
- Mesure surfacique
- Mesure linéaire
- Mesure contrat corridors
- Mesure hors contrat corridors
- Mesure franchissement autoroutier
- Priorité
 - Faible
 - Moyenne
 - Forte

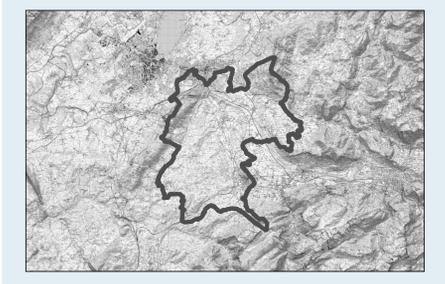
Fond de plan : IGN Topo 25 / 1v. 2012

Cartographie réalisée par **hepia**
 Dominique Daman
 Haute école de paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève





Etude de base pour l'élaboration d'un contrat corridors :
 Carte de synthèse du secteur Sud
 Salève - Voirans
 1:20'000
 Décembre 2011, FRAPNA 74, CHG



Légende

Éléments de l'étude de base

- Délimitation du secteur d'étude
- Continuum bleu
- Continuum vert
- Continuum jaune
- Corridor terrestre à enjeux
- Autoroute
- Voies ferrées
- Rupture de corridor Naturelle
- Rupture de corridor Artificielle

Mesures préconisées

- Mesure ponctuelle
- Mesure contrat corridors
- Mesure hors contrat corridors
- Mesure franchissement autoroutier
- Mesure surfacique
- Mesure linéaire

Priorité

- Fable
- Moyenne
- Forte

Fond de plan : IGN Topo 25 / 1v. 2012

Cartographie réalisée par **hepia**
 Oumoussou Damani
 Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève





Annexe 2

Tableau de mesures accompagnant les cartes de synthèse

Le tableau suivant présente, pour chaque point localisé sur la carte de synthèse, un diagnostic étayé quant à la fonctionnalité du réseau écologique du secteur Salève-Voirons. Les différentes versions de ce tableau ont été largement diffusées auprès des collectivités, du comité de suivi et de plusieurs partenaires techniques pour avis, remarques et compléments.

La colonne *diagnostic* précise le type d'élément diagnostiqué : obstacle, rupture de corridors, ouvrage de franchissement, continuum (vert, jaune, bleu), zone réservoir, zone relais,..., les organismes ayant participé au diagnostic (*source* : identification du point, *données* : informations complémentaires, *expertise* : contrôle de terrain), l'année ou les années de diagnostic (2010 et/ou 2013).

La colonne *enjeux* reprend les principaux enjeux discutés et validés lors du COPIL consacré aux contrats corridors de la vallée de l'Arve en novembre 2011. A noter, un point diagnostic/mesures peut correspondre à plusieurs enjeux.

Les colonnes *volets contrat corridors* reprennent les quatre grands axes d'actions communs à tous les contrats corridors : volet réglementaire, volet travaux, volet études, volet animation.

Les colonnes *continuum et types de mesures* précisent pour chaque point si la mesure préconisée est ponctuelle, linéaire ou surfacique et le(s) type(s) de continuum(s) concerné(s). A noter, un point diagnostic/mesure peut correspondre à plusieurs types de continuum.

Les colonnes *évaluation et justification des niveaux de priorité* permettent de hiérarchiser les points selon des critères biologiques (ex : présence d'espèces de cohérence Trame Verte et Bleue pour la région c'est-à-dire espèces ayant besoin de continuités écologiques pour leur pérennisation et pour lesquelles la région porte une responsabilité nationale), écologiques (ex : composante prioritaire pour le fonctionnement écologique global du secteur, corridors d'intérêt régional,...), technique et politique (ex : faisabilité des actions, prise en charge possible par d'autres outils que le contrat corridors, degré d'urgence de l'action préconisée,...). A noter : au vu de la difficulté inhérente au continuum aquatique (multiplicité d'outils, d'acteurs, de politiques), un groupe de travail thématique s'est constitué afin de discuter des points/mesures de la trame bleue et de leur hiérarchisation.



Etude de base complémentaire pour l'élaboration d'un contrat corridors 2013
Secteur Salève-Voirons

- Enjeu 1: Améliorer la connaissance des espaces de valeur patrimoniale et protéger les espaces reconnus prioritaires
 Enjeu 2: Assurer le franchissement des infrastructures linéaires
 Enjeu 3: Assurer les continuités et les connexions des cours d'eau et de leurs milieux périphériques
 Enjeu 4: Assurer les principales connexions biologiques terrestres
 Enjeu 5: Mieux connaître et gérer les secteurs accidentogènes
 Enjeu 6: Animer, sensibiliser et valoriser

En bleu: point n'amenant pas d'actions, point dont les actions sont pertinentes à une autre échelle ou mesures susceptibles d'être prises en charge par un autre outil que le contrat corridors

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité			
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfactive					
1	Nangy	Au sud de Nangy, le long de l'A40	<p>Ouvrages de franchissement de l'A40. Deux ouvrages routiers inférieurs (<i>route des aiguillons</i> et <i>route du bois de pierre/route des Servas</i>), entièrement revêtus mais avec présence de trottoirs aménageables. Un ouvrage routier supérieur (<i>route des Thiollaz</i>), très peu utilisé par les véhicules, reliant des chemins non revêtus, potentiellement empruntable par la faune sauvage. Il relie une zone relativement préservée et peu dérangée (déchetterie-casse auto) et une zone tampon de la commune de Nangy. Le détail du diagnostic de la franchissabilité de ces ouvrages est consultable dans l'annexe 4 "<i>focus sur la franchissabilité autoroutière</i>" (source: <i>ateliers techniques 2010, expertise: FRAPNA 2010 et 2013</i>).</p>		X					X		Figurer durablement les espace de déplacement permettant l'accès aux ouvrages.	Aménager des bandes non goudronnées (trottoirs non revêtus) dans les ouvrages supérieurs et inférieurs. Aménager et développer, quand nécessaire, les couloirs de déplacements pour optimiser l'accessibilité aux ouvrages. Installer des parapets d'ocultation (rambardes opacifiantes) sur les ouvrages supérieurs.	Suivre l'utilisation des ouvrages (relevés d'indices de présence).	Assurer une animation auprès d'ATMB.	X		X	X				forte	Pourrait participer à améliorer la perméabilité de l'A40.
2	Nangy, Arthaz	Au niveau du péage de Nangy	<p>Ouvrages de franchissement de l'A40 situés sur un corridor d'intérêt régional. Deux ouvrages hydrauliques (avec écoulement d'un très mince filet d'eau), sans banquettes, pouvant faire la connexion <i>Arve-bois de l'Enfer</i>. Ouvrages étroits et longs qui ne permettent pas à la grande faune de franchir l'autoroute, malgré sa présence très marquée de part et d'autre des ouvrages (sangliers, notamment). Franchissement semblant possible pour la petite et moyenne faune, moyennant quelques aménagements, mais à évaluer pour la grande faune. Le détail du diagnostic de la franchissabilité de ces ouvrages est consultable dans l'annexe 4 "<i>focus sur la franchissabilité autoroutière</i>" (source: <i>ateliers techniques 2010, expertise: FRAPNA 2010 et 2013</i>).</p>		X					X		Mettre en place une banquette dans un des ouvrages pour son utilisation par la petite faune terrestre et aquatique. Recalibrer le deuxième ouvrage pour permettre le passage de la grande faune.	Suivre l'utilisation des ouvrages (pièges photos). Etudier la possibilité et la faisabilité d'implantation d'un passage faune spécifique.	Assurer une animation auprès d'ATMB.	X		X	X				forte	Pourrait participer à améliorer la perméabilité de l'A40. De plus, ouvrages situés sur un corridor d'intérêt régional.	

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité			
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique					
3	Pers-Jussy, La Muraz, La Chapelle Rambaud, Menthonnex en Bornes, Evires, Arbusigny et Etaux	Plateau des Bornes	<p>Zone réservoir de biodiversité. Vaste complexe de zones humides de valeur patrimoniale (ZNIEFF et APPB avec flore et entomofaune remarquables) située sur un secteur à la confluence de 3 bassins versants. Plus de 240 zones humides aujourd'hui identifiées, dont une quinzaine bien connues et étudiées par Asters. Les connexions biologiques et hydrologiques entre ces zones humides sont très peu connues. Certaines des zones humides souffrent d'un abandon de leur entretien, d'atterrissement, d'apports d'intrants et de dégradations dues aux engins motorisés. Certains secteurs pourraient être par ailleurs valorisés pédagogiquement. Depuis 2013, un projet de territoire est en cours sur le plateau. Un volet "corridors petite et moyenne faune" en fait partie. Cette étude, réalisée par la FRAPNA et la LPO, concerne 10 communes du plateau (dont certaines dans le périmètre d'étude) et prend notamment la forme d'une enquête participative avec vérification des données sur le terrain, représentation cartographique des corridors et pistes d'action pour leur préservation.</p> <p>Un travail de recensement de zones humides a par ailleurs été effectué et intégré à la révision du PLU d'Etaux. Le secteur est aussi connu comme un réservoir pour le lièvre d'Europe et un important axe de migration pour l'avifaune. Enfin, soulignons l'état de conservation globalement favorable du plateau, du fait de l'entretien des milieux par les acteurs locaux (agriculteurs, notamment) (source: atelier technique 2010, données Asters, FRAPNA, LPO, chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, CCPR, CCAS, commune d'Etaux, chambre d'agriculture des Savoie 2013, expertise: FRAPNA 2010 et 2013).</p>	X						X	Proposer la mise en place de protections et de gestions à long terme des espaces agricoles risquant d'être soumis à de fortes pressions urbaines (ZAP, PAEN). Préserver durablement les espaces de déplacement de la faune sauvage.	Acquérir les secteurs les plus remarquables (ou à minima établir un partenariat pour l'entretien de ces secteurs), élaborer un programme d'entretien et de conservation des zones humides (mesures agri-environnement, conventions collectivité-agriculteur, plan de gestion...).	Etudier le fonctionnement des connexions biologiques (réelles et potentielles) entre le Plateau des Bornes et l'Eponge d'Arenthon (pour la chevêche d'Athéna, notamment). Etudier les connexions biologiques (papillons du genre <i>Maculinea</i> , orchidées, odonates) entre les différentes zones humides du plateau des Bornes. Prioriser les secteurs selon leur intérêt biologique et leur degré de menace.	Valoriser pédagogiquement certaines zones humides. Assurer des animations auprès du monde agricole et des autres acteurs du Plateau, en lien avec le projet de territoire.	X	X			X			forte	Territoire structurant fortement le fonctionnement du réseau écologique global du secteur. Le plateau des Bornes est à la fois zone réservoir, zone relais, complexe de corridors,...L'ensemble des actions devra se faire en lien avec le projet de territoire du Plateau des Bornes (pour les communes y participant)	
4	La Muraz	Entre chez Jacquier et chez le Tournier	Secteur accidentogène reconnu au niveau de la D215. La commune fait partie des collectivités intégrées dans le projet de territoire du Plateau des Bornes (données: FDC74 2010, FRAPNA 2013, expertise: FRAPNA 2010).							X	X	Pérenniser la vocation agricole du secteur.	Mettre en place des mesures anti-collisions.		Assurer une animation auprès du Conseil général pour des mesures anti-collisions.	X		X	X				forte	Risques de collision
5	Monnetier-Mornex	Entre Esserts-Salève et Mornex	Espace de déplacement de la faune terrestre. Deux voies de déplacement entre Salève et bords de Viaison, traversées par plusieurs routes accidentogènes et parfois fragmentées par des zones urbanisées. Ce sont des corridors prioritaires, pour la fonctionnalité du réseau Arve/Menoge/Plateau des Bornes/Salève, qu'il faut préserver et optimiser (données: FDC74 2010, FRAPNA 2013, chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc 2013, expertise: FRAPNA 2010).							X	X	X	Espace de déplacement à préserver de façon pérenne.	Mettre en place des mesures anti-collisions. Mettre en valeur le maintien du bocage et conserver les haies existantes. Sur la base du volontariat, aménager une trame verte (haies et couloirs boisés) pour renforcer l'effet corridor.		Assurer une animation auprès du Conseil général pour des mesures anti-collisions. Assurer une veille quant à l'urbanisation.	X		X		X		forte	Voies de déplacement identifiées comme corridors d'intérêt régional.

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
6	Arthaz Pont Notre Dame	Barrage d'Arthaz	<p>Continuum aquatique/obstacle sur l'Arve (classé en liste 2). Barrage EDF avec une hauteur de chute d'environ 3 m. L'ouvrage est équipé d'une passe à poisson à bassin successifs, en rive gauche. En sortie de passe (côté amont), les grilles sont obstruées par des embâcles, d'où remontée difficile voire impossible, lors des périodes de hautes eaux. Les embâcles sont théoriquement enlevés tous les 8/10 jours par l'AAPPMA Chablais-Genevois. La passe semble fonctionnelle : ombres, truites et barbeaux semblent l'utiliser, mais il y a très peu de données piscicoles récentes qui permettent de l'affirmer (un ombre marqué et suivi par radiotélémetrie est néanmoins passé en 2011). Dans le cadre du programme INTERREG ESPACE Arve et Rhône, barbeau fluviatile, ombre commun, truite fario et chevaine sont suivis. L'ouvrage constitue aussi un obstacle pour la faune amphibie potentiellement présente (loutre, castor). Peu de donnée loutre, en tout cas récentes, mais la présence du castor a été récemment confirmée en amont de l'ouvrage (rive gauche).</p> <p>A noter aussi, le passage du lynx, espèce de cohérence Trame Verte et Bleue pour la région, à proximité, au niveau du lieu-dit Creuze (confluence Arve-Menoge), sur la commune de Vétraz-Montoux (au moins trois observations sur les 10 dernières années) (source: ateliers techniques 2010, données: AAPPMA Chablais 2010, FDP 74 2013, FRAPNA 2013, expertise: FRAPNA 2010).</p>				X						X	X		X			forte	L'Arve est identifiée comme trame bleue d'intérêt régional, présence réelle et potentielle d'espèces de cohérence TVB pour la région.	
7	Arthaz Pont Notre Dame	Le long de l'A40	<p>Ouvrages de franchissement de l'A40. Trois ouvrages routiers supérieurs (secteur <i>le Pont</i>, secteur <i>les Baillardes</i>, secteur <i>La Chapelle</i>) et un ouvrage agricole inférieur (secteur <i>les Grands champs</i>). La franchissabilité de l'ensemble des ouvrages pour la faune sauvage pourrait être améliorée moyennant des aménagements au niveau des ouvrages et de leurs voies d'accès. Le détail du diagnostic de la franchissabilité de ces ouvrages est consultable dans l'annexe 4 "focus sur la franchissabilité autoroutière" (expertise: 2010 et 2013 FRAPNA).</p>		X					X							X	X	forte	Pourrait participer à améliorer la perméabilité de l'A40.	
8	Arthaz-Pont-Notre-Dame, Reignier-Esery	De Vaison à Turnier, en rive droite et en rive gauche de l'Arve	<p>Zone réservoir/trame jaune/corridor vert. En rive droite (Arthaz), plusieurs secteurs de pelouses sèches d'intérêt écologique en cours d'embroussaillage. Le secteur est identifié en réservoir de biodiversité d'intérêt régional. Certaines parcelles semblent souffrir de surpâturage alors que d'autres pourraient être menacées par la dynamique forestière. Les hauts de coteaux, en rive droite, sont d'ores et déjà urbanisés. En rive gauche (Reignier), quelques parcelles en maïs et forte présence d'espèces végétales invasives (solidages, buddléia) là où la ripisylve est manquante ou parsemée. Les deux rives semblent par ailleurs bien utilisées pour les déplacements de la faune. Le tronçon de l'Arve concerné est par ailleurs identifié en trame bleue d'intérêt régional (source: Denis Jordan - botaniste - lors de l'atelier technique 1, données: chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc 2013, expertise: FRAPNA 2013).</p>	X			X			X							X	X	forte	La ripisylve étant fonctionnelle, l'accent devra être mis sur les pelouses sèches, milieux d'intérêt biologique.	

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
9	Reignier-Esery	Entre la D2 (Chez Jaquillon-la gravière) et la voie ferrée	Secteur accidentogène (sanglier, chevreuil) sur un corridor qui semble faire la liaison entre les espaces boisés et agricoles d'Esery et les bords de l'Arve (source: atelier technique 2010, données FDC 74 2010, expertise FRAPNA 2010).				X	X	X		Zones agricoles et boisées à figer durablement dans les documents d'urbanisme.	Mettre en place des mesures anti-collisions. Sur la base du volontariat, aménager des corridors verts (haies et couloirs boisés) pour renforcer l'effet corridor.		Assurer une animation auprès du Conseil général pour des mesures anti-collisions.	X		X		X	forte	Risques de collision
10	Scientrier, Reignier-Esery, Pers-Jussy	Plaine des Rocailles	Réservoir de biodiversité souligné par une ZNIEFF de type 1 autour de Crédoz. Mosaïque de milieux : prairies, zones humides, forêts rocaillieuses (site classé). A priori, pas de risque d'urbanisation importante. Des secteurs aux intérêts biologiques plus ou moins connus, quelquefois peu ou pas entretenus, parfois aussi dégradés. Notons que la FRAPNA y a réalisé les 24 h naturalistes en 2011 (inventaires faune et flore par les spécialistes et naturalistes du département) et y a identifié certains secteurs prioritaires. Il y a par ailleurs de réelles potentialités de valorisation pédagogique sur certains secteurs d'intérêt paysager et écologique. Enfin, la plaine des Rocailles est potentiellement connectée à l'éponge d'Arenthon (en grande partie sur le secteur voisin Bargy-Glières-Môle) via un corridor d'intérêt régional malheureusement entravé par l'A410. Tronçons accidentogènes sur la D19 et la D19A (secteur ZA des Rocailles). Le secteur est fréquenté par la moyenne et grande faune. Urbanisation pouvant représenter une entrave aux déplacements de la faune (source: atelier technique 2010, données: FRAPNA 2011, CCAS et chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc 2013, expertise: FRAPNA 2010).	X					X	X	Proposer le classement des secteurs d'intérêt par un arrêté Préfectoral de Protection de Biotope et/ou par un Espace Naturel Sensible. Figer durablement les zones situées entre les 2 départementales accidentogènes.	Appliquer des mesures d'entretien et de restauration des milieux prioritaires (zones humides, notamment). Mettre en place des mesures anti-collisions sur les deux départementales accidentogènes. Proposer des mesures de gestion agricole (type MAET) sur la base du volontariat.	Réaliser des inventaires complémentaires sur les secteurs encore peu ou pas connus. Prioriser les secteurs sur l'ensemble de la plaine selon leur intérêt biologique et leur degré de menace. Elaborer un plan de gestion.	Concevoir et aménager des outils et un ou plusieurs sentiers pédagogiques. Assurer des animations agricoles. Assurer une animation auprès du Conseil général pour des mesures anti-collisions.	X		X		X	forte	Réservoir de biodiversité structurant le fonctionnement général du secteur Salève-Voirons, risques de collisions.
11	Reignier-Esery	Marais du pont neuf	Zone réservoir (zone humide) entourée de zones tampons (prairies) en liaison avec l'Arve. Le marais du Pont neuf est identifié en réservoir de biodiversité d'intérêt régional. Marais constitué de boisements humides, cariçaies, phragmitaies, chenaux, bouquets de vieux arbres à cavités,...Le secteur est une zone refuge pour le sanglier. Protection par un APPB (mais défaut de signalétique ou signalétique dégradée). Secteur enclos par des clôtures électriques 1 fil ou par des clôtures 4 fils barbelés, qui d'une façon générale permettent malgré tout les échanges entre le marais et ses zones périphériques. L'écoulement amont permet l'alimentation en eau du marais, hétérogène malgré tout. Principales menaces identifiées : fermeture de milieux d'intérêt (cariçaie et phragmitaie), omniprésence d'espèces végétales invasives dans la phragmitaie, piétinement bovin des micro-secteurs humides sur certaines prairies périphériques, quasi-absence de signalétique réglementaire (données: chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc 2013, expertise: FRAPNA 2013).	X		X				X	Préserver durablement le complexe zone humide/zones tampons agricoles.	Réouvrir certains milieux d'intérêt et mettre en place un entretien courant, après avoir amélioré la gestion hydraulique du marais. Préserver les micro-secteurs humides situés en zone tampon. Proposer des mesures de gestion agricole (outil de type MAET) sur la base du volontariat.	Mener une étude hydraulique précise pour la compréhension du fonctionnement (ou dysfonctionnement) du marais et de ses milieux périphériques.	Signalétique à renforcer. Proposer des animations agricoles.	X		X		X	forte	Réservoir de biodiversité. Secteur participant au fonctionnement de la trame bleue et verte structurée autour de l'Arve et de sa ripisylve.

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
12	Reignier-Esery	Pont du Foron	Continuum aquatique et terrestre du Foron de Reignier. Le cours d'eau est identifié en trame bleue d'intérêt régional. Au niveau du passage du Foron de Reignier sous la D2, pas d'obstacle hydrologique, mais déplacements de la faune terrestre entravés par l'état des berges et l'absence de banquettes sous l'ouvrage. La traversée de la D2 semble possible (de plus vitesse plutôt modérée des automobilistes du fait du rond-point) , mais les habitations à proximité du Foron réduisent fortement les espaces de déplacement. A noter, l'omniprésence d'espèces végétales invasives, balsamine et surtout renouées géantes (<i>expertise: FRAPNA 2013</i>).			X	X		X					X	X		X			forte	Améliorer les voies de déplacements le long du Foron permettrait à la faune terrestre d'utiliser un long linéaire.
13	Reignier-Esery	Passage du Foron sous la D302	Continuum aquatique et terrestre du Foron de Reignier. Passage du Foron de Reignier, identifié en trame bleue d'intérêt régional, sous la D302. Présence d'un seuil hydraulique franchissable, mais déplacements de la faune terrestre entravés par les berges abruptes (topographie très encaissée) et l'absence de réelles banquettes continues sous et à proximité immédiate de l'ouvrage. La traversée de la D302 semble possible mais difficile (clôtures 2 fils électriques sur l'espace tampon agricole) et potentiellement accidentogène. A noter, l'omniprésence d'espèces végétales invasives, balsamine, buddléia et surtout renouées géantes (<i>expertise: FRAPNA 2013</i>).						X					X	X		X			forte	Améliorer les voies de déplacements le long du Foron permettrait à la faune terrestre d'utiliser un long linéaire.
14	Reignier-Esery, La Muraz	Bois d'Yvre	Zone réservoir pour le sonneur à ventre jaune (espèce de cohérence Trame Verte et Bleue pour la région). L'espèce, aussi présente sur le Salève et le golf d'Esery, trouve dans ce secteur un habitat encore préservé même si les ornières forestières, utilisées par l'espèce pour sa reproduction, sont parfois dégradés par le passage des véhicules motorisés. Notons aussi que le bois d'Yvre est une composante essentielle du continuum vert reliant le Salève au Plateau des Bornes (<i>données: FRAPNA et Apollon 74 2013</i>).	X										X				X		forte	Le bois d'Yvre est une zone relais pour le continuum vert entre Salève et plateau des Bornes. Présence marquée du sonneur à ventre jaune, espèce de cohérence TVB pour la région.

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité	
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique			
15	Etrembières	Entre autoroute et Arve , rive gauche, face PA Chatelaine	<p>Zone réservoir/continuum aquatique. Complexe de zones humides : étang avec phragmitaie et eau libre et, à proximité immédiate, plan d'eau en bordure d'autoroute avec quelques herbiers aquatiques.</p> <p><i>Etang</i> : zone d'eau libre relativement importante, phragmitaie et boisement (peupliers, saules, aulnes, robiniers,...) ceinturée par large chemin forestier (avec bancs pour le public). Attention au solidage, espèce végétale invasive, qui empiète sur la roselière. Amphibiens présents.</p> <p><i>Plan d'eau</i> : berges abruptes (enrochements), à proximité immédiate de l'autoroute.</p> <p>A noter, une autre zone humide, plus loin, envahie par les renouées géantes et alimentée par des eaux de ruissellement (martin pêcheur néanmoins observé).</p> <p>D'après les discussions en atelier technique, l'étang serait pollué par les eaux de ruissellement de l'autoroute (hydrocarbures). Le SM3A a mené des travaux de valorisation sur l'étang, à proximité (étang éducatif). Ces travaux ont été limités à cette zone car les chasseurs souhaitent conserver en l'état la zone marécageuse. Les apports d'eau sont uniquement gravitaires et quand l'Arve connaît de grandes crues. Il s'agit du domaine public fluvial d'ou gestion par le SM3A de fait (source: commune d'Etrembières lors de l'atelier 1, expertise: FRAPNA 2013).</p>	X		X					Complexe de zones humides à préserver.	Gérer le solidage.	Inventaires faune et flore à mener. Etudier les connexions entre l'ensemble des zones humides du secteur.					X		X	forte	Zones humides formant l'écocomplexe prioritaire trame bleue avec l'Arve.
16	Etrembières	Rive gauche de l'Arve , du pont d'Etrembières au pont de la D46	<p>Continuum boisé le long de l'Arve. La petite et moyenne faune terrestre peuvent passer sous le pont d'Etrembières et utiliser le chemin longeant le relais cynophile savoisien. Pour la grande faune, c'est clairement une rupture de corridor. Côté D46, les filets de paintball n'empêchent pas les déplacements le long de l'Arve (3 m de berges à plat utilisables). Les passages sous le pont de la D46 sont aussi fonctionnels, y compris pour la grande faune. A noter, d'immenses espaces colonisés uniquement par les renouées géantes. L'ensemble du linéaire est très largement utilisable par l'ensemble de la faune terrestre. Il s'agit du domaine public fluvial, d'ou gestion par le SM3A de fait (source: commune d'Etrembières lors de l'atelier 1, expertise FRAPNA 2013).</p>				X				Préserver durablement l'espace de déplacement.						X			forte	Linéaire fonctionnel, permettant d'exploiter un important espace de déplacement le long de l'Arve, à préserver impérativement.	
17	Etrembières	Rive gauche, entre le pont d'Etrembières et le secteur de Creuse	<p>Continuum boisé le long de l'Arve. La petite et la moyenne faune terrestre peuvent passer sous le pont d'Etrembières et utiliser le chemin longeant le parking du centre commercial d'Etrembières. A noter toutefois que, pour la petite et moyenne faune terrestre, les déplacements se font à découvert côté "accès livraisons" du centre commercial. Pour la grande faune, le pont d'Etrembières est clairement une rupture de corridor. Jusqu'au secteur de Creuse, de larges chemins utilisables pour toute faune terrestre et des espaces boisés, arbustifs, humides propices aux déplacements (source: commune d'Etrembières lors de l'atelier 1, expertise FRAPNA 2013).</p>				X				Préserver durablement l'espace de déplacement.	Planter un rideau végétal entre le chemin le long de l'Arve et l'accès livraisons" du centre commercial.						X		X	forte	Linéaire fonctionnel, permettant d'exploiter un important espace de déplacement le long de l'Arve, à préserver impérativement.

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
21	Etrembières	Secteur de Creuse	Continuum aquatique. Première zone de divagation depuis la frontière. Un arasement de digue a conduit à la mobilisation de ce qui était dans l'ancien lac de Creuse. Secteur écologiquement intéressant : divagation de l'Arve qui crée une certaine hétérogénéité, présence marquée et récente du castor (espèce de cohérence Trame Verte et Bleue pour la région), zone à priori peu dérangée,... Omniprésence du buddleia, espèce végétale invasive, sur les bancs de l'Arve. Le secteur est aussi identifié en trame bleue d'intérêt régional. Attention néanmoins à une buse, apparemment en provenance de l'autoroute, qui déverse de l'eau de ruissellement dans le secteur (<i>source: atelier technique 1, expertise: FRAPNA 2013</i>).			X								X				X	moyenne	Secteur à priori préservé avec une dynamique naturelle de l'Arve et la présence marquée du castor d'Europe (espèce de cohérence TVB pour la région).	
22	Etrembières	Entre A40, D46 et Arve	Zone relais à proximité de l'Arve. Espace avec projet de ZAC, non confirmé à ce jour. Il s'agit en fait d'une friche (non gérée, d'où le développement important du peuplier) largement envahie par des espèces végétales invasives (solidage et robinier, notamment). Le secteur est potentiellement utilisable par la faune, pour traverser la D46 et rejoindre l'espace de gravière de l'autre côté de la départementale. (<i>source: ONF lors de l'atelier 1, expertise: FRAPNA 2013</i>).				X		X						X			X	faible	Si le secteur reste en l'état, mais une veille s'avère néanmoins nécessaire.	
23	Etrembières	Secteur Pas de l'échelle	Ouvrages de franchissement de l'A40/obstacles/tronçon accidentogène. Projet d'aménagement d'infrastructure linéaire avec passage sous la voie ferrée. Le secteur est fréquenté par la grande faune (sangliers, notamment). Quelques collisions avec des sangliers et ponctuellement avec des chamois, à proximité. Le chevreuil est aussi parfois observé, le long des grillages autoroutiers. Les risques accrus de collisions sont donc bien réels du fait de tronçons apparemment non grillagés ou bien défectueux. Deux ouvrages autoroutiers sur le secteur: - un ouvrage inférieur qui débouche sur un rond-point donc inutilisable. - un ouvrage supérieur (pour relier la carrière du Salève) avec trottoirs aménageables mais débouchant directement dans la zone urbanisée de Pas de l'échelle, donc là encore inutilisable. Le détail du diagnostic de la franchissabilité de ces ouvrages est consultable dans l'annexe 4 "focus sur la franchissabilité autoroutière". Le secteur a par ailleurs été étudié dans le cadre de la notice technique ATMB du secteur contrat corridors Champagne-Genevois qui préconisait l'étude de la création d'un pont biologique, le renforcement des clôtures et un travail collaboratif entre ATMB, RFF et le CG 74 pour le franchissement unique de trois infrastructures (autoroute, départementale, voie ferrée). Aujourd'hui, ce secteur n'est plus retenu pour l'implantation d'un passage faunistique spécifique. (<i>source: ACCA, données: Apollon 74, ProNatura Genève, FRAPNA 2013, expertise: FRAPNA 2013</i>).		X				X					X			X		forte	Ouvrages existants non fonctionnels et à surtout ne pas restaurer car envoyant la faune vers des zones fortement urbanisées. Les risques de collisions étant très importants, les mesures devront donc prioritairement porter sur cet aspect.	

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
24	Etrembières	Au niveau de la station des <i>Eaux belles</i>	<p>Ouvrages de franchissement/ rupture de connexion. Plusieurs ouvrages hydrauliques sous la départementale 1206, la voie ferrée et l'autoroute A 40. Les ouvrages ne sont pas empruntés par la faune (même si celle-ci est bien présente à proximité immédiate, en pied de Salève) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dimensionnement et débit souvent non compatibles avec leur utilisation par la faune (grande faune, notamment) - problème d'accessibilité : grilles de la station des eaux, barrières le long de la départementale,... - si mesures il y avait (redimensionnement des ouvrages, aménagement des accès,...), elles seraient très coûteuses, techniquement difficilement réalisables et pas forcément efficaces - de plus, quel intérêt d'envoyer la faune dans un cul-de-sac sur Etrembières ? <p>Le détail du diagnostic de la franchissabilité de ces ouvrages est consultable dans l'annexe 4 "focus sur la franchissabilité autoroutière"(source: FRAPNA lors de l'atelier technique 1, expertise: FRAPNA 2010 et 2013).</p>		X									X	X		X			faible	Ouvrages non fonctionnels et à surtout ne pas restaurer.
25	Gaillard	<i>Bois Béguin</i>	<p>Zone relais pour la faune terrestre/ zone réservoir et relais pour les amphibiens. Boisement le long de l'Arve, entre le <i>bois de Vernaz</i> et le <i>bois de la Châtelaine</i>. Présence de petites zones humides, largement atterries, et de mares (mare intraforestière et mare de lisière, proche des serres). Un sonneur à ventre jaune, espèce de cohérence Trame Verte et Bleue pour la région, y a par ailleurs été observé fin 2012.</p> <p>Boisement pouvant intégrer une trame verte et bleue (réseau de zones humides) le long de l'Arve car reliant le <i>bois de Vernaz</i> au <i>bois de la Châtelaine</i>, via une friche (côté Vernaz) et une ancienne peupleraie (côté Châtelaine) (source: commune de Gaillard lors de l'atelier 1, données : chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, commune de Gaillard 2013, expertise: FRAPNA 2013).</p>			X	X		X	Préserver le boisement et les espaces interforestiers (friches en bordure de carrière, notamment) pour intégration dans une trame verte le long de l'Arve. Mares à intégrer dans les campagnes d'actualisation de l'inventaire départemental des zones humides.	Optimiser le réseau de zones humides par la restauration de la zone humide, l'entretien de la mare forestière (réouvertures localisées) et la préservation de la mare de lisière.	Prospections complémentaires à réaliser (notamment pour le sonneur).	Proposer une animation auprès de l'exploitant agricole pour la valorisation de la mare de lisière.	X	X			X		forte	Partie intégrante de la trame verte le long de l'Arve et pouvant aussi s'inscrire dans un réseau de zones humides (trame bleue). Présence du sonneur à ventre jaune, espèce TVB pour la région.
26	Gaillard	<i>Bois de la Châtelaine</i>	<p>Zone relais pour la faune terrestre/ zone réservoir et relais pour les amphibiens. Zone humide en bord d'Arve, dans le <i>bois de la Châtelaine</i>, très largement atterrie, colonisée par les phragmites et les ligneux. Secteur facilement accessible par toute faune terrestre en provenance des <i>bois de Vernaz et de Béguin</i> (utilisation du chemin, des boisements, des espaces interboisés) (expertise: FRAPNA 2013).</p>			X	X			Zone humides à intégrer dans les campagnes d'actualisation de l'inventaire départemental des zones humides. Préserver durablement le boisement pour la constitution d'un corridor vert le long de l'Arve.	Restaurer localement la zone humide (par carrés de décapage, par exemple)			X	X			X		forte	Partie intégrante de la trame verte le long de l'Arve et pouvant aussi s'inscrire dans un réseau de zones humides (trame bleue).

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
27	Gaillard	Bois de Vernaz	Zone relais pour la faune terrestre/ zone réservoir et relais pour les amphibiens. Milieux humides temporaires constitués de fossés (données de larves de salamandres) mais trop précocement asséchés. Une mare en eau récemment creusée, pour le moment uniquement utilisée par les sangliers. Des zones humides fonctionnelles pourraient permettre d'intégrer un réseau le long de l'Arve, avec le bois Béguin et le bois de la Chatelaine (<i>source: commune de Gaillard lors de l'atelier 1, expertise FRAPNA 2013</i>).			X	X							X	X			X	forte	Partie intégrante de la trame verte le long de l'Arve et pouvant aussi s'inscrire dans un réseau de zones humides (trame bleue).	
28	Gaillard	Entre Bois de Vernaz et Foron (limite F/CH)	Continuum terrestre le long de l'Arve et du Foron. Espace de déplacement quelque peu limité par des serres mais qui permet malgré tout de connecter le Foron au bois de Vernaz. Le chemin le long de l'Arve permet de faire facilement la connexion. Deux bâtiments sur l'espace agricole de déplacement, mais qui n'empêchent pas la connexion. Les berges du Foron ne semblent pas être un bon axe de déplacement au vu de leur cheminement en espace agricole (serres) et surtout vers des secteurs urbanisés (cul-de sac urbain au moins pour la grande faune). (<i>source: commune de Gaillard lors de l'atelier technique 1, expertise: FRAPNA 2013</i>)					X		X			Assurer une veille	X	X		X	faible	Connexion terrestre Arve/Foron effective. Optimiser le corridor terrestre du Foron risquerait d'envoyer la faune en espace urbain.		
29	Gaillard	Espace agricole entre Arve et coteau de Gaillard	Rupture de connexion pour la grande faune/zone relais petite et moyenne faune. Zone agricole de maraîchage avec nombreuses serres, très peu d'infrastructures agro-écologiques (haies, bandes enherbées, boqueteaux,...) qui limitent les déplacements de la grande faune (même si les sangliers sont parfois observés sur les cultures maraîchères de plein champ). Les maraichers doivent par ailleurs mettre en place des surfaces de compensation écologique (dans le cadre du cahier des charges pour une commercialisation en Suisse) avec la mise en place de bandes tampons non cultivées le long des haies et des routes, de parcelles en jachère,... le tout pouvant améliorer la circulation faunistique (essentiellement pour la petite faune). Favoriser et diversifier ce type d'aménagement pourrait permettre à la petite et moyenne faune mobile de se déplacer au sein de cette zone-relais (<i>source: commune de Gaillard lors de l'atelier 1, données: chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc 2013, expertise: FRAPNA 2013</i>).					X		X		Sur la base du volontariat, mettre en œuvre des mesures destinées à la petite faune mobile (insectes, passereaux, petits mammifères,...), implanter des éléments arborés afin de créer des axes de chasse pour les chiroptères (provenant du bois de Vernaz, notamment).		Proposer une animation auprès des exploitants pour la mise en place d'éléments écologiques et paysagers.			X	X	moyenne	Cul-de-sac grande faune, mais territoire de chasse pour chiroptères potentiellement intéressant.	
30	Gaillard	Côteau de Gaillard	Zone relais petite et moyenne faune. Côteau urbanisé sur son sommet mais laissant des espaces semi-naturels sur ses pentes: boisements (essences locales et fruitières mais aussi exotiques : ailante, robinier, buddléia, bambou,...), espaces arbustifs en friche, vergers plus ou moins entretenus. Certains secteurs sont grillagés, mais l'ensemble reste largement utilisable et utilisée par la petite et moyenne faune mobile et/ou anthropophile (<i>source: commune de Gaillard lors de l'atelier 1, données chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc 2013, expertise: FRAPNA 2013</i>).					X		X	Préserver les pentes et bas de coteau, notamment les secteurs boisés (à l'est) et la friche arbustive (à l'ouest).		Assurer une veille.	X		X	X	moyenne	Cul-de-sac grande faune mais intérêt pour la petite et la moyenne faune mobile.		

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité	
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique			
31	Gaillard	A l'est du bois de Vernaz	Zone relais. Gravière en cours d'activité et friche sèche. Secteur assurant la liaison bois de Vernaz/ bois Beguin, utilisable y compris par la grande faune. La friche est colonisée par de nombreux plants de peupliers et pourrait perdre ses potentiels intérêts entomologiques (orthoptères), voire herpétologiques (reptiles). A noter, l'omniprésence d'espèces invasives (robiniers, buddleia,...). (expertise: FRAPNA 2013).				X		X		Préserver le secteur.	Zone à valoriser écologiquement, notamment pour son rôle de connexion avec les boisements à proximité. Gérer les plants de peupliers pour garder certains secteurs ouverts. Gérer les invasives. Réfléchir à la création de points d'eau au niveau de la gravière afin de favoriser des habitats propices à plusieurs espèces d'amphibiens.	Mener des inventaires sur les orthoptères et les reptiles.	Proposer une animation auprès des exploitants des gravières.			X		X		forte	Partie intégrante de la trame verte de bord d'Arve, zone réservoir pour espèces xérophiles (liées aux milieux secs).
32	Gaillard	Confluence du Foron de Gaillard et de l'Arve	Continuum aquatique et boisé. Des rejets de la station d'épuration au niveau de la confluence qui devraient être réglés par des mesures réglementaires effectuées par le gestionnaire Annemasse Agglo. Le Foron est profond et lentique au niveau de la confluence. Plus en amont, le substrat est davantage caillouteux et la vitesse de l'eau plus rapide. Une restauration de la confluence semble indispensable pour une connectivité poisson (truite et ombre à minima). Les berges du Foron, très largement colonisées par les renouées géantes, ne sont raisonnablement utilisables que par la petite et moyenne faune terrestre. Il existe aussi un projet de passerelle sur le Foron, au niveau de la confluence; une étude, menée par le SM3A, étant en cours (source: commune de Gaillard lors de l'atelier 1, expertise: FRAPNA 2013).				X		X			Restaurer la connexion aquatique.		Assurer une veille sur la qualité des rejets.	X	X		X			forte	Continuité aquatique indispensable pour le déplacement d'espèces piscicoles d'intérêt patrimonial.
33	Gaillard	Foron de Gaillard, plateforme de Vallard - Gaillard	Continuum aquatique/ obstacle sur le Foron de Gaillard. Obstacle infranchissable pour la faune terrestre et aquatique. Ouvrage de franchissement piscicole demandant un réajustement : le projet de remise en place d'un lit naturel n'a pas été suivi de résultats significatifs, les crues exportent les matériaux des casiers ne laissant pas le lit se reconstituer (expertise FRAPNA 2013).				X					Aménager la passe à poissons (lit à recréer, épis,...).	Réfléchir à l'opportunité d'un aménagement pour la petite faune terrestre, au vu du contexte urbanisé.			X		X		forte	Mesure permettant d'améliorer l'attractivité de l'aménagement.	
34	Gaillard	Foron de Gaillard, lieu dit Vallard	Continuum aquatique/obstacle sur le Foron de Gaillard. Hauteur: 1m, longueur: 4m. Franchissable, mais probablement limitant à l'étiage. La ripisylve semble être parcourue par la faune terrestre (données : FDP 74, expertise: FRAPNA 2013).				X									X		X		faible	Obstacle à priori franchissable, Second obstacle infranchissable à l'amont immédiat.	

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfactive		
35	Arthaz, Monnetier-Mornex.	Ouvrage de franchissement de l'A40 et voies d'accès à l'ouvrage. Confluence Arve/Viaizon, Arve jusqu'au viaduc sous l'A40	Continuum boisé/ouvrages de franchissement de l'A40, de la voie ferrée et de la départementale. Ripisylve et cordon boisé, assez larges (jusqu'à plus de 100m). Parfois berges pentues (surtout en rive droite). Les infrastructures linéaires sont toutes facilement franchissables : D2, voie ferrée et A 40. Les couloirs boisés sont bien utilisés par la moyenne et grande faune (observations de coulées de chevreuils, sangliers, blaireaux,...). Le lynx, espèce de cohérence Trame Verte et Bleue pour la région, a même été observé à plusieurs reprises ces dernières années sur le secteur. Une attention particulière devra donc être portée à la préservation des voies de déplacement de cette espèce (<i>source: Syndicat Mixte du Salève, ACCA, FRAPNA lors de l'atelier technique 1, expertise: FRAPNA 2013</i>).		X		X		X					X			X			moyenne	Espace de déplacement fonctionnel. A priori peu, voire pas de menaces, mais veille sur les espaces de déplacements pour accéder aux ouvrages.
36	Vétraz-Monthoux	La râpe	Continuum petite faune /rupture de connexion grande faune. Continuum traversant Vétraz-Monthoux, entre Annemasse et bords de l'Arve. Zone préservée et classée en agricole dans le PLU. Rupture de connexion grande faune et cul de sac pour la grande faune dûs aux discontinuités anthropiques (lotissements et zones d'activités). (<i>source: atelier technique 1, données: chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc 2013, expertise: FRAPNA 2013</i>).				X			Préserver durablement le secteur.	Mettre en œuvre des mesures destinées à la petite faune mobile/anthropophile.				X		X		faible	Cul-de-sac grande faune. Les mesures ne devront raisonnablement concerner que la petite faune mobile/anthropophile.	
37	Vétraz-Monthoux	La jeuline	Zone relais petite faune mobile . Zone préservée qui va devenir une "zone verte". Achat des parcelles par la commune. Secteur pavillonnaire avec quelques parcelles en friches arborées. C'est donc une zone relictuelle, dernière zone naturelle dans un îlot pavillonnaire (<i>source: commune de Vétraz lors de l'atelier technique 1, expertise: FRAPNA 2013</i>).				X			Préserver l'existant. Classer dans le PLU les petits éléments paysagers (arbres, haies,...)..	Mettre en œuvre des mesures destinées à la petite faune mobile.				X		X		faible	Cul-de-sac grande faune. Les mesures ne devront raisonnablement concerner que la petite faune mobile/anthropophile.	
38	Vétraz-Monthoux	Bois de Rosses	Zone relais petite faune mobile. Bois de Rosses connu principalement pour le glaïeul des marais, espèce végétale de grand intérêt. Présence d'une mare pédagogique. Plusieurs inventaires ont d'ores et déjà été réalisés sur le site. La zone est particulièrement déconnectée des espaces naturels ou agricoles à bon potentiel écologique (le bois est entouré de zones d'activités omniprésentes, de l'aéroport d'Annemasse). (<i>données: FRAPNA, expertise: FRAPNA 2013</i>).	X			X				Mettre en œuvre des mesures destinées à la petite faune mobile.	Inventorier les espèces susceptibles d'utiliser le site comme zone-relais (oiseaux, chiroptères, insectes volants, petites mammifères). Etudier les connexions avec les habitats favorables à proximité.	X	X	X		X		faible	Cul-de-sac grande faune. Les mesures ne devront raisonnablement concerner que la petite faune mobile/anthropophile.	

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
39	Vétraz-Monthoux (et surtout Cranves-Sales, commune hors périmètre)	Entre bords de Menoge et bois de Rosses.	Continuum terrestre/rupture de connexion. Ancienne voie de déplacement pour la grande faune, entre bords de Menoge et bois des Rosses. Le continuum est à présent très dégradé et contraint par de multiples ruptures de connexion (ZA de Borly, D907,...). Seule la petite faune mobile peut encore raisonnablement utiliser l'ensemble du continuum. A noter aussi, l'observation du lynx, espèce de cohérence Trame Verte et Bleue pour la région, sur le secteur de Creuze (source: ACCA lors de l'atelier technique 1, données: Apollon 74, expertise: FRAPNA 2013).				X		X							X		X	faible	Cul-de-sac grande faune. Les mesures ne devront raisonnablement concerner que la petite faune mobile/anthropique. Les mesures préconisées concernent principalement Cranves-Sales, commune hors périmètre du contrat Salève-Voirons.	
40	Lucinges	Nants du Moulin, de la Follieuse, de la Vignule	Continuum aquatique. La ripisylve est protégée dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) par un EBC (Espace Boisé Classé). Ce zonage n'est pas toujours respecté : problème de l'entretien des petits ruisseaux (embâcles sur les cours d'eau). Cours d'eau concernés : nant du Moulin, ruisseau de la Vignule, la Follieuse (sollicités pour AEP). La ripisylve est bien fonctionnelle et les embâcles sont nombreux (source: commune de Lucinges lors de l'atelier technique 1, expertise: FRAPNA 2013).				X						X	X			X	Moyenne	Secteur protégé. Forte volonté locale et réels enjeux dûs aux nombreux embâcles.		
41	Lucinges	Ruisseau des Moulins, au niveau de Milly, à la cascade	Continuum aquatique/rupture de connexion. Ancienne décharge : déchets plastiques, partout dans le cours d'eau. Mesure de qualité d'eau faite en amont et aval (2012): pas d'impact mais problème visuel. Rupture de continuité liée à une cascade naturelle (source: commune de Lucinges lors de l'atelier technique 1, expertise : FRAPNA 2013).				X							X		X		faible	Rupture naturelle de la connectivité. Si action à préconiser, privilégier la gestion des déchets.		
42	Bonne	Ponts sur la Menoge (D298 et D903)	Continuum terrestre/ouvrages de franchissement. - pont de Bonne (D298) :cours d'eau relativement peu profond, berges étroites et pentues à proximité de l'ouvrage hydraulique mais petits passages pieds secs d'1 à 2 m sous le pont. La faune peut donc potentiellement passer sous le pont, même si l'accès y est entravé par le développement des renouées géantes. La faune terrestre a aussi la possibilité de traverser la départementale, notamment en utilisant le chemin privé et boisé en rive gauche (jardin en limite de berge et habitations en rive droite). Attention aux risques de collisions lors de la traversée de la D298 (virage). - pont de la D903: petits bancs de sable et galets de part et d'autre des piles du pont, exploitables par la faune. Là aussi, envahissement par les renouées géantes (source: commune et agglo lors de l'atelier technique 1, expertise: FRAPNA 2013)					X	X						X		X	moyenne	La continuité des bords de Menoge semble plutôt fonctionnelle mais possibilité malgré tout de l'optimiser. De plus, collisions possibles à l'approche du pont de Bonne.		

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
43	Fillinges	Près <i>Pas de Lachat</i>	Zone relais. Prairie au milieu d'un massif de résineux. Grignotage léger des zones prairiales par des frênes et quelques ligneux (ronces, quelques pieds de rosiers des chiens, cornouillers). (<i>source: divers participants du groupe trame jaune lors de l'atelier technique 1, expertise: FRAPNA 2013</i>).				X						X		X			X	moyenne	Dégré de colonisation ligneuse encore faible pour réellement affecter le fonctionnement écologique de la zone.	
44	Bonne, Fillinges	Espace de déplacement est-ouest entre Loëx et Fillinges, scindé par la D903 et la D198	Continuum agricole et voies de déplacements. - Voie de traversée de la D198 : entre <i>chez Bosson</i> et les premiers aménagements routiers (murets de sécurité). Les espaces agricoles sont de qualité et facilement exploitables (cloture 1 fil). Sur le tronçon, pas de limitation de vitesse, de panneau " <i>traversée de faune sauvage</i> ", alors que la vitesse est parfois rapide et que le tronçon est concerné par des virages. - Côté <i>chemin des carrières</i> , quelques passages, mais attention à l'urbanisation qui pourrait largement restreindre les voies de déplacement. - Voie de traversée de la D903 : 3 voies rapides, sans mesures de limitation de la vitesse. Les espaces agricoles de part et d'autre sont plus ou moins utilisables, selon la topographie, les aménagements linéaires, les secteurs urbanisés,...(<i>source: commune de Fillinges lors de l'atelier technique 1, expertise: FRAPNA 2013</i>).		X		X		X	Conserver durablement les espaces agricoles entre <i>la plaine, Couvette, Chez Bosson, Zonzier</i> .	Mettre en place des mesures anti-collisions et de ralentissement de la vitesse.	Etudier finement les possibilités de faire traverser la faune sur des secteurs plus sécurisés.	Assurer une veille quant à l'urbanisation (le long du <i>chemin des carrières</i> , notamment). Assurer une animation auprès du Conseil général pour des mesures anti-collisions et pour une prise en compte de l'effet barrière des départementales à fort trafic.			X		X	forte	Continuums d'intérêt et espaces de déplacement encore préservés, notamment du côté de <i>chez Bosson</i> .	
45	Bonne, Fillinges	Limite Bonne - Fillinges	Zone relais. Zone préservée dans les PLU, inconstructible au Plan de Prévention des Risques. Prairie avec ripisylve (saules, frêne,...) le long de la Menoge. Envahissement de renouées géantes sur les berges. Accessibilité de la faune terrestre pouvant être localement difficile au niveau la ripisylve (<i>source: commune de Fillinges lors de l'atelier technique 1, expertise: FRAPNA 2013</i>).				X			Préserver durablement le secteur.	Restaurer la berge (gestion des tâches de Renouée).			X	X		X	faible	Secteur à priori préservé.		

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité	
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique			
46	Fillinges	Entre le Pont de Fillinge et sous Malan	Couloir de déplacement/tronçon accidentogène. Trois points de passage (environ 100 m , 80 m et 20 m de large) entre les berges de la Menoge et le piémont des Voirons (présence d'une coupure d'urbanisation protégée par l'ACCA locale). La faune essaye d'utiliser ensuite les quelques espaces agricoles relictuels disséminés entre les secteurs urbanisés pour remonter vers les Voirons. Le corridor semble donc extrêmement contraint pour la grande faune et sa fonctionnalité devra être conservée à minima pour la petite et moyenne faune mobile/anthropophile. Seul le secteur de Sous-Malan, actuellement en zone agricole, pourrait encore participer réellement au fonctionnement du corridor d'intérêt. Secteur accidentogène sur la D907 (chevreuils, sangliers, cerfs). Présence d'un panneau "traversée de la faune sauvage", mais la vitesse n'est réduite que lors de la traversée de Sous-Malan. (source: données ACCA lors de l'atelier technique 1, données: CC4R 2013, expertise: FRAPNA 2013).				X	X	X		Préserver durablement le couloir de déplacement en secteur agricole.	Mettre en place des mesures anti-collisions sur la D907 (dont un ralentissement de la vitesse à 70km/h sur l'ensemble du linéaire concerné). Mettre en place des mesures pour la petite et moyenne faune mobile et/ou anthropophile. Proposer une approche environnementale de l'urbanisme.		Veille, au niveau de la route vers Malan et de la route vers Juffly, pour permettre au moins à la petite et moyenne faune de se déplacer vers ou depuis les Voirons. Assurer une animation auprès du Conseil général pour des mesures anti-collisions.	X		X	X			forte	Voie de passage pouvant s'inscrire au sein d'un large corridor d'intérêt régional, importants risques de collision.
47	Fillinges	Pont de Fillinges sur la route D907	Continuum aquatique et terrestre/ rupture de connexion sur la Menoge (classée en liste 2). Sous le pont de Fillinges, obstacle réellement infranchissable pour toute la faune aquatique et terrestre (seuil de 5/6m de hauteur sur 10 m linéaires, absence de banquettes pieds secs dans l'ouvrage, berges et ripsylves non fonctionnelles). Le seuil engendre un effet de coupure entre le haut-Menoge et le bas-Menoge (2 peuplements piscicoles différents, d'après l'APPMA Chablais/Genevois). Barbeaux, chevaines et alevinage de truites sont recensés. Le Conseil général a en projet la mise en place d'une "passe à poissons" (aménagement du seuil existant en successions de petits seuils). Dans le cadre du programme INTERREG ESPACE Arve et Rhône, la FDP74 va produire une note technique sur les possibilités de suivi du site. La FRAPNA, quant à elle, a fait des préconisations techniques pour un aménagement concernant les connectivités biologiques des espèces terrestres (banquettes sous pont, restauration de ripsylve,...). A noter aussi qu'il y a actuellement en cours une étude d'opportunité sur la gestion de l'eau sur le bassin versant de la Menoge (source: divers participants lors de l'atelier technique 1, données : FRAPNA, FDP 74, CC4R 2013, expertise: FRAPNA 2013).				X	X		X			Suivre l'efficacité de la "passe à poissons". Suivre la fonctionnalité des banquettes et de la ripsylve (pièges photos, relevés d'indices de présence).	Assurer une veille concernant la bonne prise en compte des déplacements terrestres lors de l'aménagement de la "passe".	X	X		X			forte	Action initiée par le conseil général, à articuler avec le contrat corridors (notamment pour les volets suivi et faune terrestre).
48	Bonne	Le long du Coulé	Espace de déplacement Nord/sud, via la traversée de la Menoge et de la D907. Zone urbanisée avec des murets et réaménagement de la route avec obstacles et coteaux bien urbanisés. Le cours d'eau et sa ripsylve pourraient participer à la fonctionnalité du corridor d'intérêt régional dans un secteur de plus en plus contraint par l'urbanisation. La rive gauche du cours d'eau, encore préservée, pourrait de plus représenter un espace de déplacement pour l'ensemble de la faune (source : divers intervenants lors de l'atelier technique 1, données: CC4R 2013, expertise: FRAPNA 2013).						X		Préserver les zones tampons en rive gauche du Coulé.						X	X			forte	Voie de déplacement pouvant participer à la fonctionnalité d'un corridor d'intérêt régional.

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
49	Bonne	Ruisseau de Coulé	Continuum aquatique. Source et tronçon de cours d'eau tuffeux. Ripisylve en EBC (Espace Boisé Classé), sans possibilité de construire. Zone humide à la source : destruction par un privé, en procès avec la commune. La commune a affiché un avis de préemption pour non paiement de taxe foncière. Ce milieu semble plutôt préservé (source: commune de Fillinges lors de l'atelier technique 1, expertise: FRAPNA 2013).			X			X					X			X			moyenne	Milieu potentiellement préservé (si préemption par la commune). La veille demeure néanmoins nécessaire.
50	Saint André de Boege, (en grande partie, commune hors périmètre d'étude), Fillinges	Ruisseau de la Molertaz	Continuum aquatique. Ruisseau préservé, de bonne qualité et peu d'altération. Macrofaune benthique d'intérêt et présence de la truite fario (source: FDP74 2013, données: CC4R 2013, expertise: FRAPNA 2013).			X			X					X			X			faible	Milieu à priori préservé. Une veille s'avère néanmoins nécessaire.
51	Fillinges	La gouille aux morts	Zone réservoir/zones relais. Plusieurs zones humides intéressantes (phragmitaies, boisements humides), déconnectées de la Menoge, à proximité de l'étang. L'étang est par ailleurs inclus dans le périmètre ENS du Mont de Vouan pour lequel une étude pour la réalisation du plan de gestion est en cours. A noter que l'étang est connu pour avoir autrefois abrité de très importantes populations de crapauds communs et de grenouilles rousses et que ses milieux périphériques (notamment près du parking, avant sa réfection) accueillent sporadiquement le sonneur à ventre jaune, espèce de cohérence Trame Verte et Bleue pour la région. L'étang est par ailleurs menacé de vidange par la Menoge. Notons aussi l'existence d'une étude d'avant projet et travaux pour assurer le maintien de la route forestière menacée par l'érosion de la vidange. Enfin, le secteur est aussi un spot ornithologique (faucou pélerin). (source: commune de Fillinges lors de l'atelier technique 1, données: groupe herpétologique 74, FRAPNA, CC4R 2013, expertise: FRAPNA 2013).	X		X							X	X			X			forte	Zone réservoir pour les amphibiens et les odonates, zone relais et potentiellement zone réservoir pour le sonneur, espèce de cohérence TVB.
52	Fillinges	Pont Morand	Carrefour de déplacement faunistique terrestre. <i>Déplacement nord/sud</i> via le pont Morand, franchissable par les rives lors de l'étiage du cours d'eau ou par la rive droite, malgré des berges chaotiques (rocheuses). La faune a aussi largement la possibilité de passer au dessus, les milieux étant préservés et la route très peu passante. <i>Déplacement est/ouest</i> via la traversée de la D20, entre l'entrée Pont de Fillinges et Mijouet, contrarié par des aménagements le long de la route (talus, murets, clotures,...) des virages potentiellement accidentogènes, des secteurs urbanisés,... Attention à l'urbanisation pouvant restreindre un peu plus les voies de déplacement (en cours sur Mijouet). Projet d'ENS Mont de Vouan le long de la route accédant en vallée verte (source: ONF, commune de Fillinges lors de l'atelier technique 1, données: CC4R 2013, expertise: FRAPNA 2013).				X		X					X		X		X		moyenne	La priorité doit être donnée au maintien ou à la restauration des déplacements est-ouest (via la traversée de la D20).

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité	
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique			
53	Fillinges	Cours d'eau La Menoge, entre la confluence et les Moulins	Continuum boisé de la Menoge. Problème d'invasives avec l'omniprésence de renouées géantes le long du cours d'eau, sur les 2 rives. Risques d'appauvrissement de la biodiversité et de dégradation du corridor. Les secteurs contaminés sont en propriétés privées ce qui empêche l'intervention des services techniques communaux. L'inventaire des stations de renouées géantes a été réalisé sur la commune et des actions sont par ailleurs en cours, avec le SIFOR. (source: divers participants lors de l'atelier technique 1, données: CC4R 2013, expertise: FRAPNA 2013).				X		X					X	X			X		faible	Au vu de l'efficacité relative des techniques de lutte, du haut degré de contamination et du foncier (propriétés privées).	
54	Fillinges	Le Foron de Fillinges, lieu dit Couvette	Continuum aquatique /obstacles sur le Foron de Fillinges. Deux seuils, semblant difficilement franchissables au niveau des prises d'eau, avec aujourd'hui des usages variés. Le bief de Bonnefoy a encore des usages car il est utilisé par la Fédération de Pêche pour le grossissement des truites servant au réensemencement. Au niveau de la prise d'eau qui alimentait le moulin dans le secteur du pont de Couvette, il n'y plus d'usage. Il serait souhaitable de connaître les droits d'eau des propriétaires des ouvrages, une large part des débits du Foron étant détournée. Les seuils ont aussi été identifiés en ROE (Référentiel Obstacle à l'Écoulement/ secteur artificialisé). Le cours d'eau est identifié en réservoir biologique, en partie en liste 1 et en liste 2 jusqu'au pont de la D907 inclus. Un aménagement pour le passage des poissons est bien présent sur le seuil aval mais semble difficilement franchissable pour l'ombre commun et d'autres espèces dénuées d'une bonne capacité de saut (note de 2 pour la truite, c'est à dire franchissable mais avec risque de retard, mais de 4 pour l'Ombre). La faune terrestre, quant à elle, peut facilement utiliser les espaces boisés (ripisylve) et agricoles à proximité immédiate (source: commune de Fillinges lors de l'atelier technique 1, données: CC4R, FDP74 2013, expertise: FRAPNA et ONEMA 2013).												X			X		forte	Le franchissement des deux seuils permettrait une continuité sur un important linéaire aquatique.	
55	Fillinges	Plan d'eau, sous l'église de Fillinges	Continuum aquatique. Plan d'eau en bordure directe du Foron de Fillinges. Bon état général de conservation (malgré la présence de poissons et d'algues filamenteuses), bonne connexion au Foron. Présence d'amphibiens (grenouilles vertes/rieuses) et d'un peuplement diversifié d'odonates qu'il serait intéressant d'inventorier. Le plan d'eau est aménagé pour le public (barrière, ponton, sentier,...) et jouit d'un bon potentiel pédagogique axé sur la trame bleue (large espace disponible, diversité des milieux présents,...). Le plan d'eau s'inscrit aussi plus largement dans un écosystème diversifié: boisement, pelouses sur coteaux,... (source: commune de Fillinges lors de l'atelier technique 1, données: CC4R 2013, expertise: FRAPNA 2013).				X	X		Préserver durablement les composantes trame bleue (bords de Foron, plan d'eau) et les espaces de coteaux.		Prospection fine à réaliser au niveau du plan d'eau, notamment concernant les odonates. Diagnostiquer les espaces de coteaux pour évaluer leur valeur patrimoniale, leur degré de menaces et proposer, le cas échéant, une gestion appropriée.	Possibilité de mettre en place une valorisation pédagogique (signalétique appropriée,...) concernant la trame bleue: plan d'eau, Foron,...						X		faible	Peu de menaces mais bon potentiel écologique et pédagogique. Une action sur les coteaux s'avérerait néanmoins pertinente.

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
56	Fillinges	Le Foron de Fillinges, sous l'église en amont immédiat du plan d'eau.	Continuum aquatique. Petit seuil sur la largeur du cours d'eau : hauteur de 50 cm, fosse d'appel existante, longueur d'environ 10 m. Le seuil est identifié au Référentiel des Obstacles à l'écoulement (ROE), traduisant ainsi une artificialisation du cours d'eau, et le tronçon en réservoir biologique et projet de classement en liste 1 et 2. Seuil franchissable avec présence de la truite, du chabot et potentiellement de l'ombre. A noter, à proximité immédiate, un autre petit seuil lui aussi facilement franchissable. Les berges sont par ailleurs largement utilisables par la faune terrestre (source: divers participants lors de l'atelier technique 1, données CC4R, FDP74 2013, expertise: FRAPNA 2013).											X		X				faible	Seuils aisément franchissables, pas de mesures préconisées.
57	Fillinges, Nangy	linéaire D903, de Findrol (Les Bègues) à la jonction avec Loëx	Continuum agricole/obstacle. Route départementale à fort trafic (20 000 véhicules/jour) particulièrement accidentogène, notamment pour la moyenne faune (blaireau, renard,...). Important potentiel de collision pour la grande faune (même si pas de données référencées collisions grande faune sur ce tronçon). Pas de limitation de vitesse, ni de panneau "traversée de la faune sauvage". Un espace de déplacement potentiellement fonctionnel (espaces ouverts avec éléments boisés et clôture barbelée 5 fils), juste après le marchand de vin (source: commune de Fillinges lors de l'atelier technique 1, données: CC4R 2013, expertise: FRAPNA 2013).		X		X	X	X	Préserver durablement le foncier agricole.	Mettre en place des mesures anti-collisions et de réduction de la vitesse. Mettre en place des mesures de franchissement.					X	X			forte	Risques très importants de collisions et continuum agricole à préserver.
58	Peillonnex	Entre bords de l'Arve et bois de Chaubon	Continuum agricole et forestier. Couloir de déplacement utilisé à minima par les chevreuils et la moyenne faune. Petites zones boisées de part et d'autre des routes (D9, D20,...) et présence de clôtures barbelées le long de certaines parcelles. Couloir globalement fonctionnel pour la faune sauvage (observation de coulées). (source: ONF lors de l'atelier technique 1, expertise: FRAPNA 2013).				X			Préserver durablement le continuum, notamment les boisements.				X	X	X			moyenne	Espace fonctionnel en l'état, à préserver pour son important rôle de connexion Arve/bois de Chaubon.	
59	Peillonnex	Ruisseau de l'Encochet	Continuum aquatique/obstacles sur l'Encochet. Cours d'eau sinueux, de 1 m à 2 m de large, ombragé, comportant différents embâcles et un seuil au niveau du pont de Nancru (2 m de haut sur 1,5 m de large, seuil de 2 m avec une pente de 30% lisse avec une lame d'eau, appel par le fond avec des gros blocs). Infranchissable pour la faune aquatique. La ripisylve, par contre, est exploitable par la faune terrestre (source: groupe trame bleue lors de l'atelier technique 1, expertise: FRAPNA 2013).			X					Gérer les embâcles.		Réfléchir à l'opportunité d'une restauration.		X		X		faible	Seuil en amont d'un affluent, rompant la connexion aquatique. Voir si un aménagement est réalisable et réaliste.	
60	Peillonnex	Nant d'Iné (à côté du hameau chez Tinjod)	Continuum aquatique. Petit ru arboré avec ripisylve. Passage souterrain (3 m) par un pont, 1,5 m de haut sur 2 m de large, dalle de concrétion sur 6 m de long avec un film d'eau. Difficilement franchissable pour la faune piscicole. Le tronçon est aussi identifié dans le Référentiel des Obstacles à l'écoulement (ROE), traduisant ainsi une artificialisation du cours d'eau (source: groupe trame bleue lors de l'atelier technique 1, données: FDP74 2013, expertise: FRAPNA 2013).			X							Réfléchir à l'opportunité d'une restauration.		X	X			faible	Seuil en amont d'un affluent. Si restauration, la faune piscicole pourrait alors remonter le ru.	

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	punctuelle	linéaire	surfacique		
61	Peillonex	Entre les Tattes d'en bas et les Moulins	Zone réservoir botanique/zone relais faune. Pinède sur argile dans boisement. Boisement (frênes, épicéas, chênes, noisetiers,...), dépressions humides et pinède argileuse, secteur riche en orchidées, mais menacé par le piquetage des ligneux (bouleaux, aubépines, prunelliers, saules,...). Zone aussi utilisée par le sanglier (connexion avec le bois de Chaubon). Des espaces agricoles ceinturent le boisement, ce sont des zones tampons à préserver (source: divers participants lors de l'atelier technique 2, données: CC4R 2013, expertise: FRAPNA 2013)	X			X			Préserver durablement le complexe zone humide/zones tampons agricoles.	Entretien des secteurs écologiquement intéressants (pinède, dépressions humides)	Secteur à étudier plus en détail (biodiversité, connexions,...).		X	X	X		X	mooyenne	Pinède sur argile, milieu d'intérêt, mais à priori pas de menaces dans l'immédiat.	
62	Faucigny	chez Jolivet	Continuum agricole et boisé. Petit hameau, avec peu de barrières, entouré de prés et de cultures diverses. Hameau globalement franchissable par la faune sauvage. La zone agricole est fonctionnelle, entourée de haies, de bosquets et de vieux vergers (source: DDT 74 lors de l'atelier technique 1, expertise: FRAPNA 2013).				X			préserver durablement le continuum.			X		X		X	faible	Continuum fonctionnel, à préserver.		
63	Faucigny	Près de chez les Bel	Zone réservoir. Mégaphorbiaie à <i>Fillipendula ulmaria</i> et à <i>Carex sp.</i> , <i>Lysimachia vulgaris</i> , <i>Cirsium palustris</i> d'environ 10 m de large sur 75 m de long. Zone connectée avec le bois des Bûches par un fossé (ru) humide. Zone humide fonctionnelle, gorgée d'eau non visible, potentiellement intéressante pour l'entomofaune (source: divers intervenants lors de l'atelier technique 1, expertise: FRAPNA 2013).	X						Préserver durablement la zone humide et ses milieux périphériques.		Mener des inventaires entomologiques.		X			X	faible	Milieu à priori connecté et fonctionnel, à étudier et préserver durablement.		
64	Faucigny	Bois des Bûches	Zone réservoir connue pour une espèce floristique patrimoniale, la gentiane Pneumonante. Prairie pâturée par des bovins, zone humide au centre de la prairie avec présence de <i>Carex sp</i> , <i>Salix sp</i> , <i>Alyssa plantago-aquaticum</i> , <i>Sparganium sp</i> , <i>Typha sp</i> , <i>Juncus sp</i> , ... Présence aussi d'amphibiens. La zone humide semble fonctionnelle. La gentiane pneumonanthe n'a pour autant pas été observée lors de la visite de terrain et nécessiterait donc d'être recherchée plus intensément (source: divers intervenants lors de l'atelier technique 1, données: CC4R, chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc 2013, expertise: FRAPNA 2013).	X					X	Préserver durablement la zone humide et ses milieux périphériques.	Proposer si nécessaire une mesure de gestion (outil de type MAET) sur la base du volontariat.	Effectuer une recherche ciblée sur la gentiane, en préalable à toute action. Vérifier si la période du pâturage est compatible avec la phénologie de la gentiane.	Proposer une animation agricole.	X	X		X	faible	Zone humide d'intérêt (à minima floristique), mais qui gagnerait néanmoins à être étudiée dans le détail.		
65	Fillinges	D20, entre Arpigny et le pont de Fillinges	Espace de déplacement/tronçon potentiellement accidentogène. Sur le tronçon, la traversée de la D20 est possible au niveau du pont du Foron ou en traversant les espaces agricoles encore préservés longeant la départementale. La route est sinueuse, la vitesse des automobilistes est rapide, il n'y a pas de réduction de vitesse (sauf 70 km/h en cas de pluie), pas de panneau "traversée de faune sauvage", ni de réflecteurs. Le risque de collision est donc bien réel. A noter aussi la présence de clôtures à chevaux pouvant contraindre des déplacements sur les espaces favorables aux traversées de la D20. Une urbanisation est envisagée entre Arpigny et Bonnaz, le long de la départementale. Ce secteur est enclavé par l'urbanisation sur la commune de Marcellaz à l'amont. (source: commune de Fillinges lors de l'atelier technique 1, données: CC4R 2013, expertise: FRAPNA 2013).				X	X	X	Conserver durablement les zones agricoles entre la départementale et le chef-lieu.	Mettre en place des mesures anti-collision. Réfléchir à la problématique des clôtures pour améliorer la perméabilité des espaces de déplacement.	Assurer une animation auprès du Conseil général pour des mesures anti-collisions.			X		X	forte	Espace encore préservé permettant la traversée de la D20.		

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité	
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique			
66	Menthonnex-en-Borne	traversée Sud-ouest/Nord-est de la commune	Corridor boisé permettant la traversée Sud-ouest/Nord-est de la commune. Franchissement aisé de la D3, secteurs <i>Trosset</i> et <i>Les Maîtres</i> . Attention néanmoins aux virages qui peuvent être accidentogènes (route <i>chez les Maîtres</i> , notamment). La faune utilise principalement le linéaire des cours d'eau pour ses déplacements (<i>source: ACCA lors de l'atelier technique 3, expertise: FRAPNA 2013</i>).				X	X	X		Mettre en place des mesures anti-collisions (ralentissement de la vitesse,...) au niveau des virages potentiellement accidentogènes.		Assurer une animation auprès du Conseil général pour des mesures anti-collisions.	X		X		X			moyenne	Espaces de déplacements fonctionnels mais risques de collisions.
67	Menthonnex-en-Borne	<i>Les Maîtres</i>	Continuum aquatique/obstacle. Obstacle infranchissable pour la faune terrestre et aquatique. Un ouvrage en aval l'est également pour la faune aquatique (<i>source: divers intervenants lors de l'atelier technique 3, expertise: FRAPNA 2013</i>).			X									X		X				forte, mais linéaire aquatique pertinent en grande partie hors périmètre du contrat corridors.	L'ouverture des deux ouvrages pour la continuité permettrait néanmoins la conquête d'un grand linéaire par la Truite.
68	Menthonnex-en-Borne	Proche lieu dit <i>Fromagerie</i>	Continuum aquatique/obstacle. Affluent de tête de bassin versant en réservoir biologique et en projet de classement en liste 1. Lame d'eau limitante, seuil béton d'environ 30 cm de haut. Franchissable, peut être limitant à l'étiage (<i>source: divers intervenants lors de l'atelier technique 3, expertise: FRAPNA 2013</i>).			X									X		X				faible et linéaire aquatique pertinent en grande partie hors périmètre du contrat corridors.	Petit tronçon intéressant à traiter si inclus dans une étude globale du Bassin Versant des Usses.
69	Menthonnex-en-Borne	<i>Chef lieu</i> Mentonnex-en-Bornes	Continuum aquatique/obstacle. Obstacle identifié au Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (buse amont confluence ruisseau de la Balme), traduisant ainsi une artificialisation du cours d'eau. L'affluent de tête de bassin versant est classé en réservoir biologique et est en projet de classement en liste1. Obstacle infranchissable à la montaison pour la faune aquatique. Pour la faune terrestre, le passage est fonctionnel (<i>source: divers intervenants lors de l'atelier technique 3, données: FDC74 2013, expertise: FRAPNA 2013</i>).			X									X		X				forte, mais linéaire aquatique pertinent en grande partie hors périmètre du contrat corridors	Petit tronçon intéressant à traiter si inclus dans une étude globale du Bassin Versant des Usses.

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
70	Menthonnex-en-Borne, Evires	Proche Sac de Vin	Continuum aquatique/obstacle. Affluent de tête de bassin versant en réservoir biologique et en projet de classement en liste1. Deux seuils naturels de hauteur d'environ 1m, franchissables (source: divers intervenants lors de l'atelier technique 3, expertise: FRAPNA 2013).			X									X		X			faible et linéaire aquatique pertinent en grande partie hors périmètre du contrat corridors	De plus, seuils franchissables.
71	Menthonnex-en-Borne, Evires	Proche Peguin	Continuum aquatique/obstacle. Affluent de tête de bassin versant en réservoir biologique et en projet de classement en liste1. Pont avec un radier plus ou moins rugueux, le seuil est négligeable, une rampe est existante en aval du pont. Obstacle pouvant être limitant à l'étiage (source: divers intervenants lors de l'atelier technique 3, expertise: FRAPNA 2013).			X									X		X			faible et linéaire aquatique pertinent en grande partie hors périmètre du contrat corridors	Petit tronçon intéressant à traiter si inclus dans une étude globale du Bassin Versant des Ussets.
72	Menthonnex-en-Borne	Mont Béné	Menace. Projet de Porcherie à côté de la zone humide chez Dralet (anciennement prévu sur Arbusigny). La chambre d'agriculture appuie techniquement et réglementairement les agriculteurs sur la mise en place de la porcherie qui ne devrait pas avoir de conséquences sur le milieu car construite aux normes réglementaires. Celle-ci sera sous surveillance du stockage de ses effluents jusqu'à leur épandage dans l'environnement. Néanmoins, des inquiétudes et de fortes oppositions locales au projet (source : ACCA d'Evires lors de l'atelier technique 3, données: chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc 2013, expertise: FRAPNA 2013).						X						X		X			forte	Au moins pour la veille et le suivi d'éventuels impacts.
73	Menthonnex-en-Borne	Entre Pont Béné et crêt des Tates	Continuum agricole. Zone intéressante pour lièvre, les amphibiens, la flore... et située sur un corridor agricole.. De vastes prairies de fauche, avec quelques bosquets, entourées de boisements sont favorables à la faune des espaces ouverts et des lisières. A noter, la zone humide de la combe du feu (gérée par Asters) à proximité immédiate (source: FDC 74 lors de l'atelier technique 3, expertise: FRAPNA: 2013).				X			Préserver durablement le foncier agricole	Maintenir l'entretien des espaces					X		X	faible	A priori peu de menaces et milieux gérés.	
74	Menthonnex-en-Borne, Groisy (Groisy, commune hors périmètre du contrat)	Peguin/Les morts/Fontaine vive	Continuum agricole et boisé. Carrefour et voies de déplacement. Traversée de la faune via la D27. La route est bordée de champs, avec en général une bonne visibilité pour les conducteurs, et de quelques clôtures amovibles électrifiées. Aucun obstacle sérieux de franchissement. Franchissement de la moyenne faune soit par la route, soit en remontant par le ruisseau du Grand Verray et en allant vers le Sac de Vin (source: divers participants lors de l'atelier technique 3, expertise : FRAPNA 2013).				X							X		X		X	faible	Peu de menace, espace fonctionnel.	

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
75	Menthonnex-en-Borne	la Recule / le Maulet/ les Petits Pierres et le sac de Vin et entre Les Auberts / le Lavanchy et le Biset	Continuum agricole. Déficit de lisières, absence localisée de haies et mitage par secteur. Problème quant à la circulation de la petite faune de lisière (insectes, passereaux, reptiles,...). Secteurs non reliés aux massifs boisés des alentours (source: divers participants lors de l'atelier technique 3, données: chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc 2013, expertise: FRAPNA 2013).				X		X					X		X		X	moyenne	Espace globalement de qualité, mais possibilité d'amélioration du continuum agricole pour optimiser la circulation de la faune.	
76	Menthonnex-en-Borne, Groisy (Groisy, commune hors périmètre du contrat)	Sous les morts, entre Groisy et Menthonnex	Continuum boisé et agricole. Zone source d'espèces pouvant alimenter un des corridors de Menthonnex. Zone fonctionnelle pour la faune sauvage: prairies de fauche, prairies pâturées, quelques cultures et boisements de feuillus et de résineux (source: FDC 74 lors de l'atelier technique 3, expertise: FRAPNA 2013).					X		Préserver durablement le foncier agricole.				X		X		X	faible	Secteur à priori préservé et géré.	
77	Evires/ La Chapelle rambaud	Naissance du Daudens , près de la Chapelle Rambaud, bois des fous	Zone réservoir/continuum aquatique. En tête de bassin versant, présence d'écrevisses à pattes blanches, espèce de forte valeur patrimoniale. Cette population isolée a été étudiée par le fédération départementale des pêcheurs. La préservation de cette population passe par un changement des pratiques sylvicoles à l'échelle du bassin versant et par une amélioration de la qualité du milieu, ce dernier étant menacé par un manque d'eau, un colmatage et des crues subites et importantes (source: FDP74, données: FDP74 2013, expertise: FRAPNA 2013).	X		X			X	Intégrer la zone dans les documents d'urbanisme.					X		X		forte	Espèce de forte valeur patrimoniale.	
78	Evires	La glacière	Zone réservoir/tronçon accidentogène. Site d'écrasement des amphibiens (grenouilles et crapauds), des centaines pouvant être écrasés (confirmation du site d'écrasement par un riverain et par la base de données LPO). La zone humide est rognée par l'urbanisation (zone d'activité : 20 lots, total : 2ha déjà en cours sur la partie nord) et enclavée par différentes infrastructures linéaires (autoroute, route, voie ferrée...). Par ailleurs, risques de dérangement prononcé lorsque la zone d'activité sera fonctionnelle... (source: FRAPNA lors de l'atelier technique 3, données: LPO 2013, expertise: FRAPNA 2013).	X		X		X	X	Préserver durablement la zone humide et ses milieux périphériques.					X			X	forte	Zone humide, zone réservoir de la trame bleue, site d'écrasement d'amphibiens.	
79	Evires	Réseau de zones humides	Zone relais/zone réservoir. Possibles acquisitions de zones humides pour de l'assainissement individuel (source: groupe trame bleue lors de l'atelier technique 3, expertise: FRAPNA 2013).			X								X				X	forte	Menaces potentielles sur milieux d'intérêt.	

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
80	Menthonnex	Du ruisseau de la Balme en amont de la confluence avec le ruisseau des Morges (proche du chef lieu de Mentonnex en Bornes)	Continuum aquatique/ obstacle au niveau du pont. Buse carrée et lit enfoncé dans la buse limitant l'étalement de la lame d'eau. Peut être un peu limitant pour la franchissabilité par la faune aquatique à l'étiage. La faune terrestre, quant à elle, passe par dessus (source: groupe trame bleue lors de l'atelier technique 3, expertise: FRAPNA 2013).			X								X		X				faible et linéaire aquatique pertinent en grande partie hors périmètre du contrat corridors.	Petit tronçon intéressant à traiter si inclus dans une étude globale du bassin versant des Usse.
81	Evires	La gare	Continuum aquatique/obstacle. Tronçon infranchissable pour la faune terrestre et aquatique: 3 ponts, 1 seuil, 2 linéaires souterrains d'environ 60 mètres chacun. En aval, buse de 3m de diamètre en sortie du tronçon souterrain.L'ouverture à ciel ouvert et la renaturation de la zone paraît peu envisageable du fait des constructions présentes : gare et hangar (source: groupe trame bleue lors de l'atelier technique 3, expertise: FRAPNA 2013).			X					Connexion intéressante à restaurer mais très, très difficile techniquement...			X		X			forte, mais linéaire aquatique pertinent en grande partie hors périmètre du contrat corridors.	Action pertinente si dans une étude plus globale. De plus, difficultés techniques, politiques et liées au cout engendré.	
82	Evires	Daudens	Continuum aquatique/obstacle. Seuil (bois et pierres perméables) franchissable pour la truite fario et l'ombre (source: groupe trame bleue lors de l'atelier technique 3, expertise: FRAPNA 2013).			X								X		X			faible et linéaire aquatique pertinent en grande partie hors périmètre du contrat corridors.	Seuil franchissable.	
83	Evires	Chemin des plagnes	Ouvrage de franchissement de l'A410. Ouvrage routier inférieur bien calibré, bien localisé, à priori peu de trafic et vitesse plutôt réduite, mais absence de trottoir susceptible de faciliter et encourager le déplacement de la faune. A noter aussi à proximité, un grillage autoroutier défectueux et perméable pour l'ensemble de la faune. Le diagnostic de l'ouvrage et du tronçon grillagé défectueux est consultable dans l'annexe 4 " focus sur la franchissabilité autoroutière" (expertise: FRAPNA et FDC74 2013).		X				X		Aménager au moins un trottoir sous l'ouvrage routier. Réparer le grillage autoroutier.					X	X		forte	Pourrait participer à améliorer la perméabilité de l'A410.	

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité				
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique						
84	Evires	Daudens, sous l'A410	Obstacle. Buse de 0.3 m de large, très longue (300 m) avec en plus de gros soucis d'embâcles à l'amont. Ouvrage inutilisable et très compliqué à restaurer (source: groupe trame bleue lors de l'atelier technique 3, expertise: FRAPNA 2013).		X	X												X	X				faible, au vu de la difficulté technique, et linéaire aquatique pertinent en grande partie hors périmètre du contrat corridors.	De plus, connectivité très difficilement restaurable.	
85	Evires	Viaduc du Cerset	Ouvrage de franchissement de l'A410. Viaduc permettant l'écoulement du Cerset (une buse canalise l'écoulement du ruisseau) et le franchissement de l'autoroute par la faune terrestre. Les espaces de déplacement terrestre sont fonctionnels pour l'ensemble de la faune. Le secteur est parfois soumis au dérangement dû aux activités humaines : quad, moto mais aussi squat. Le diagnostic de l'ouvrage est consultable dans l'annexe 4 " focus sur la franchissabilité autoroutière" (source: ACCA d'Evires lors de l'atelier technique 3, expertise: FRAPNA et FDC 2013).		X					X								X	X		X		faible	Ouvrage fonctionnel.	
86	Evires	D102, entre Jouvennet et pré Magnoux	Tronçon accidentogène. Linéaire routier entrecoupé de voies de traversée avec collisions (notamment au niveau des abords boisés) entre Jouvennet et le Pralet et entre Pré Magnoux et le Pralet. Sur le tronçon, un seul panneau "traversée de faune sauvage", mais pas de réflecteurs, ni de limitation de vitesse. Localement, entraves aux déplacements : barrière, habitations tout le long de la route et clôtures (source: ACCA d'Evires lors de l'atelier technique 3, expertise: FRAPNA 2013).															X		X		X		forte	Voies de déplacements grande faune et collisions.
87	Evires	D1203, entre Caserne et pont de franchissement de l'A410.	Tronçon accidentogène. Plusieurs collisions grande faune et voie de traversée moyenne faune identifiées, notamment entre le pont de franchissement de l'A410 et les Sapins. Sur le secteur, un seul panneau " traversée de la faune sauvage" (avant les Sapins), mais pas de réflecteurs et vitesse non limitée (actuellement à 90 km/h). Entraves potentielles : barbelés, clôtures électriques 1 fil, localement murets routiers (source: FDC 74 lors de l'atelier technique 3, expertise: FRAPNA 2013).																	X		X		forte	Secteur particulièrement accidentogène.

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité	
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique			
88	Evires	Est d'Evires.	<p>Ouvrages de franchissement de l'A410.</p> <p>- <i>b use métallique</i> de diamètre d'environ 120 cm. Absence de passage pieds-secs. Accessibilité aisée mais aucune trace de passage faunistique repérée à proximité immédiate.</p> <p>- <i>pont routier supérieur (D1203)</i> franchissant l'A410 avec présence de trottoirs revêtus, d'environ 1 m de large et séparés de la route par des petits murets. Le pont est à priori peu utilisé par les piétons. A noter, un grillage autoroutier défectueux à proximité (secteur <i>Berthod</i>). Le diagnostic de l'ouvrage routier et du tronçon grillagé est consultable dans l'annexe 4 " <i>focus sur la franchissabilité autoroutière</i>" (source: FDC 74 lors de l'atelier technique 3, expertise: FRAPNA et FDC 2013).</p>		X									X		X	X				forte	Pourrait participer au rétablissement d'une certaine perméabilité de l'autoroute, au moins pour la petite et moyenne faune terrestre.
89	Evires	Entre Les Morts / Dupont/le Petit Béné et Brazon/ Marmiton/le Villard	<p>Continuum agricole. Déficit de lisières, absence localisée de haies et mitage par secteur. Contraintes de circulation pour la petite faune de lisière (insectes, passereaux, reptiles,...). Secteurs déconnectés des massifs boisés aux alentours (source: divers participants lors de l'atelier technique 3, données: chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc 2013, expertise: FRAPNA 2013).</p>				X		X	Préserver durablement le foncier agricole.	Mettre en valeur le maintien du bocage. Conserver les haies existantes. Renforcer localement le maillage sur la base du volontariat.		Proposer une animation agricole pour la plantation d'éléments arborés.			X		X			moyenne	Espace globalement de qualité, mais possibilité d'amélioration du continuum agricole pour optimiser la circulation de la faune.
90	La Roche	Sud de Corbattaz	<p>Zone source d'espèces et carrefour de déplacements faunistiques. Le secteur est constitué d'un réseau de massifs boisés dans une matrice agricole constituée de pâtures et de prairies de fauche (comportant néanmoins quelques linéaires de fils barbelés). La D277 reste perméable pour le passage de la faune (source: FDC 74 lors de l'atelier technique 3, expertise: FRAPNA 2013).</p>				X			Préserver durablement le foncier agricole.				X		X		X		faible	Carrefour de déplacements fonctionnel, avec peu de menaces à priori.	
91	La Roche	Zones humides	<p>Réseau de zones humides/zone réservoir. Les zones humides sont globalement bien connectées d'un point de vue terrestre et hydraulique (drains, ruisseaux, fossés).</p> <p><i>Zone humide de Corbattaz</i> : chevaux appartenant à des particuliers, à proximité.</p> <p><i>Zone humide Verbois/Les Molliets</i>: présence avérée de la sanguisorbe (plante-hôte) et bibliographique de l'azuré de la Sanguisorbe (papillon), espèce de cohérence Trame Verte et Bleue pour la région.</p> <p><i>Zone humide les Biolles</i> : urbanisation croissante, drains.</p> <p>Inscrites à l'inventaire départemental des zones humides et incluses dans le PLU (source: groupe trame bleue lors de l'atelier technique 3, données: chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc 2013, expertise: FRAPNA 2013).</p>	X		X						Mener une recherche ciblée de l'azuré de la sanguisorbe dans les zones humides de la Roche. Etudier les connexions avec les populations déjà identifiées sur les zones humides de proximité (du plateau des Bornes notamment).			X			X		faible	Réseau de zones humides préservé et géré par la commune. Une action spécifique sur l'azuré de la sanguisorbe pourrait s'avérer néanmoins pertinente.	

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
92	La Roche	Secteur de Champully	Carrefour de déplacements. Zone agricole avec haies, bosquets et quelques habitations disséminées. Des petites routes peu fréquentées et pas de réels obstacles pour la faune sauvage. Le secteur est globalement fonctionnel (source: FDC 74 lors de l'atelier technique 3, expertise: FRAPNA 2013).				X			Préserver durablement le foncier agricole			Veille			X		X	moyenne	Carrefour de déplacement fonctionnel, avec peu de menaces à priori, mais veille nécessaire.	
93	La Roche	Les Quenailles, sud-ouest de la Roche	Plusieurs ouvrages permettant le franchissement de l'A410. - <i>ouvrage agricole inférieur</i> permettant de franchir l'A410. Ouvrage large et haut, bien localisé, plutôt isolé avec environnement agricole (quelques clôtures barbelées). Utilisé par l'exploitant pour entreposer du matériel (peut être limitant pour la grande faune). L'ouvrage semble à priori fonctionnel pour la petite et moyenne faune. - <i>ouvrage ferroviaire</i> qui pourrait par ailleurs permettre aussi à la petite et moyenne faune terrestre de franchir l'A410. Le diagnostic des ouvrages est consultable dans l'annexe 4 " focus sur la franchissabilité autoroutière". (expertise: FRAPNA et FDC 2013).		X				X			Etudier et suivre l'utilisation des ouvrages agricoles et ferroviaires.	Assurer une animation auprès d'AREA. Assurer une animation auprès de RFF.			X	X		forte	Peu d'actions, mais l'étude fine de la fonctionnalité des ouvrages (et éventuellement de leur amélioration) pourrait contribuer à améliorer la perméabilité de l'A410.	
94	La Roche/Evires	Linéaire ferroviaire	Obstacle. Linéaire de voie ferrée avec quelques collisions recensées, mais aucun suivi systématisé. Précisons aussi que les voies ferrées peuvent aussi représenter des corridors de déplacements pour certaines espèces (invertébrés, reptiles, plantes,...) (source: ACCA d'Evires lors de l'atelier technique 3, expertise: FRAPNA 2013).						X			Assurer un suivi des collisions. Evaluer l'impact des trains et de la voie ferrée sur les mortalités et les déplacements.	Assurer une animation auprès de RFF.			X	X		faible	Les collisions ferroviaires semblent limitées mais l'action pourrait permettre de contribuer à l'évaluation de l'impact d'un ensemble d'obstacles cumulés sur le fonctionnement global du réseau écologique.	
95	La Roche	Entre Appremont et Les écheaux	Zone source d'espèces. Bois d'Appremont bien connecté au bois des Lanches. L'ensemble est fonctionnel, y compris pour la grande faune (source: FDC 74 lors de l'atelier technique 3, expertise: FRAPNA 2013).				X			Préserver le foncier agricole (zones tampons) autour des espaces boisés.				X	X		X	faible	Secteur fonctionnel, avec peu de menaces à priori.		
96	La Roche	Secteur agricole des Crys	Continuum agricole. Problème d'urbanisation diffuse, mais encore limitée, sur les zones agricoles qui pourrait entraver les déplacements faunistiques. Le secteur demeure malgré tout de qualité et plutôt fonctionnel pour la faune (source: FDC 74 lors de l'atelier technique 3, expertise: FRAPNA 2013).				X		X			Etudier finement les couloirs de déplacement utilisés.	Assurer une veille dans les documents d'urbanisme.			X		X	moyenne	Milieu préservé et fonctionnel, mais veille préconisée.	
97	La Roche	Pont Jérôme	Continuum aquatique. Hauteur du seuil aval : 1,5 m, hauteur totale: 4,5 m, longueur: environ 20 m, fosse d'appel réduite. Franchissable, mais peut être limitant. A noter, un projet de déviation de la Roche centre (source: groupe trame bleue lors de l'atelier technique, expertise: FRAPNA 2013).			X					Améliorer le seuil, en particulier au niveau de la fosse d'appel qui est réduite.			X	X			moyenne	Un tronçon en aval est déjà fortement limitant.		

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité	
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique			
98	La Roche	Le Foron de la Roche, en traversée urbaine	Continuum aquatique/obstacles. - sous le pont rampe des Tanneries, la ripisylve est absente en rive gauche dans la Roche et discontinue au niveau du Pont Neuf. Cette discontinuité en amont est liée à l'encaissement à partir de l'hôpital. - au niveau de la confluence des 2 Forons, le tronçon est difficilement franchissable pour la truite. - au niveau du parking Canada, seuil de 1 à 2 m et problème de franchissabilité pour la faune terrestre et aquatique (source: groupe trame bleue lors de l'atelier technique, expertise: FRAPNA 2013).			X							X	X			X			forte	Important linéaire impacté.	
99	La Roche, Eteaux	Ruisseau de la Madeleine, en traversée urbaine	Continuum aquatique du ruisseau de la Madeleine (classé en liste 1). Sous la foire, le ruisseau de la Madeleine est souterrain, puis barré par différents seuils jusqu'à Eteaux. Absence de ripisylve sur un linéaire important jusqu'à La Roche. Au niveau de la Follieuse, rupture de continuité pour la trame verte et bleue, infranchissable (hauteur du seuil : 3m ; absence de fosse). Tronçon précédent deux buses d'environ 150 m et sans ripisylve) (source: groupe trame bleue lors de l'atelier technique trame bleue, expertise: FRAPNA 2013).			X								X			X			faible	Difficilement restaurable.	
100	Eteaux	De Faverges au restaurant chez Mado (D1203)	Corridors terrestres/tronçon accidentogène. Plusieurs points de passage reconnus pour les grands mammifères et secteurs très accidentogènes (chevreuils, sangliers) sur la D1203. Panneaux "traversée de faune sauvage" présents, mais absence de réflecteurs. Le corridor concerné est pris en compte dans le PLU d'Eteaux en cours de révision (source: FDC 74 2010, données: commune d'Eteaux 2013, expertise FRAPNA 2010 et 2013).					X	X			Mettre en place des mesures anti-collisions (ralentissement de la vitesse, aménagement et équipement des abords routiers...).	Suivre l'évolution des collisions (localisation, espèces, effectifs...).	Assurer une animation auprès du Conseil général pour des mesures anti-collisions.	X		X		X		forte	Voie de déplacement grande faune connue et reconnue, tronçon particulièrement accidentogène.
101	La Roche/Foron et Eteaux	Viaduc du Foron	Corridors aquatique et terrestre/obstacle au niveau du viaduc du Foron de la Roche. Ce corridor est identifié comme corridor d'intérêt régional. Le passage est très difficile en raison des rives très escarpées (gorges) qui empêchent la faune terrestre d'utiliser le corridor (notamment en rive droite) et qui la renvoient sur le lieu-dit les Ruthes où des collisions sont régulièrement constatées. Un aménagement de voies d'accès et de passages sous le viaduc s'avère techniquement très difficile, mais mériterait néanmoins, à minima, d'être envisagé. Des associations locales ont par ailleurs expertisé en 2013 le corridor dans le cadre de la révision du PLU d'Eteaux. Le corridor a d'ailleurs été pris en compte dans le PLU en cours de révision. La loutre d'Europe (espèce de cohérence Trame Verte et Bleue pour la région) a aussi été autrefois contactée à proximité de ce secteur. La connexion potentielle avec les quelques loutres déjà ponctuellement recensées sur l'Arve pourrait être, si sa présence est confirmée, un enjeu biologique majeur. A noter aussi à proximité, un grillage autoroutier inefficace pour la petite faune. Le diagnostic de l'ouvrage autoroutier et du tronçon grillagé est consultable dans l'annexe 4 "focus sur la franchissabilité autoroutière" (source: FDC 74 lors des ateliers techniques de 2010, données: Pays Rochois au Naturel, Arenthon Environnement en Pays rochois, commune d'Eteaux 2013, expertise: FRAPNA 2010 et 2013, FDC 2013).		X			X	X		Préserver durablement la rive gauche du Foron, de part et d'autre du viaduc, ainsi que les éléments boisés permettant d'y accéder (haies).	Imperméabiliser le grillage défectueux.	Etudier la possibilité d'un passage transversal par terrassement sous le viaduc et mettre en place des mesures anti-collisions au niveau des Ruthes. Rechercher la loutre sur le Foron et les autres cours d'eau qui y sont connectées (présence, répartition, possibilités de colonisation, obstacles potentiels...).	Assurer une animation auprès d'AREA. Assurer une animation auprès du Conseil général pour des mesures anti-collisions.	X	X		X			forte	Corridor identifié en corridor d'intérêt régional, présence potentielle de la loutre, espèce TVB pour la région.

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité		
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique				
102	Eteaux	Entre Col d'Evires et aire de repos d'Evires	<p>Corridor historique/rupture de connexion. L'A410 a engendré une rupture de connexion grande faune. Des collisions sont encore ponctuellement observées sur l'infrastructure autoroutière (d'ailleurs panneau "traversée de faune sauvage sur 4 km" sur ce tronçon). A noter d'ailleurs, un grillage autoroutier défectueux et perméable sur le tronçon. Sur le linéaire à enjeux, plusieurs ouvrages de franchissement autoroutier (supérieurs et inférieurs) pourraient permettre, après requalification, de rétablir un minimum de perméabilité. Le diagnostic des ouvrages autoroutiers est consultable dans l'annexe 4 "focus sur la franchissabilité autoroutière". De façon générale, les milieux périphériques sont globalement de qualité et utilisables par la grande faune et l'implantation d'un passage spécifique faune permettrait de restaurer une réelle perméabilité de l'infrastructure.</p> <p>Par ailleurs, dans le cadre de la révision du PLU d'Eteaux et à la demande de la FDC74, la mairie a prévu un emplacement réservé au lieu dit "aux peters". A noter aussi, un projet de route et rond-point au niveau du creux de l'aire de repos d'Evires qui pourrait aussi modifier les déplacements de la faune (données FDC74, ACCA Eteaux, FRAPNA, commune d'Eteaux 2013, expertise: FDC et FRAPNA 2013).</p>		X		X			X											forte	Espace de déplacement historique, collisions encore observées. Un passage spécifique permettrait de rétablir une certaine perméabilité de l'A410.	
103	Eteaux	Espace entre A410, D2a et ruisseau de la Madeleine (secteur la Merle/les Crêtes)	<p>Cul-de-sac faunistique pour la grande faune d'autant plus préoccupant qu'il existe des projets d'urbanisation (le secteur du chef lieu est voué à se développer). Actuellement le secteur est composé de hameaux, zones d'habitations et de surfaces semi-naturelles et agricoles. Le franchissement de l'A410 par la grande faune est quasi-impossible: ouvrage routier supérieur inutilisable, ouvrages routiers inférieurs étroits ne pouvant être raisonnablement utilisés que par la petite et moyenne faune et ouvrage de franchissement du ruisseau de la Madeleine bien dimensionné mais dont l'accès, côté Eteaux, est bien compromis (ripisylve dégradée, habitations contigues,...). Le PLU d'Eteaux, en cours de révision, a prévu de classer en zone N la rive droite du ruisseau et en zones A et N certains espaces connexes (source: FDC 74, données: CCPR 2013, expertise: FRAPNA 2013).</p>		X		X			X								X			moyenne	Pas d'actions grande faune, mais la préservation des habitats nécessaires à la petite et moyenne faune doit être une priorité.	
104	Cornier	secteur Moussy	<p>Carrefour de déplacements faunistiques. Urbanisation prévue par le SCOT du Pays Rochois sur le secteur de Moussy (secteur de développement secondaire de l'urbanisation), pouvant représenter une menace pour la fonctionnalité écologique. L'ensemble du secteur est composé d'habitations plus ou moins dispersées, de prairies clôturées (pâturage bovin, principalement), d'éléments boisés et de cultures dans les points bas (maïs). Les espaces de déplacements pour la faune sont encore bien présents et le secteur identifié comme important pour la fonctionnalité écologique ne devrait pas être touché par le développement de l'urbanisation de Moussy (source: FDC 74, données: CCPR 2013, expertise: FRAPNA 2013).</p>																X		X	moyenne	A priori pas d'impact sur les voies de déplacement grande faune, mais veille préconisée.

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité		
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique				
105	Pers Jussy	D6, secteur Marny	Tronçon accidentogène (chevreuils) sur un axe de déplacement de la grande faune. Le point a été identifié dans le cadre de l'étude corridor du projet de territoire plateau des Bornes. Le linéaire est effectivement très propice aux collisions avec la présence d'espaces agricoles (prairies) et d'éléments boisés de part et d'autre de la départementale. Les abords routiers sont souvent longés de haies parallèles ou perpendiculaires (limitant la visibilité), la vitesse des automobilistes n'est pas limitée (actuellement à 90 km/h). Il n'y a ni panneau de sensibilisation "traversée de faune sauvage", ni réflecteurs (données: FDC 74 2013, expertise FRAPNA 2013).					X	X		Mettre en place des mesures anti-collisions et de ralentissement de la vitesse.		Assurer une animation auprès du Conseil général pour des mesures anti-collisions.	X		X		X			forte	Au vu des collisions déjà recensées et de la configuration accidentogène du tronçon. Une articulation devra aussi être recherchée avec l'étude corridors du plateau des Bornes.	
106	Contamine sur Arve	Hôpital et milieux annexes, viaduc Arve/A40	Continuum agricole. Le CHAL, ses voies de desserte (notamment celle en cours de construction qui connecte la D1205) et ses aménagements annexes (future zone d'activités) ont engendrés des perturbations sur le fonctionnement d'un corridor d'importance (particulièrement utilisé par les sangliers et les chevreuils) reliant les bords de l'Arve au Foron de Fillinges, via entre autres, le franchissement de la D1205 et de la D9 (ceci est d'autant plus dommage que le franchissement de l'A40 sous le viaduc est tout à fait possible pour tout type de faune terrestre qui peut alors utiliser le chemin de l'Arve et les espaces agricoles et naturels périphériques pour ses déplacements). Le PLU de Contamine, en cours de révision, a zoné ce corridor relictuel dans ses cartographies. Des collisions grande faune sont par ailleurs régulièrement observées sur la D1205 (sangliers). D'autres voies de déplacement sont peut-être aussi possibles au sud-est de la zone, mais attention à l'urbanisation. Conformément au projet de PLU de Contamine (secteurs de la Grande carrée et des Chênes), des mesures doivent être mises en place pour éviter et réduire les incidences négatives du projet routier et de la zone 2AUX sur ce corridor. Le secteur sera zoné en L123-1-5-7 et une OAP sera inscrite sur la zone 2AUX. Un renforcement de la zone N est ainsi prévu autour du ruisseau des Sansons (source : CCFG). Le SCOT de la CCFG recommande d'ailleurs la mise en place d'une protection et d'une gestion à long terme des espaces agricoles au sud-est de l'hôpital (source : association l'Abeille, données: FRAPNA, chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc 2013, expertise: FRAPNA 2010 et 2013).					X	X	X	Préserver les espaces agricoles à l'est et au nord de l'hôpital, jusqu'aux secteurs des Sansons et des Grands champs. Evaluer l'intérêt de mettre en place un outil de protection et de gestion de ces espaces (ex : PAEN, ZAP).	Mettre en valeur le maintien du bocage et conserver les haies existantes. Aménager et renforcer les corridors par le maintien et la mise en place de haies, de bosquets, de bandes boisées, sur la base du volontariat. Optimiser le corridor relictuel par l'implantation de couloirs boisés. Mettre en place des mesures anti-collision sur la D1205.	Etudier les autres voies de déplacement permettant à la faune de se déplacer entre les bords de l'Arve et bords du Foron de Fillinges. Assurer le suivi des déplacements de la faune suite aux aménagements réalisés et en cours.	Veiller à la protection des corridors (cours d'eau et zones tampon agricoles). Assurer des animations agricoles. Sensibiliser les élus des autres communes concernées par le corridor. Assurer une animation auprès du Conseil général pour des mesures anti-collisions.			X		X			forte	Continuum permettant de relier les bords d'Arve aux bords du Foron de Fillinges, voire aux bord de la Menoge.

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité	
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique			
107	Contamine/Arve et Bonneville (Bonneville étant intégrée dans le périmètre Bargy-Glières-Môle).	Couloir jaune le long de l'Arve entre Contamine/Arve et Bonneville	Continuum agricole. Partie intégrante d'un vaste continuum jaune comprenant aussi la plaine des Rocailles et l'Eponge d'Arenthon. Des corridors plus ou moins fonctionnels pour la faune terrestre, comme les ouvrages hydrauliques du Sion et du Foron (sur le secteur Bargy-Glières-Môle), relie l'ensemble de ces zones. Le continuum est aussi relié aux espaces agricoles de Faucigny, Marcellaz et Peillonex. La zone est parcourue par la D 1205, accidentogène, et souffre parfois d'une fermeture des espaces agricoles (<i>source: ateliers techniques 2010, données: chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc 2013, expertise: FRAPNA 2010</i>).				X	X	X		Figurer les coupures d'urbanisation dans les documents d'urbanisme (le secteur étant classé en espace de nature ordinaire par le SCOT de Faucigny-Glières).	Mettre en place des mesures anti-collisions sur la D1205 et veiller au maintien des secteurs ouverts par un entretien courant et des actions de débroussaillage. Proposer des mesures de gestion (outil de type MAET) sur la base du volontariat.	Assurer des animations agricoles pour l'entretien des espaces d'intérêt. Assurer une animation auprès des acteurs du périmètre Bargy-Glières-Môle pour une action concertée et cohérente. Assurer une animation auprès du Conseil général pour des mesures anti-collisions. Proposer des animations foncières.					X			forte	Continuum jaune participant au fonctionnement global de l'écosystème Arve/ripisylve/espaces périphériques agricoles. Zone relais entre plaine des Rocailles/Eponge d'Arenthon et espaces agricoles et naturels du nord du secteur Salève-Voirons. Réservoir de biodiversité pour les espèces thermophiles.
108	Scientrier	Nord de Scientrier	Ouvrage de franchissement de l'A40. Ouvrage routier supérieur de largeur d'environ 5 m avec présence de deux trottoirs de 70/80 cm se végétalisant spontanément (mousses, lichens,...). A priori, peu de trafic. Semble fonctionnel pour la petite et la moyenne faune terrestre. Pourrait aussi l'être pour la grande faune terrestre au vu du contexte paysager et du faible trafic. Le détail du diagnostic de la franchissabilité de cet ouvrage est consultable dans l'annexe 4 " <i>focus sur la franchissabilité autoroutière</i> " (<i>expertise: FRAPNA 2013</i>).		X					X	Préserver durablement les voies d'accès à l'ouvrage.	Mettre en place des parapets d'occultation (rembarde opacifiante).	Assurer un suivi par pièges à traces.	Assurer une animation auprès d'ATMB.				X		X	forte	Pourrait participer à améliorer la perméabilité de l'A40, y compris pour la grande faune.
109		Trame bleue	Continuum aquatique /obstacles/ ouvrages de franchissement. Succession d'ouvrages hydrauliques sur l'Arve et ses affluents dont la franchissabilité n'est pas toujours avérée par l'Ombre, la Truite ou le Chabot. Dans le cadre du programme INTERREG ESPACE ARVE et RHONE de la fédération de pêche, un état des lieux biologique, un diagnostic du tronçon aval de l'Arve sera réalisé. Pour autant, l'Arve amont et les affluents ne seront que peu ou pas équipés.			X						Poursuivre le programme Interreg Espace sur les affluents et haut vallée de l'Arve				X		X		Forte	Le Borne, la Ménoge le Giffre, l'Arve cours d'eau d'intérêt écologique reconnu pour la Trame Bleue.	



Annexe 3

Couches cartographiques utilisées pour l'élaboration des cartes ateliers

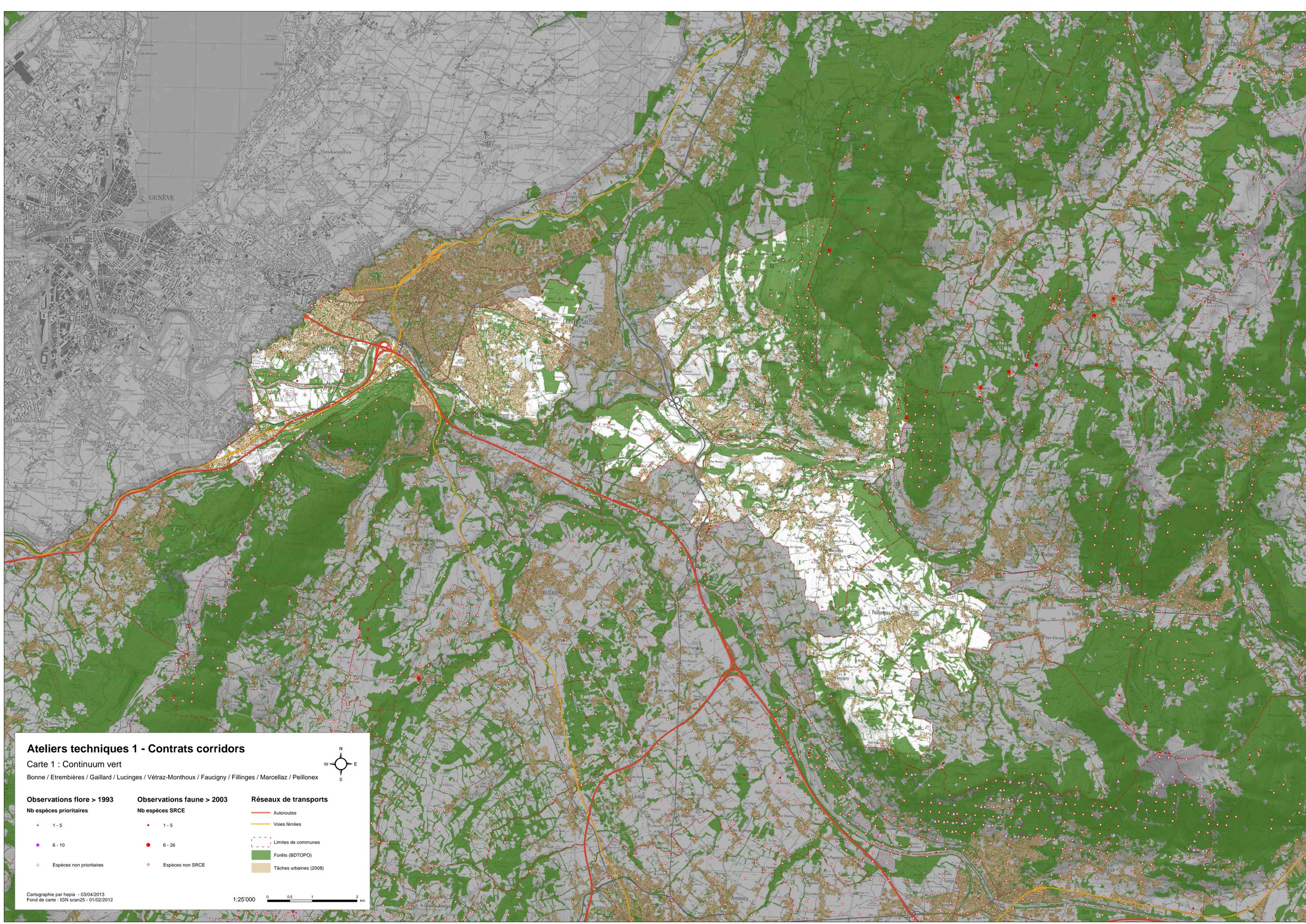
Les cartes de synthèse présentées dans ce rapport sont nées d'une version de travail utilisée lors des ateliers techniques de mars/avril 2013.

Plusieurs couches cartographiques et bases de données naturalistes ont ainsi été utilisées pour la réalisation des cartes de travail utilisées lors des trois ateliers techniques :

- couches continums (vert, jaune et bleu) : inventaire forestier national de l'ONF, zones humides de la DDT, registre parcellaire graphique, habitats Asters, IGN, Orthophotos, tâches urbaines, SCOT,...
- couches espèces avec focus sur les espèces floristiques de valeur patrimoniale et les espèces de cohérence TVB pour la région (espèces « déterminantes » SRCE) : base de données LPO, base de données Asters.
- couches corridors, collisions, obstacles : RERA, ROE, base de données FDC 74
- couches espaces « protégés » : ZNIEFF, NATURA 2000, ENS, APPB,...

Ci-après, pour exemple, les cartes de travail utilisées lors de l'atelier technique d'Ambilly sur le secteur nord-ouest du périmètre d'étude.





Ateliers techniques 1 - Contrats corridors

Carte 1 : Continuum vert

Bonne / Etrebières / Gaillard / Lucinges / Vétraz-Monthoux / Faucigny / Fillings / Marcellaz / Peillonex



Observations flore > 1993

Nb espèces prioritaires

- 1 - 5
- ★ 6 - 10
- ▲ Espèces non prioritaires

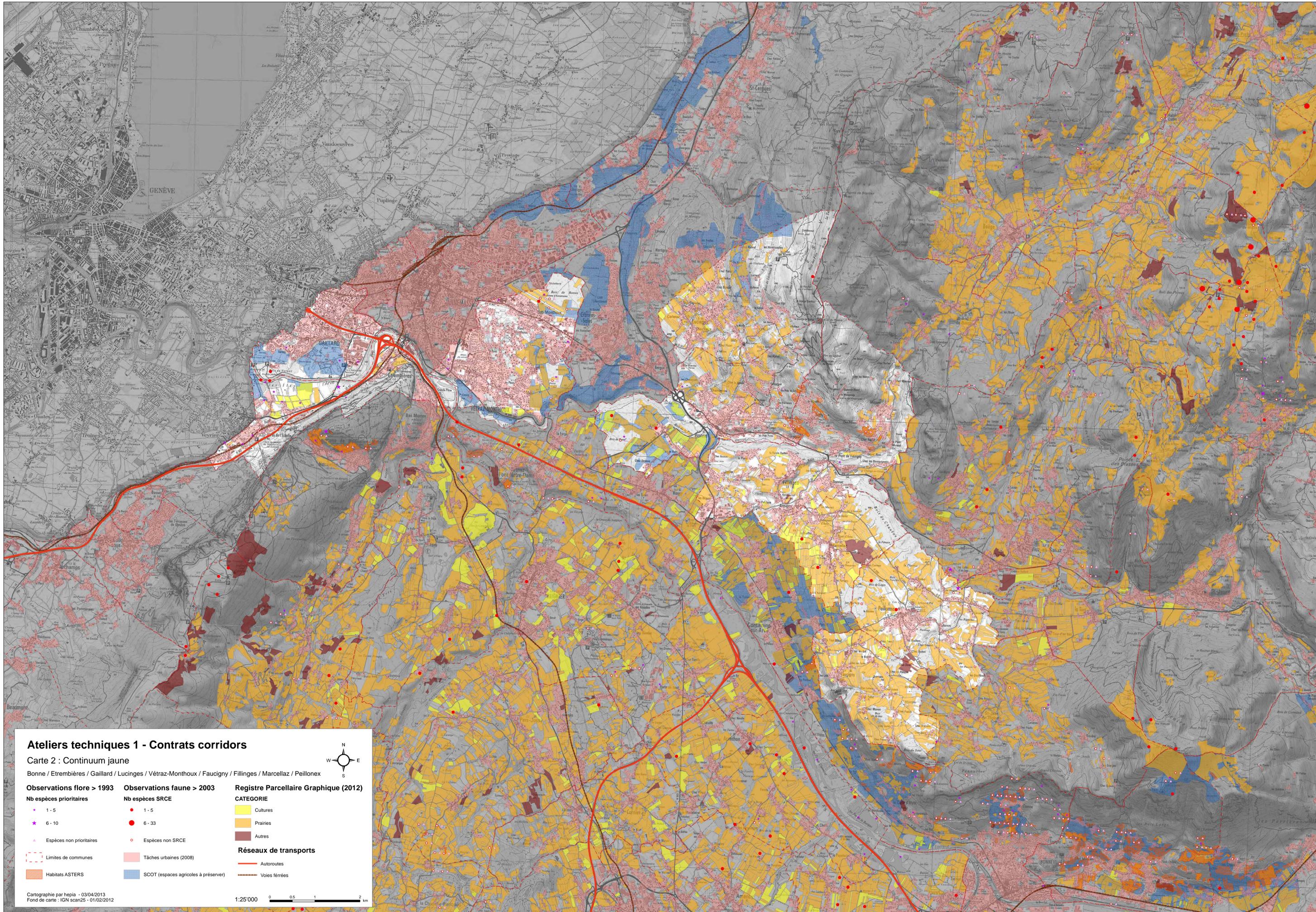
Observations faune > 2003

Nb espèces SRCE

- 1 - 5
- 6 - 26
- Espèces non SRCE

Réseaux de transports

- Autoroutes
- Voies ferrées
- - - Limites de communes
- Forêts (BDTOPO)
- Tâches urbaines (2008)



Ateliers techniques 1 - Contrats corridors

Carte 2 : Continuum jaune

Bonne / Etrembières / Gaillard / Lucinges / Vétraz-Monthoux / Faucigny / Fillinges / Marcellaz / Peillonex

Observations flore > 1993

- Nb espèces prioritaires**
- 1 - 5
 - 6 - 10
 - Espèces non prioritaires

Observations faune > 2003

- Nb espèces SRCE**
- 1 - 5
 - 6 - 33
 - Espèces non SRCE

Registre Parcellaire Graphique (2012)

- CATEGORIE**
- Cultures
 - Prairies
 - Autres

Réseaux de transports

- Autoroutes
- Voies ferrées

- - - Limites de communes
- Habitats ASTERS
- Tâches urbaines (2008)
- SCOT (espaces agricoles à préserver)



Cartographie par hepia - 03/04/2013
Fond de carte : IGN scan25 - 01/02/2012

1:25'000 0 0.5 1 2 km

Ateliers techniques 1 - Contrats corridors

Carte 3 : Continuum bleu

Bonne / Etrembières / Gaillard / Lucinges / Vétraz-Monthonx / Faucigny / Fillings / Marcellaz / Peillonx

Périmètres de captages (2003)

- Périmètres immédiats
- Périmètres rapprochés
- Périmètres éloignés

Zones humides DDT 74

- Zones humides d'intérêt
- Zones humides

Observations flore > 1993

Nb espèces prioritaires

- 1 - 5
- 6 - 14
- Espèces non prioritaires

Observations faune > 2003

Nb espèces SRCE

- 1 - 5
- 6 - 25
- Espèces non SRCE

Limites de communes

Habitats ASTERS

Surface eau

Cours d'eau

Zones de protection 30m

Inventaire forestier (ONF)

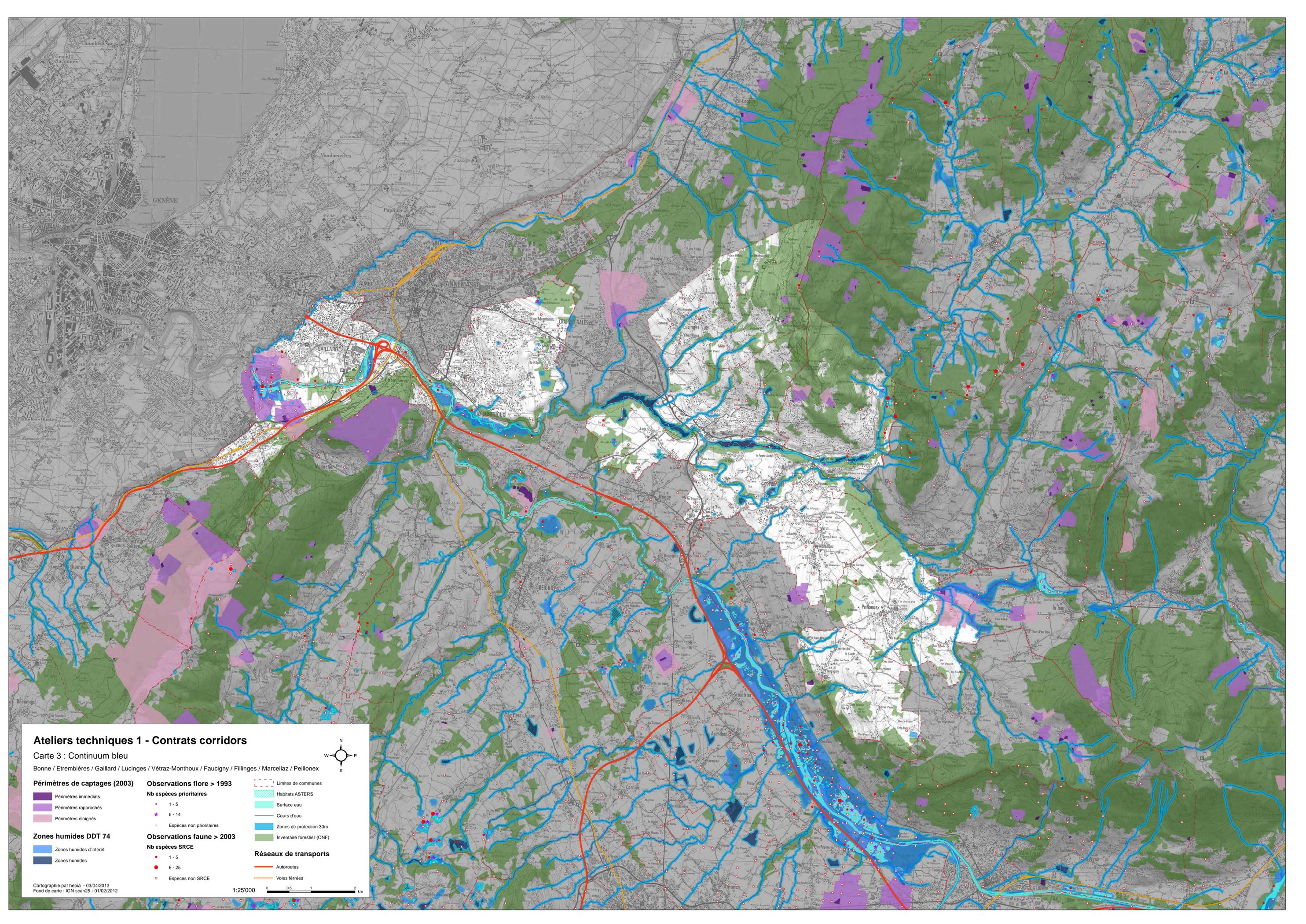
Réseaux de transports

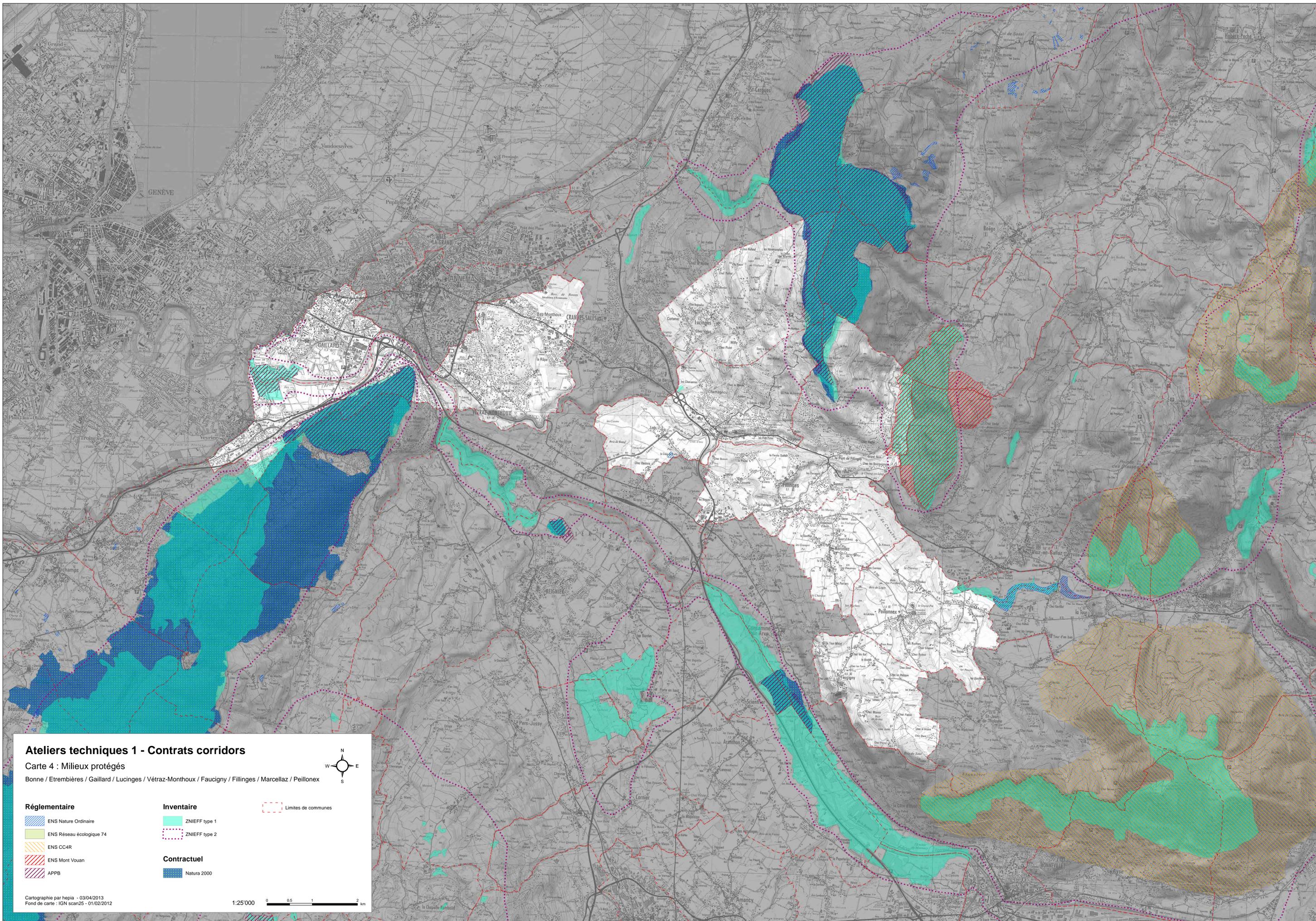
Autoroutes

Voies ferrées

Cartographie par hepia - 03/04/2013
Fond de carte : IGN scan25 - 01/02/2012

1:25'000 0 0.5 1 2 km





Ateliers techniques 1 - Contrats corridors

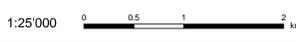
Carte 4 : Milieux protégés

Bonne / Etrembières / Gaillard / Lucinges / Vétraz-Monthoux / Faucigny / Fillinges / Marcellaz / Peillonex



- | | | |
|--------------------------|--------------------|---------------------|
| Réglementaire | Inventaire | Limites de communes |
| ENS Nature Ordinaire | ZNIEFF type 1 | |
| ENS Réseau écologique 74 | ZNIEFF type 2 | |
| ENS CC4R | Contractuel | |
| ENS Mont Vouan | Natura 2000 | |
| APPB | | |

Cartographie par hepia - 03/04/2013
Fond de carte : IGN scan25 - 01/02/2012



Ateliers techniques 1 - Contrats corridors

Carte 5 : Obstacles

Bonne / Etrebrières / Gaillard / Lucinges / Vétraz-Monthoux / Faucigny / Fillings / Marcellaz / Peillonex

Collisions faune

- sanglier
- renard
- lièvre
- lapin
- chevreuil
- cerf
- castor
- blaireau

FDC 74

- Transits grande faune
- Déplacements locaux
- ▨ Corridors intermassifs grande faune

Réseaux de transports

- Autoroutes
- Voies ferrées
- Remontées mécaniques

RERA

- ▲ Franchissements
- Axes déplacement faune
- Connexions régionales
- ▨ Corridors



Cartographie par hepia - 03/04/2013
Fond de carte : IGN scan25 - 01/02/2012

1:25'000 0 0.5 1 2 km

Ateliers techniques 1 - Contrats corridors

Carte 5 : Obstacles

Bonne / Etrebrières / Gaillard / Lucinges / Vétraz-Monthoux / Faucigny / Fillings / Marcellaz / Peillonex

Collisions faune

- sanglier
- renard
- lièvre
- lapin
- chevreuil
- cerf
- castor
- blaireau

Observations faune > 2003

- Nb espèces SRCE
- 1 - 5
 - 6 - 26

RERA

- ▲ Franchissements
- Axes déplacement faune
- Connexions régionales
- ▨ Corridors

FDC 74

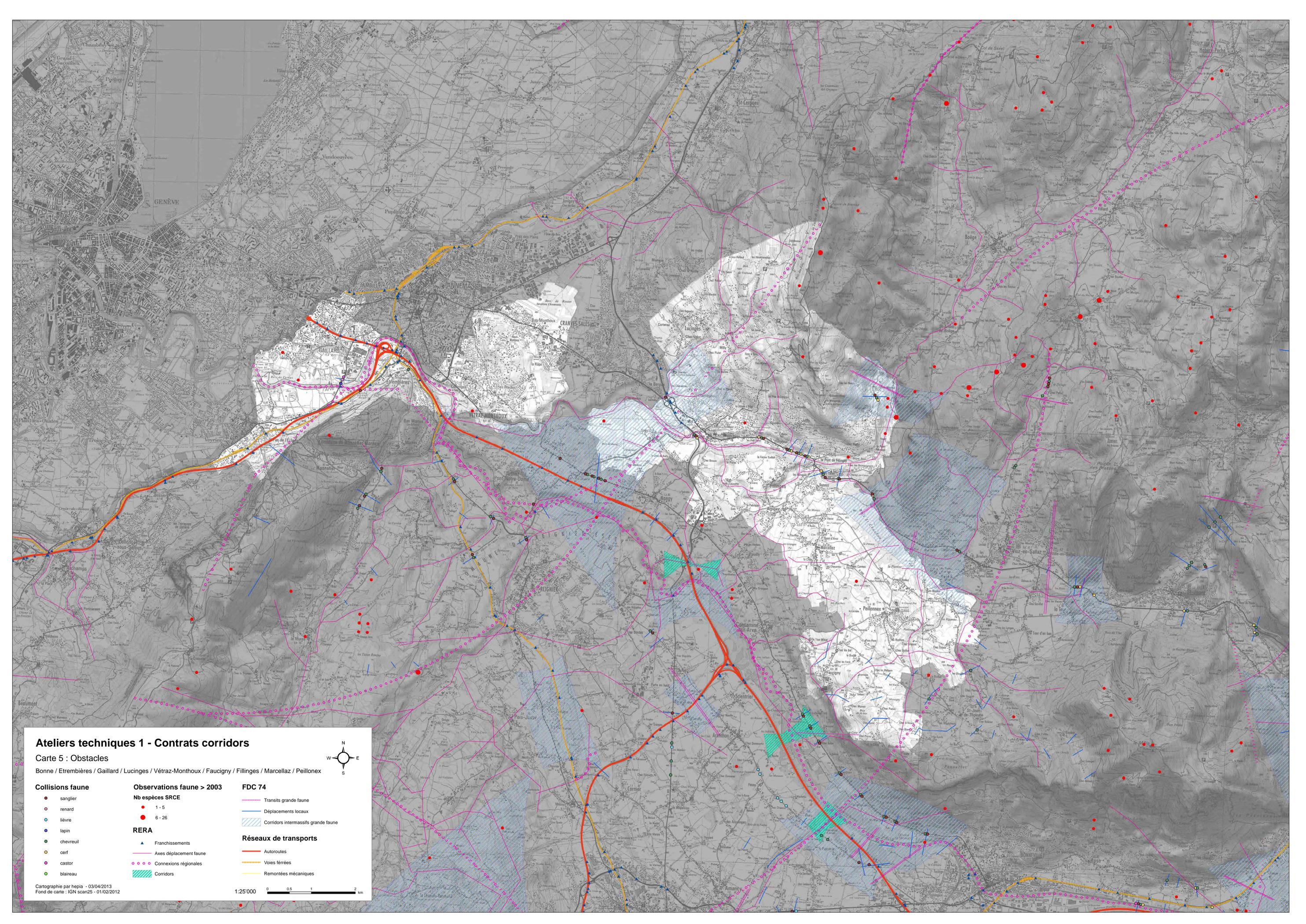
- Transits grande faune
- Déplacements locaux
- ▨ Corridors intermassifs grande faune

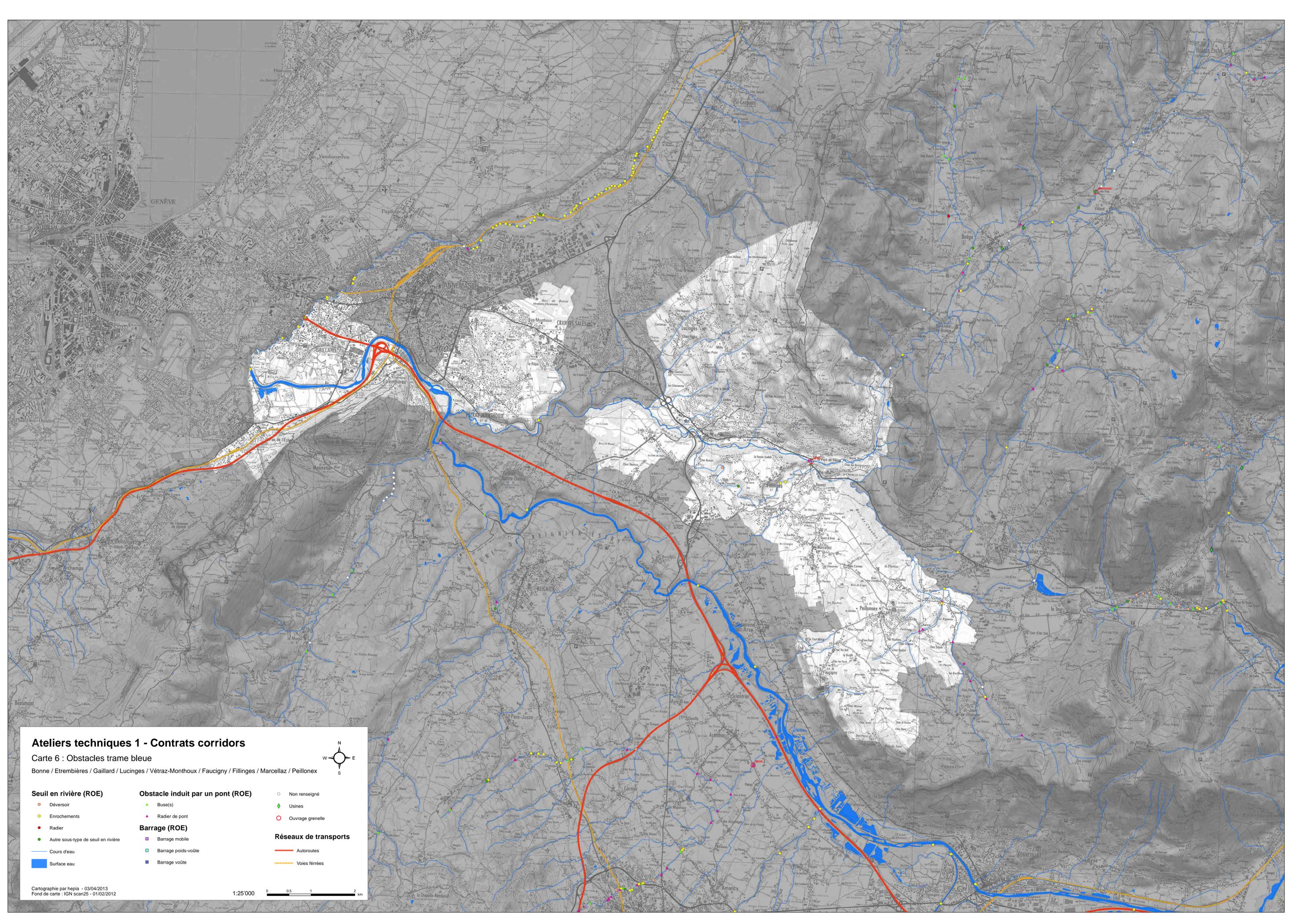
Réseaux de transports

- Autoroutes
- Voies ferrées
- Remontées mécaniques

Cartographie par hepia - 03/04/2013
Fond de carte : IGN scan25 - 01/02/2012

1:25'000 0 0.5 1 2 km





Ateliers techniques 1 - Contrats corridors

Carte 6 : Obstacles trame bleue

Bonne / Etrebrières / Gaillard / Lucinges / Vétraz-Monthoux / Faucigny / Fillings / Marcellaz / Peillonex



Seuil en rivière (ROE)

- Déversoir
- Enrochements
- Radier
- Autre sous-type de seuil en rivière

Obstacle induit par un pont (ROE)

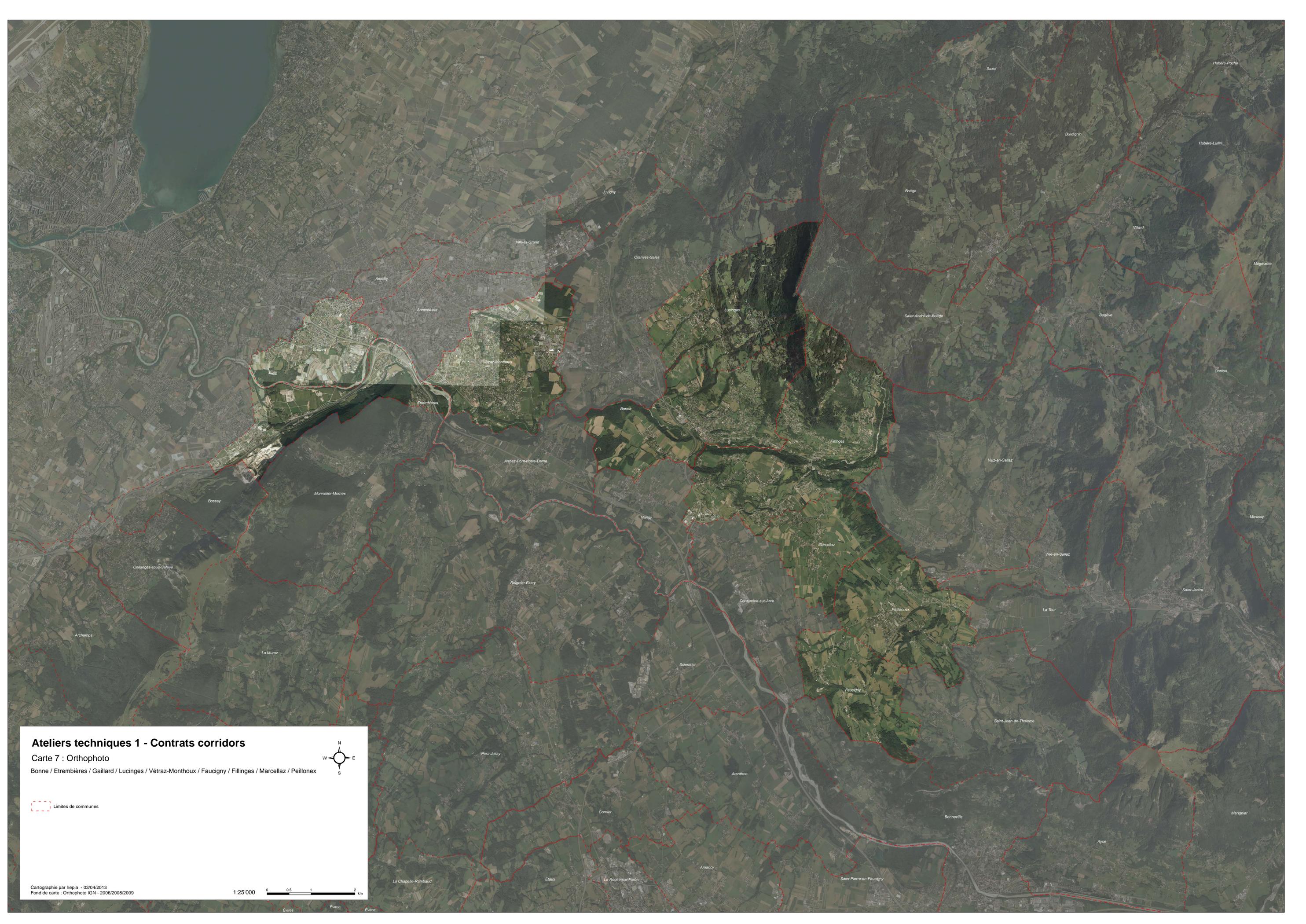
- ▲ Buse(s)
- ▲ Radier de pont

Barrage (ROE)

- Barrage mobile
- Barrage poids-vouôte
- Barrage vouôte

Réseaux de transports

- Non renseigné
- ◆ Usines
- Ouvrage grenelle
- Autoroutes
- Voies ferrées



Ateliers techniques 1 - Contrats corridors
 Carte 7 : Orthophoto
 Bonne / Etrembières / Gaillard / Lucinges / Vétraz-Monthoux / Faucigny / Fillinges / Marcellaz / Peillonex

 Limites de communes



Cartographie par hepia - 03/04/2013
 Fond de carte : Orthophoto IGN - 2006/2008/2009

1:25'000 



Annexe 4

Focus sur la franchissabilité autoroutière

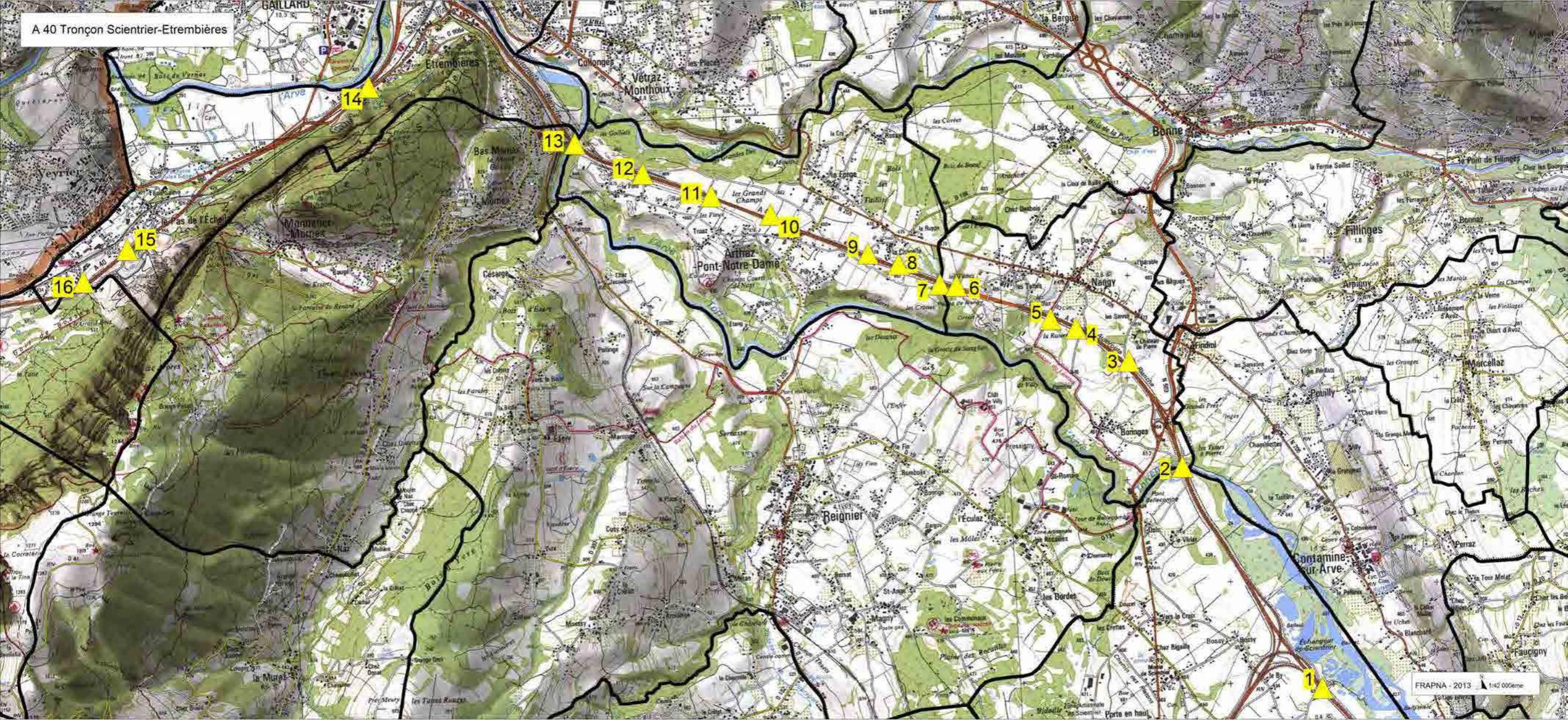
Les fiches suivantes présentent les diagnostics consacrés aux ouvrages routiers, agricoles et hydrauliques permettant réellement, potentiellement ou ne permettant pas en l'état le franchissement de l'A40 et de l'A410. Elles accompagnent des cartographies de localisation des ouvrages expertisés. Un document plus complet a parallèlement été réalisé à l'attention d'AREA et d'ATMB.



Diagnostic A 40

Cartes de localisation des points de contrôle et fiches synthétiques

A 40 Tronçon Scientrier-Etrembières



Corridors biologiques

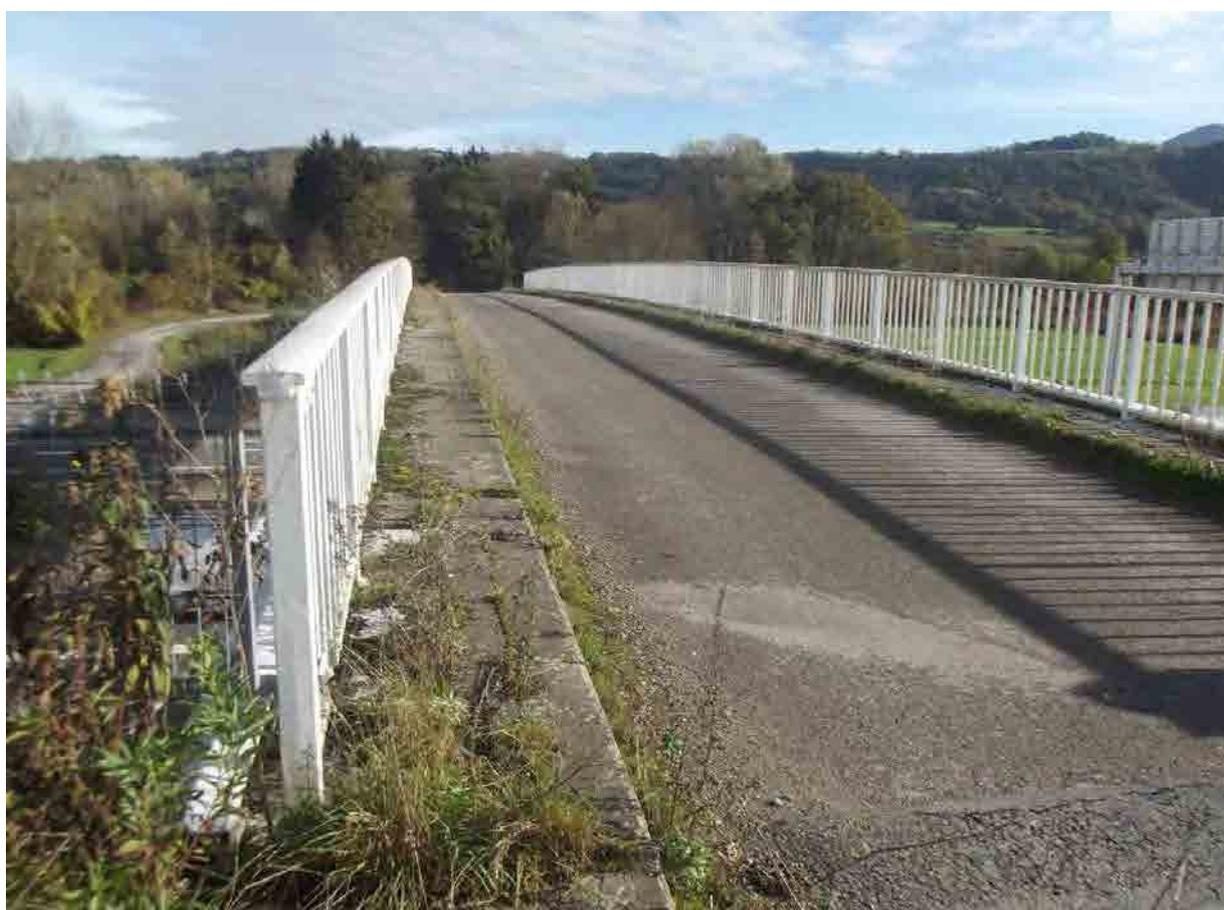
Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A 40 / tronçon Scientrier-Nangy-Arthaz-Etrembières

N° du point	1
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,...)	Ouvrage routier supérieur.
Localisation du point, coordonnées GPS	Commune de Scientrier N46°07 026' E006°20 078'
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,...)	Largeur d'environ 5 m. Présence de deux trottoirs de 70/80 cm se végétalisant spontanément (mousses, lichens,...). Très peu de trafic.
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,..)	Semble fonctionnel pour la petite et la moyenne faune terrestre. Pourrait aussi l'être pour la grande faune terrestre au vu du contexte paysager et du faible trafic.
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Espaces de qualité de part et d'autre : milieux prairiaux, principalement.
Espèces contactées	Néant.
Date du relevé	07/11/13
Auteur(s) du relevé	C. Gilles (FRAPNA)

Actions envisagées à très court terme	
Plan d'actions	Végétalisation spontanée des trottoirs à maintenir. Mise en place de parapets d'occultation (rambardes opacifiantes). Suivi par pièges à traces.
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	Moyenne
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Forte



L'ouvrage est bien localisé et peu utilisé par les véhicules. Il pourrait s'avérer particulièrement fonctionnel après quelques aménagements (*crédit photo : C. Gilles*).

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A 40/tronçon Scientrier-Nangy-Arthaz-Etrembières

N° du point	10
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,...)	Ouvrage inférieur agricole.
Localisation du point, coordonnées GPS	N46°09.657' E006.16.124' Commune d'Arthaz.
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,...)	Ouvrage bétonné, de 25 m de long, 4 m de large et 4,3 m de haut. Substrat terreux. Passage d'engins agricoles.
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,...)	Fonctionnel, au moins pour petite et moyenne faune, peut-être aussi pour la grande faune.
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Côté <i>bourg d'Arthaz</i> , urbanisation proche et quelques zones agricoles (prairies, cultures), le long de l'autoroute. Côté <i>Menoge</i> , complexe agricole : prairies, cultures,... Accessibilité globalement possible, malgré un espace de déplacement plutôt ouvert.
Espèces contactées	Chat, renard (empreintes) et hérisson (fèces) dans l'ouvrage
Date du relevé	18/09/13
Auteur(s) du relevé	C. Gilles (FRAPNA)

Actions envisagées à très court terme	
Plan d'actions	Implantation de couloirs de déplacement (haies) le long de l'autoroute (des deux côtés) et maillage bocager à renforcer côté <i>Menoge</i> .
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	Moyenne
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Forte



L'amélioration de l'accès aux ouvrages passe aussi par l'implantation de couloirs de déplacement (crédit photo : C. Gilles).

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A 40/tronçon Scientrier-Nangy-Arthaz-Etrembières

N° du point	11
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,...)	Ouvrage routier supérieur.
Localisation du point, coordonnées GPS	N46°09.768' E006°15.611' Commune d'Arthaz.
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,...)	Largeur adaptée pour deux véhicules légers. Peu de trafic. Deux trottoirs d'environ 70 cm.
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,..)	Potentiellement fonctionnel pour la petite et moyenne faune.
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Accessibilité possible de part et d'autre (complexe agricole). Des petites coulées observées pour la traversée de <i>la route des Ranqueuses</i> .
Espèces contactées	Néant
Date du relevé	18/09/13
Auteur(s) du relevé	C. Gilles (FRAPNA)

Actions envisagées à très court terme	
Plan d'actions	Renaturation d'un trottoir Mise en place de parapets d'occultation (rambardes opacifiantes).
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	Moyenne
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Moyenne



L'aménagement de ponts routiers supérieurs doit prendre en compte la largeur de la voie, la présence de trottoirs aménageables, la densité de trafic, le contexte paysager environnant... *(crédit photo : C. Gilles).*

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A 40/tronçon Scientrier-Nangy-Arthaz-Etrembières

N° du point	12
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,...)	Ouvrage routier supérieur.
Localisation du point, coordonnées GPS	N46°09.940' E006°15.189' Commune d'Arthaz.
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,...)	Largeur de 4 à 4,5 m . Deux trottoirs de 70 cm. Peu de trafic.
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,..)	Potentiellement fonctionnel pour la petite et moyenne faune.
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Côté <i>Menoge</i> , espaces naturels largement utilisables. Côté <i>Arve</i> (Arthaz), jardins et parcs à chevaux pouvant limiter les déplacements.
Espèces contactées	Néant
Date du relevé	18/09/13
Auteur(s) du relevé	C. Gilles (FRAPNA)

Actions envisagées à très court terme	
Plan d'actions	<p>Implantation d'un couloir de déplacement le long de l'autoroute.</p> <p>Renaturation des trottoirs.</p> <p>Mise en place de parapets d'occultation (rambarde opacifiantes).</p>
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	Moyenne
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Moyenne



L'aménagement des abords, comme l'implantation d'un couloir arboré le long de l'autoroute, est parfois aussi important que l'aménagement de l'ouvrage (*crédit photo : C. Gilles*).

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A 40/tronçon Scientrier-Nangy-Arthaz-Etrembières

N° du point	13
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,...)	Viaduc de l'Arve.
Localisation du point, coordonnées GPS	Commune d'Arthaz.
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,...)	Large viaduc pour le passage de l'Arve avec importantes voies de passage terrestre de part et d'autre.
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,..)	Fonctionnel pour toute faune terrestre, y compris espèces de grande valeur patrimoniale (à priori utilisé par le lynx).
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Les corridors de l'Arve, du Viaison, de la Menoge (avec leurs ripisylves) représentent d'excellents corridors. Le long de l'Arve, ripisylve et cordons boisés sont assez larges (parfois plus de 100m). Les berges y sont aussi quelquefois très pentues (surtout en rive droite).
Espèces contactées	Chevreaux, Sangliers, Renards, Blaireaux (empreintes et coulées).
Date du relevé	19/09/13
Auteur(s) du relevé	C. Gilles (FRAPNA)

Actions envisagées à très court terme	Suivi de la fonctionnalité (pièges photos, pièges à traces,...)
Plan d'actions	
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	Faible
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Faible



Le viaduc de l'Arve et ses espaces latéraux de déplacement permettent à l'ensemble de la faune terrestre de franchir l'A40 (crédit photo : C. Gilles).

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A 40/tronçon Scientrier-Nangy-Arthaz-Etrembières

N° du point	14
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,...)	Ouvrage hydraulique.
Localisation du point, coordonnées GPS	Commune d'Etrembières, secteur des <i>eaux belles</i> .
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,...)	Ouvrage hydraulique.
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,..)	Non fonctionnel : dimensionnement de l'ouvrage, niveau d'eau, accessibilité,...
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Très compliqué : Côté <i>Salève</i> , départementale à fort trafic, voie ferrée, grillages, absence de couloirs de déplacement, ... Côté <i>Gaillard</i> , cul-de-sac faunistique grande faune.
Espèces contactées	Néant
Date du relevé	19/09/13
Auteur(s) du relevé	C. Gilles (FRAPNA)

Actions envisagées à très court terme	
Plan d'actions	Néant, cul-de-sac faunistique.
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Faible



Même avec une requalification de l'ouvrage autoroutier, la faune aurait aussi à franchir une départementale à fort trafic en partie clôturée), une voie ferrée, ...pour finir par atteindre un cul-de-sac faunistique (*crédit photo : C. Gilles*).

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A 40/tronçon Scientrier-Nangy-Arthaz-Etrembières

N° du point	15
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,...)	Ouvrage routier inférieur (<i>chemin des morilles</i>).
Localisation du point, coordonnées GPS	Commune d'Etrembières (<i>secteur Pas de l'Echelle</i>)
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,...)	Ouvrage routier inférieur, haut et relativement étroit. Absence de trottoirs.
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,..)	Non fonctionnel : en zone urbanisée (face à un rond-point).
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Non accessible. Quelques entreprises côté Salève, mais rond-point et secteur enclavé côté D1206.
Espèces contactées	Néant
Date du relevé	19/09/13
Auteur(s) du relevé	C. Gilles (FRAPNA)

Actions envisagées à très court terme	
Plan d'actions	Néant, car cul-de-sac urbain.
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Faible



Ouvrage relativement étroit, sans trottoirs aménageables, débouchant sur des secteurs aménagés...à ne surtout pas restaurer (crédit photo : C. Gilles).

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A 40/tronçon Scientrier-Nangy-Arthaz-Etrembières

N° du point	16
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,...)	Ouvrage routier supérieur.
Localisation du point, coordonnées GPS	Commune d'Etrembières (secteur <i>Pas de l'Echelle</i>)
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,...)	Ouvrage routier supérieur pour l'accès à la sablière du Salève. Largeur équivalente à 2 véhicules légers et présence de trottoirs. Une partie des barrières de sécurité est occultée.
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,...)	Potentiellement utilisable par la faune (ouvrage relativement peu utilisé car reliant une zone privée, dimensionnement adéquat, quiétude nocturne,...)
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Côté <i>sablière</i> , espaces exploitables. Côté <i>Pas de l'Echelle</i> , zone urbanisée et nombreux aménagements entravant largement les possibilités de déplacement.
Espèces contactées	Chevreuril longeant le grillage autoroutier (observation).
Date du relevé	19/09/13
Auteur(s) du relevé	C. Gilles (FRAPNA)

Actions envisagées à très court terme	
Plan d'actions	Néant, car rupture de connexion côté Pas de l'Echelle (cul-de-sac urbain).
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Faible



Cet ouvrage aurait pu être aménagé pour le passage de la faune, mais malheureusement le contexte environnant n'est pas du tout favorable à son utilisation par la grande faune. (crédit photo : C. Gilles).

Corridors biologiques

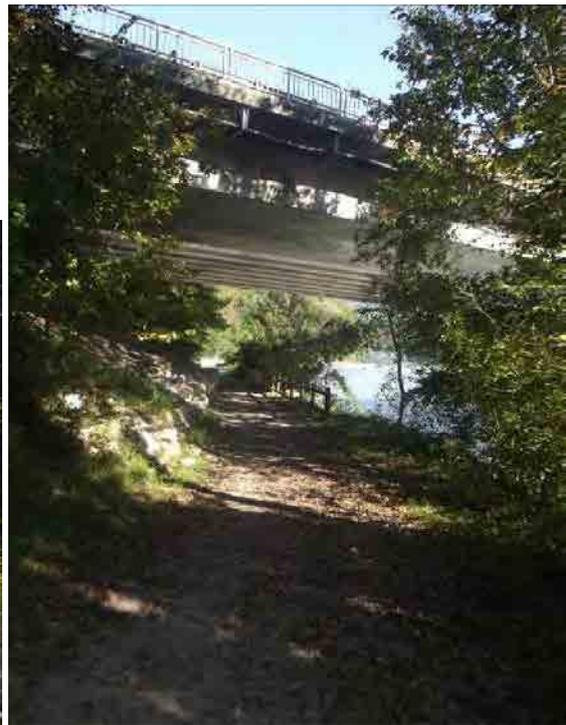
Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A 40/ tronçon Scientrier-Nangy-Arthaz-Etrembières

N° du point	2
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,...)	Ouvrage hydraulique (<i>L'Arve</i>).
Localisation du point, coordonnées GPS	N46°08.256' E006°19.062' Communes de Nangy et Scientrier.
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,...)	Ouvrage large (<i>Arve</i> et <i>chemin de l'Arve</i>).
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,..)	Fonctionnel pour toute faune terrestre.
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Accès aisé par le <i>chemin de l'Arve</i> , en rive droite. Plus compliqué en rive gauche (absence de chemin, banquette sableuse sous ouvrage recouverte en période de hautes eaux, ...).
Espèces contactées	Renard (fèces sous l'ouvrage).
Date du relevé	24/09/13
Auteur(s) du relevé	C. Gilles (FRAPNA)

Actions envisagées à très court terme	
Plan d'actions	Néant.
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Faible.



Une ripisylve large et boisée, des espaces agricoles et naturels préservés et une quiétude nocturne sont autant de paramètres recherchés par la faune sauvage pour ses déplacements (*crédit photo : C. Gilles*).

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A 40/tronçon tronçon Scientrier-Nangy-Arthaz-Etrembières

N° du point	3
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,...)	Ouvrage routier inférieur (<i>route du bois de pierre/route de serves</i>).
Localisation du point, coordonnées GPS	N46°08.774' E006°18.693' Commune de Nangy.
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,...)	Peu de véhicules, mais emprunté aussi par des engins agricoles et des bovins. Largeur de 5,6 m pour une hauteur de 4,1 m et une longueur d'environ 25 m. Deux trottoirs d'environ 70 cm.
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,...)	Fonctionnel pour la petite et moyenne faune terrestre.
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Côté Nangy, prairies, cultures, boisements. Côté Arve, prairies et boisements.
Espèces contactées	Renard (fèces dans l'ouvrage).
Date du relevé	24/09/13
Auteur(s) du relevé	C. Gilles (FRAPNA)

Actions envisagées à très court terme	
Plan d'actions	Renaturation des trottoirs.
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	Faible
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Moyenne



Ce type d'ouvrage peut s'avérer fonctionnel pour la petite et moyenne faune terrestre. Tout aménagement devra être largement réfléchi en prenant en compte les risques de collisions (*crédit photo : C. Gilles*).

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A 40/tronçon Scientrier-Nangy-Arthaz-Etrembières

N° du point	18
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,...)	Ouvrage routier inférieur (<i>route des aiguillons</i>)
Localisation du point, coordonnées GPS	N46°08.984' E006°18.402' Commune de Nangy.
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,...)	Peu de véhicules. Largeur de 5,5 m pour 5,3 m de hauteur.
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,..)	Fonctionnel pour la petite et moyenne faune terrestre.
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Côté Nangy, prairies, cultures (maïs), boisements, mais attention au virage avant l'ouvrage...Côté Arve, chemin le long de l'A40 et complexe d'espaces utilisables (verger, boisements, cultures, prairies).
Espèces contactées	Renard (très nombreuses fèces dans l'ouvrage) et petit mustélidé (fèces d'hermine ou de belette dans l'ouvrage).
Date du relevé	24/09/13
Auteur(s) du relevé	C. Gilles (FRAPNA)

Actions envisagées à très court terme	
Plan d'actions	Réflexion sur l'opportunité d'une renaturation de trottoir au vu du risque de collision (virage côté Nangy)
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	Faible
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Faible



La sécurité des automobilistes et des animaux demeure la priorité avant d'envisager tout aménagement d'ouvrage (crédit photo : C. Gilles).

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A 40/tronçon Scientrier-Nangy-Arthaz-Etrembières

N° du point	19
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,...)	Ouvrage supérieur (<i>route des Thiollaz</i>).
Localisation du point, coordonnées GPS	N46°09.029' E006°18.121' Commune de Nangy.
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,...)	Ouvrage peu utilisé (accès limité par l'état des voies d'accès). Largeur équivalente à deux véhicules légers et deux trottoirs (80 et 60 cm).
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,...)	Potentiellement fonctionnel pour la grande faune. Semble déjà utilisé par la petite et moyenne faune terrestre.
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Côté Arve, espaces agricoles (prairies, cultures-maïs-) et boisés. A noter la présence d'une casse auto en activité et secteur de dépôt de déchets) mais qui ne devrait pas entraver le déplacement des animaux, la nuit. Côté Nangy, il reste encore des espaces naturels et agricoles, véritables zones tampons avec le secteur urbanisé de Nangy.
Espèces contactées	Fouine (fèces), à l'entrée de l'ouvrage, lézard des murailles.
Date du relevé	24/09/13
Auteur(s) du relevé	C. Gilles (FRAPNA)

Actions envisagées à très court terme	
Plan d'actions	Renaturation d'au moins un des trottoirs Mise en place de parapets d'occultation (rambardes opacifiantes).
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	Faible
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Moyenne



Aménager ce type d'ouvrage et les ouvrages de proximité permet de rétablir un minimum de perméabilité (crédit photo : C. Gilles).

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A 40/tronçon Scientrier-Nangy-Arthaz-Etrembières

N° du point	6
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,...)	Ouvrage hydraulique.
Localisation du point, coordonnées GPS	N46°09.250' E006°17.368' Commune de Nangy.
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,...)	Ouvrage bétonné pour le passage du cours d'eau (lame d'eau d'1 à 2 cm maxi avec écoulement rapide) d'environ 35 à 40 m de longueur, 1,3 m de largeur et 2 m de hauteur. Pas de banquette. Lumière visible.
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,..)	A priori, non fonctionnel pour la faune. Situé sur un corridor d'intérêt régional.
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Accessibilité aisée. Milieux de qualité de part et d'autre : espaces boisés bordant le cours d'eau (nombreuses coulées grande faune observées). L'ouvrage est couplé à un ouvrage de même type à quelques dizaines de mètres.
Espèces contactées	Coulées à proximité (sangliers). Dépôt de fèces (fouine ou martre) à l'une des entrées.
Date du relevé	18/09/13
Auteur(s) du relevé	C. Gilles (FRAPNA)

Actions envisagées à très court terme	Piège photos.
Plan d'actions	Recalibrage ou, à minima, mise en place d'une banquette et d'un puits de lumière.
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	Forte
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Forte.



Hauteur, largeur, niveau d'eau, banquette, visibilité de la lumière,... autant de paramètres à prendre en compte pour l'aménagement d'un ouvrage fonctionnel pour la grande faune (crédit photo : C. Gilles).

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A 40/tronçon Scientrier-Nangy-Arthaz-Etrembières

N° du point	7
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,...)	Ouvrage hydraulique.
Localisation du point, coordonnées GPS	N46°09.224' E006°17.471' Commune d'Arthaz.
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,...)	Ouvrage bétonné pour le passage du cours d'eau (lame d'eau d'1 à 2 cm maxi avec écoulement rapide) d'environ 35 à 40 m de longueur, 1,3 m de largeur et 2 m de hauteur. Pas de banquette. Lumière visible.
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,...)	A priori, non fonctionnel pour la faune. Situé sur un corridor d'intérêt régional.
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Accessibilité aisée. Milieux de qualité de part et d'autre : espaces boisés bordant le cours d'eau (nombreuses coulées grande faune). L'ouvrage est couplé à un ouvrage de même type à quelques dizaines de mètres.
Espèces contactées	Nombreuses coulées à proximité (sangliers).
Date du relevé	18/09/13
Auteur(s) du relevé	C. Gilles (FRAPNA)

Actions envisagées à très court terme	Piège photos.
Plan d'actions	Recalibrage ou, à minima, mise en place d'une banquette et d'un puits de lumière.
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	Forte
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Forte.



Cet ouvrage est prioritaire car situé sur un corridor d'intérêt régional (crédit photo : C. Gilles).

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A 40/tronçon Scientrier-Nangy-Arthaz-Etrembières

N° du point	8
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,...)	Ouvrage inférieur agricole.
Localisation du point, coordonnées GPS	Commune d'Arthaz.
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,...)	Ouvrage bétonné de 25 m de long, 4 m de large, 3,6 m de hauteur. Substrat terreux. Ouvrage fréquenté par les véhicules.
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,..)	Ouvrage à priori utilisé par les petits et moyens mammifères. Potentiellement franchissable par la grande faune.
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Accessibilité possible de part et d'autre. Côté <i>Arve</i> , zones humides, boisements, quelques cultures. Côté <i>la Chapelle</i> , boisements, phragmitaie, prairies.
Espèces contactées	Chien, renard (empreintes) dans l'ouvrage. Traces de blaireaux observées en 2010.
Date du relevé	18/09/13
Auteur(s) du relevé	C. Gilles (FRAPNA)

Actions envisagées à très court terme	Suivi régulier de la fonctionnalité de l'ouvrage (pour la grande faune, notamment).
Plan d'actions	Néant
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	Faible.
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Moyenne.



Ouvrage agricole fonctionnel pour la petite et moyenne faune terrestre mais dont la fonctionnalité pour la grande faune reste à évaluer (crédit photo : C. Gilles).

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A 40/tronçon Scientrier-Nangy-Arthaz-Etrembières

N° du point	9
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,...)	Ouvrage routier supérieur.
Localisation du point, coordonnées GPS	N46°09.439' E006°18.826' Commune d'Arthaz.
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,...)	Largeur : 6m Deux trottoirs d'1 m. Peu de trafic.
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,..)	Potentiellement utilisable par la petite et moyenne faune.
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Côté stade, cultures et pavillons. Le <i>chemin du stade</i> (en fait une route) entrave un potentiel déplacement de la grande faune. Côté Arve, milieux utilisables dans leur ensemble (prairies).
Espèces contactées	Lézard des murailles
Date du relevé	18/09/13
Auteur(s) du relevé	C. Gilles (FRAPNA)

Actions envisagées à très court terme	
Plan d'actions	Renaturation d'un trottoir (côté <i>la Chapelle</i>). Mise en place de parapets d'occultation.
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	Moyenne
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Moyenne

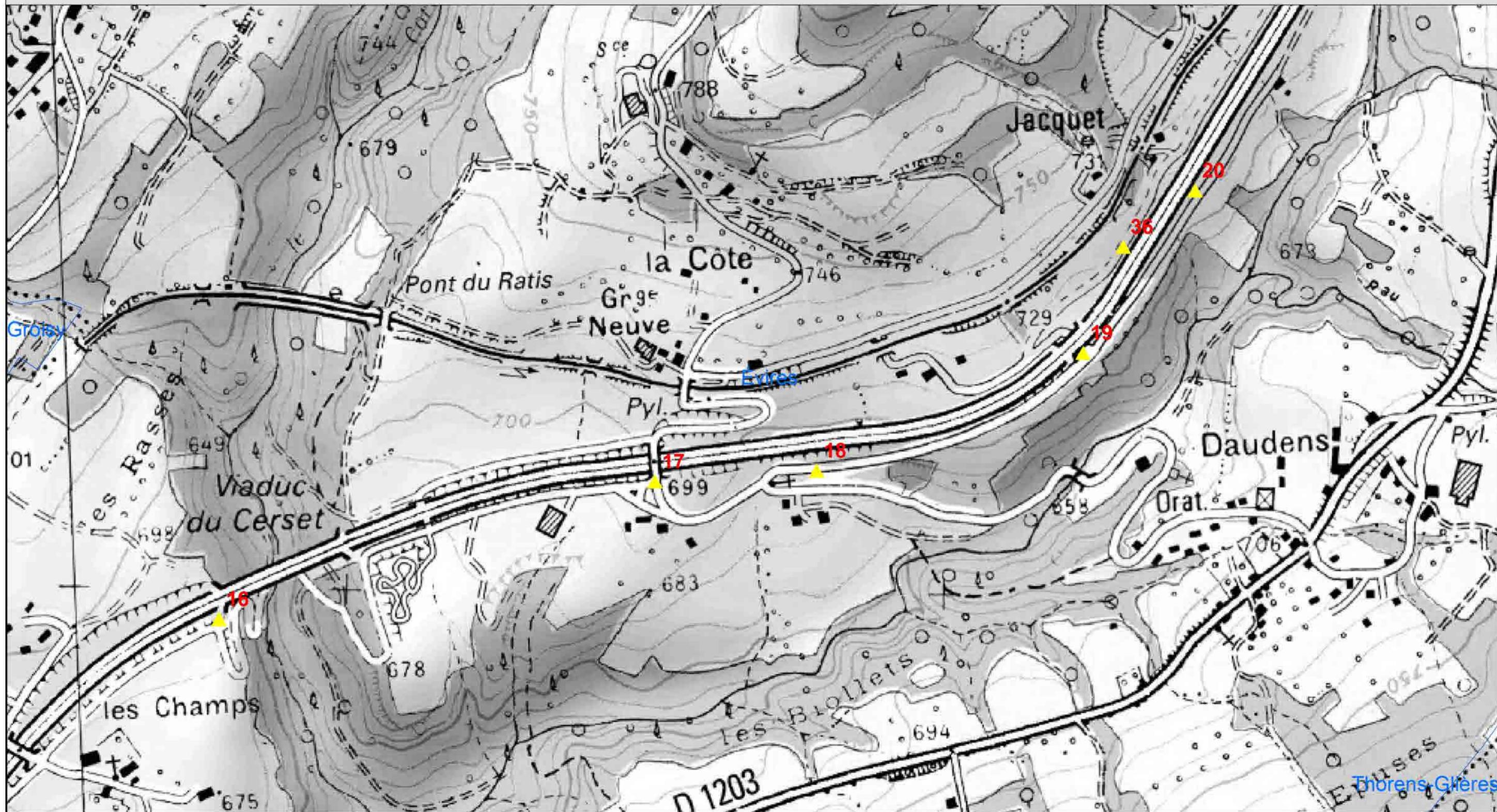


Aménager ce type d'ouvrage doit aller de paire avec une préservation du contexte paysager environnant (crédit photo : C. Gilles).

Diagnostic A 410

Cartes de localisation des points de contrôle et fiches synthétiques

Cartographie des points de franchissement de l'A410 par la faune & points de coupures



▲ Point de passage ou zone de conflit prioritaires

□ Commune

0 70 140 280 Mètres



X. CHOPY, FDC 74,
Chargé d'études environnementales
Données RGD74 & FDC74
09/10/13. ArcGIS 10.0.



Instinctivement Nature
Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Savoie
Imposse des Glaises - 74350 VILLY-LE-PELLOUX

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A410

N° du point	16
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,...)	Viaduc.
Localisation du point, coordonnées GPS	Viaduc du Cerset Commune: Evires
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,...)	Zone forestière. Passage sous le viaduc, accès très large et facile pour la faune.
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,...)	Traversée confirmée (ongulés notamment), mais récent (<10ans) – continuum biologique (zone primaire d'échange entre biotopes fonctionnels)
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Espaces boisés, couvert végétal dense permettant l'accès petite et grande faune. Accès fonctionnels.
Espèces contactées	Néant.
Date du relevé	02/10/2013
Auteur(s) du relevé	FDC74

Actions envisagées à très court terme	
Plan d'actions	Conservation de l'état actuel et préservation des abords (boisements). Conservation des barrières interdisant l'accès aux véhicules à moteur par les pistes.
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	Faible
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Faible



Point 16, viaduc de Cerset, Evires (Source IGN 2012)

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A410

N° du point	19
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,...)	Tunnel
Localisation du point, coordonnées GPS	Commune: Evires
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,...)	Tunnel sans trottoir ni banquette, zone bocagère voire boisée.
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,...)	Passages petite et grande faune non confirmés.
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Au sud de l'ouvrage, accès facilité par le bois des Biollets mais accès par le nord fortement contraint, zone de pincement avec la voie ferrée.
Espèces contactées	Néant
Date du relevé	08/10/13
Auteur(s) du relevé	FDC74

Actions envisagées à très court terme	
Plan d'actions	Confirmer le passage petite faune (piège photos). A minima, aménagement de l'ouvrage (banquette et accessibilité). Envisager une banquette en terrain naturel.
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	Moyenne
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Forte



Point 19 (Source FDC74)

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A410

N° du point	21
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,...)	Protection grillagée défectueuse - Est A410
Localisation du point, coordonnées GPS	Commune: Evires
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,...)	Zone bocagère avec quelques habitations environnantes. Se trouvant entre l'autoroute et la nationale. Grillage arraché le long de l'autoroute.
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,...)	Accès de la petite et grande faune aux voies de circulation.
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Forte zone de pincement entre la D1203, l'A410 et la voie ferrée. Zones de prairies. Secteur connu comme axe de déplacement de la grande faune. Effet « nasse » entre la RD 1203 et l'A410
Espèces contactées	Néant.
Date du relevé	08/10/2013
Auteur(s) du relevé	FDC74

Actions envisagées à très court terme	Compléter le grillage pour empêcher l'accès des animaux sur l'autoroute.
Plan d'actions	Compléter le grillage.
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	Faible
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Forte



Point 21 (Source FDC74)

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A410

N° du point	22
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,...)	Pont.
Localisation du point, coordonnées GPS	Commune: Evires
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,...)	Zone bocagère et boisée. Pont routier à 2 voies très fréquenté à trottoirs. Bordures béton de protection (environ 60 cm de hauteur).
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,...)	Fonctionnalité : l'utilisation par la faune n'est pas confirmée. L'ouvrage limite la circulation des mammifères. La forte fréquentation de l'ouvrage par les véhicules à moteur gêne vraisemblablement cette circulation, la bordure bétonnée constitue une contrainte supplémentaire non rencontrée sur les autres ouvrages.
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Relais de haies denses au sud et plus lâches au nord de l'ouvrage mais permettant l'accès. Au nord, la présence du marais de la Glacière est un relais potentiellement favorable pour l'accès de la petite et moyenne faune depuis le plateau des Bornes. Au nord, de l'ouvrage, l'enterrement de la voie ferrée, libère la zone de pincement en direction du plateau de Bornes.
Espèces contactées	Présence régulière de chevreuils de part et d'autres de l'ouvrage, sans confirmation d'une traversée de l'ouvrage.
Date du relevé	08/10/2013
Auteur(s) du relevé	FDC74

Actions envisagées à très court terme	
Plan d'actions	A déterminer en fonction des obligations de sécurité routière (RD1203 / A410) Envisager une banquette enherbée pour le passage
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	Moyenne
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Forte



Point 22 (Source FDC74)

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A410

N° du point	23
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,...)	Tunnel
Localisation du point, coordonnées GPS	Commune: Etaux
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,...)	Zone forestière et quelques habitations à proximité au nord de l'ouvrage. Tunnel à 2 voies avec trottoirs, secteur peu fréquenté.
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,...)	Passage possible de tous les mammifères : bonne hauteur, largeur > 4 mètres, faible effet « tunnel ». Fonctionnalité non confirmée à ce jour.
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Accès par le sud largement facilité par un réseau bocager dense et plus lâche au nord. Au nord de l'ouvrage, prairies fauchées, espace agricole permettant l'accès à l'ouvrage. L'enterrement de la voie ferrée élimine la zone de pincement et facilite l'accès depuis le plateau des Bornes.
Espèces contactées	Néant.
Date du relevé	08/10/2013
Auteur(s) du relevé	FDC74

Actions envisagées à très court terme	
Plan d'actions	Confirmation du passage de la faune (pièges photos). A minima, aménagement de l'ouvrage (banquette et accessibilité). Envisager une banquette enherbée pour le passage.
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	Moyenne
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Moyenne



Point 23 (Source FDC74)

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A410

N° du point	24
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,...)	Protection grillagée défectueuse - est A410
Localisation du point, coordonnées GPS	Commune: Etaux
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,...)	Zone connue de déplacement de la grande faune (collisions RD1203) Zone forestière des 2 côtés. Grillage troué environ 60 cm le long de l'autoroute.
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,...)	Risque d'accès de la petite et moyenne faune aux voies de circulation.
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Accès largement facilité le long de la Dôle, relais boisé dense..
Espèces contactées	Néant.
Date du relevé	08/10/2013
Auteur(s) du relevé	FDC74

Actions envisagées à très court terme	Remplacer le grillage pour empêcher l'accès des animaux sur l'autoroute.
Plan d'actions	
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	Faible.
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Forte.



Point 24 (Source FDC74)

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A410

N° du point	26
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,...)	Viaduc - corridors
Localisation du point, coordonnées GPS	Commune: Limite La Roche sur Foron et Etaux
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,...)	Pont/viaduc d'environ 60-70m au dessus de la Dôle, affluent du Foron.
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,...)	Passage potentiellement très favorable à toute la faune = seul disponible depuis le viaduc de Cerset.
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Accès par la ripisylve du Foron et de la Dôle. A l'est de l'ouvrage le relais bocager dense facilite l'accès, en revanche, la voie ferrée, les hameaux de Lavillat et des Fleuries contraignent les animaux à accéder uniquement par la ripisylve du Foron. Au nord accès contraint par les hameaux des Faverges et Meme, relais bocager lâche ne facilitant pas l'approche des grands mammifères. Les rives sont très abruptes, escarpées et certainement très difficilement utilisables par la faune.
Espèces contactées	Néant
Date du relevé	08/10/2013
Auteur(s) du relevé	FDC74

Actions envisagées à très court terme	Confirmation des coulées grande faune Evaluation des barrières physiques naturelles aux déplacements (barres rocheuses). Information connue par la Commune d'Eteaux (révision PLU en cours)
Plan d'actions	Conservation de l'état actuel et préservation des abords, notamment limiter l'extension urbaine des hameaux de Lavillat, des Fleuries, des Faverges et de Meme. Conservier les ripisylve denses et larges du Foron et de la Dôle. Etude sur l'opportunité d'un aménagement d'une des rives pour assurer la franchissabilité de l'ouvrage.
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	Variable selon les actions retenues.
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Forte



Point 26 (Source FDC74)

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A410

N° du point	37
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,...)	Tunnel ferroviaire sous autoroute.
Localisation du point, coordonnées GPS	Commune: La Roche sur Foron.
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,...)	Zone calme. Tunnel pour chemin de fer (1 voie) environ 10 m de large sur 130 m de long.
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,..)	Passage possible de tous les mammifères, risque important de collision entre le train et faune sauvage. Effet tunnel important, axe de déplacement non confirmé.
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Accès largement facilité par la ripisylve de la Dôle au nord de l'ouvrage, cordon bocager le long de la voie de ferrée au sud de l'ouvrage guidant l'approche des individus à travers le hameau de Lavillat jusqu'au Foron.
Espèces contactées	Néant.
Date du relevé	08/10/2013
Auteur(s) du relevé	FDC74

Actions envisagées à très court terme	Confirmation passage faune (piège photo).
Plan d'actions	Préservation de la haie le long de la voie ferrée. A minima, aménagement de l'ouvrage (banquette et accessibilité). Envisager une banquette enherbée pour le passage. Sécuriser le passage pour éviter toute collision entre train et faune sauvage.
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	Moyenne
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Moyenne (compte tenu la longueur excessive de l'ouvrage, pas de circulation de faune avérée).



Point 37 (Source FDC74)

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A410

N° du point	38
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,...)	Protection grillagée défectueuse - ouest A410
Localisation du point, coordonnées GPS	Commune: Etaux
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,...)	Zone entre l'autoroute et la nationale, boisée avec prairies. Espace peu fréquenté par l'homme. Grillage soulevé. En lien avec le point 26 = corridor d'importance régionale.
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,..)	Passage possible de la petite faune (mustélidés et renards) sous le grillage.
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Accès largement facilité par le ripisylve de la Dôle
Espèces contactées	Néant.
Date du relevé	09/10/2013
Auteur(s) du relevé	FDC74

Actions envisagées à très court terme	Compléter le grillage pour empêcher l'accès des animaux sur l'autoroute.	
Plan d'actions	Valider les axes de déplacement de la grande faune connus entre les grillages et les barrières de sécurité de la RD 1203. Eventuellement déplacer les grillages pour une meilleure utilisation des talus.	
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	Faible	
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Forte	



Point 38 (Source FDC74)





Annexe 5

Structures et personnes ayant participé aux études complémentaires vallée de l'Arve en 2013 (ateliers techniques, contributions et fourniture de données, séance de restitution du 9 décembre 2013,...)

- AAPPMA du Faucigny : Denis Missillier, Olivier Trégolet
- ACCA Evires : Charles Duret, Paulette Maulet
- Agence de l'eau : Sandrine Chapelet
- Agriculteurs : Franck Corbet
- Annemasse aggro : Véronique Lallée
- Apollon 74 : Luc Mery
- AREA : Guy Favre, Carole Ascensi
- Association de protection du Môle : Jean Michel Molliex
- Association Pays Rochois au Naturel : Claudine Chérèze
- Association Arenthon Environnement : Christine Suard
- Association L'Abeille : Thierry Decurninge
- Asters : Aline Breton, Marion Degroot, Christian Schwoerer
- ATMB : Cécile Dubois-Carrier, Gaétan Masson, Cédric Guibout
- CA Savoie Mont-Blanc : Franck Jacquard, Jean-François Veyrat, Christelle Chesney, Emilie Guyard, Nicolas Weirich, Charles Ancrenaz
- CC Arve-Salève : Frédérique Pellier, Marie Bunel, Anne-Lori Charon
- CC du Pays Rochois : Philippe Debord, Eric Meynet, Mathilde Metzger, Guy Dujourhui, Claude Bouquerand, Victoria Hernandez, Rachel Malinine
- CC Faucigny - Glières : Marion Rivollet Thibaut Deschamp, Noémie Castaing
- CC des 4 Rivières : Bruno Forel, Lucille Petry, Richard Thomassier, Simon Glessier



- Conseil général 74 : Eric Cavazzana, Bruno Grand, Danièle Teyssonneyre, Philippe Sol
- Commune de Vétraz-Monthoux : Jacques Laratte
- Commune de Lucinges : Jean-Luc Soulat, Christian Grand
- Commune de Bonne : Yves Cheminal
- Commune de Gaillard : Franz Eycken
- Commune de Fillinges : Bruno Forel
- Commune d'Etrembières : Bruno Tassan
- Commune de Faucigny : Bernard Chatel
- Commune de Ville-en-Sallaz : Claudine Ranvel
- Commune de Saint-Jean-de-Tholome : Christine Chaffard
- Commune de Saint-Jeoire : Gilles Perret
- Commune de Marignier : Marion Le Jay
- Commune de La Tour : Jean Pelisson
- Commune de Viuz-en-Sallaz : Jean-Pierre Cheneval
- Commune de Megevette : Etienne Grivaz
- Commune d'Onnion : Yvon Berthier
- Commune de Petit-Bornand : Marc Chuard
- Commune d'Evires : Maurice Lyonnet
- Commune de Contamine-sur-Arve : Serge Savoini
- Commune de Reignier-Esery : Jean-François Ciclet
- Commune de La Roche-sur-Foron : Evelyne Pruvost, Sébastien Alphonse
- Commune d'Amancy : Chantal Delavenay
- Commune d'Ayse : Jean-Pierre Mermin
- DDT 74 : David Bachelierie, Georges Chamoux, Manuel Thuault



- 2CCAM: Fiona Prioul
- FDC 74 : Eric Coudurier, Jean-Jacques Pasquier, Pascal Roche, Xavier Chopy
- FDP 74 : Céline Chasserieu
- FRAPNA Haute-Savoie : Christophe Gilles, Marie Hébert, Damien Hiribarrondo, Natacha Leurion-Pansiot
- Grand Genève : Sandra Mollier, Sylvie Vares
- HEPIA : Damien Dumusque, Alain Dubois
- LPO 74 : Baptiste Douteau
- Naturalistes: Denis Jordan, Antoine Guibentif
- ONEMA : Philippe Faucon-Mouton
- ONF : Danièle Chappaz, Jean-Paul Geffard, Bertrand Aubineau
- Région Rhône-Alpes : Bertille Clavel
- SIAEAB : Robert Dechamboux
- SIFOR : Mélanie Barber, Arnaud Delajoud
- SM3A : Anne Lepeu, Marion Rivollet, Robert Burgniard, Redy Tassile, Tanya Naville, Nicolas Le Mehaute, Franck Baz, Sylvie Duplan, Bruno Tassan, Claude Moenne
- Syndicat Mixte du Salève : Eric Dürr